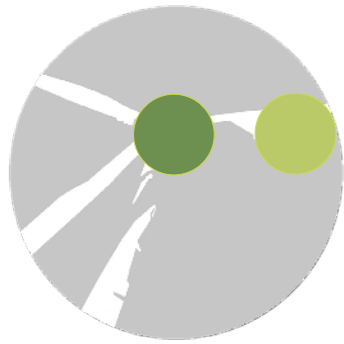




C/ETAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES AIRES D'ÉTUDES INTERMÉDIAIRE RAPPROCHÉE ET IMMÉDIATE



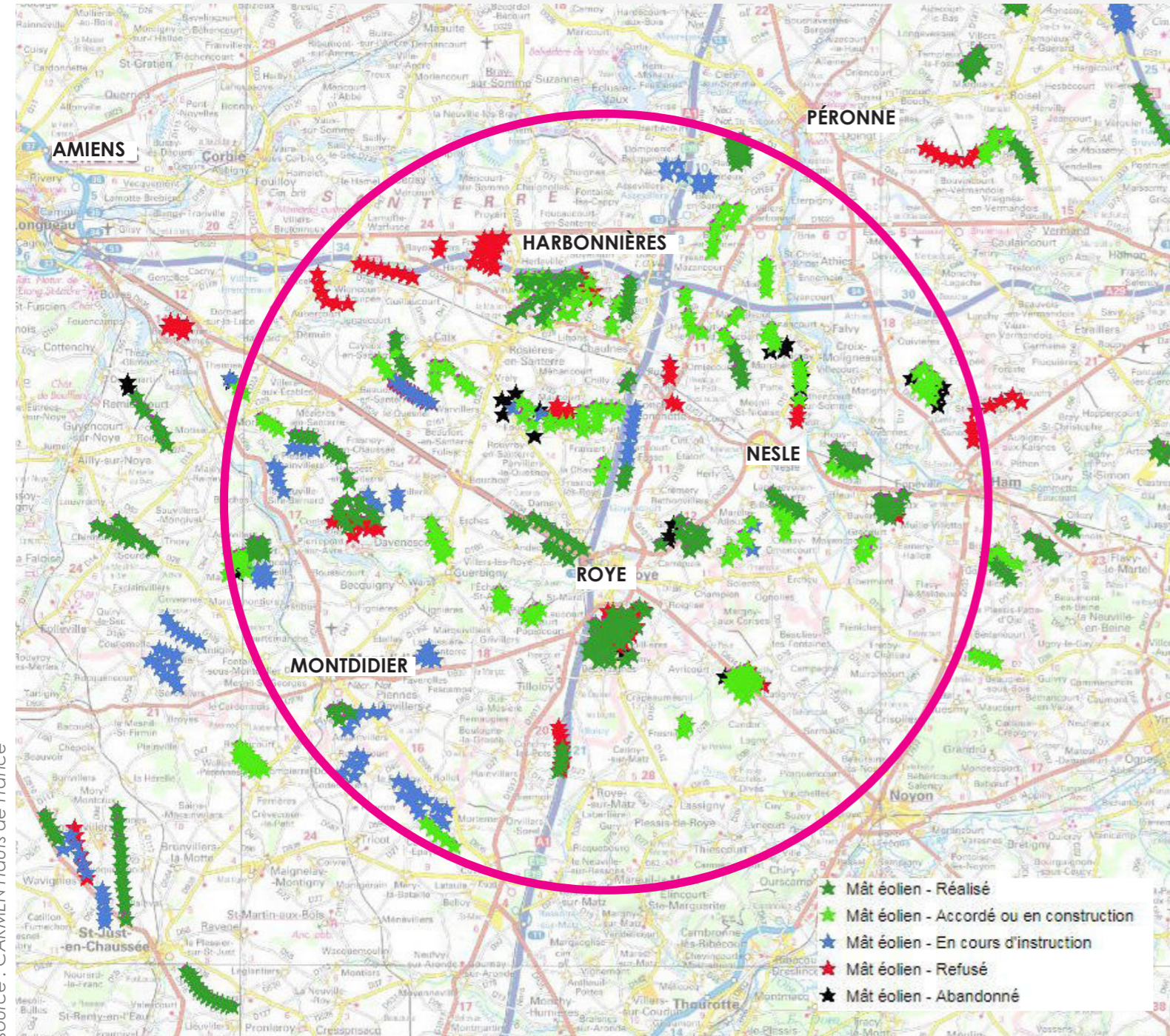


Contexte éolien Hauts-de-France / GEOIDE

La carte ci-dessous montre que la zone d'étude se trouve à proximité d'un des secteurs denses de la région (pôle de Roye, Harbonnières, Nesle) qui fait l'objet de nombreux projets accordés et en cours d'instruction et notamment dans le périmètre proche du projet.

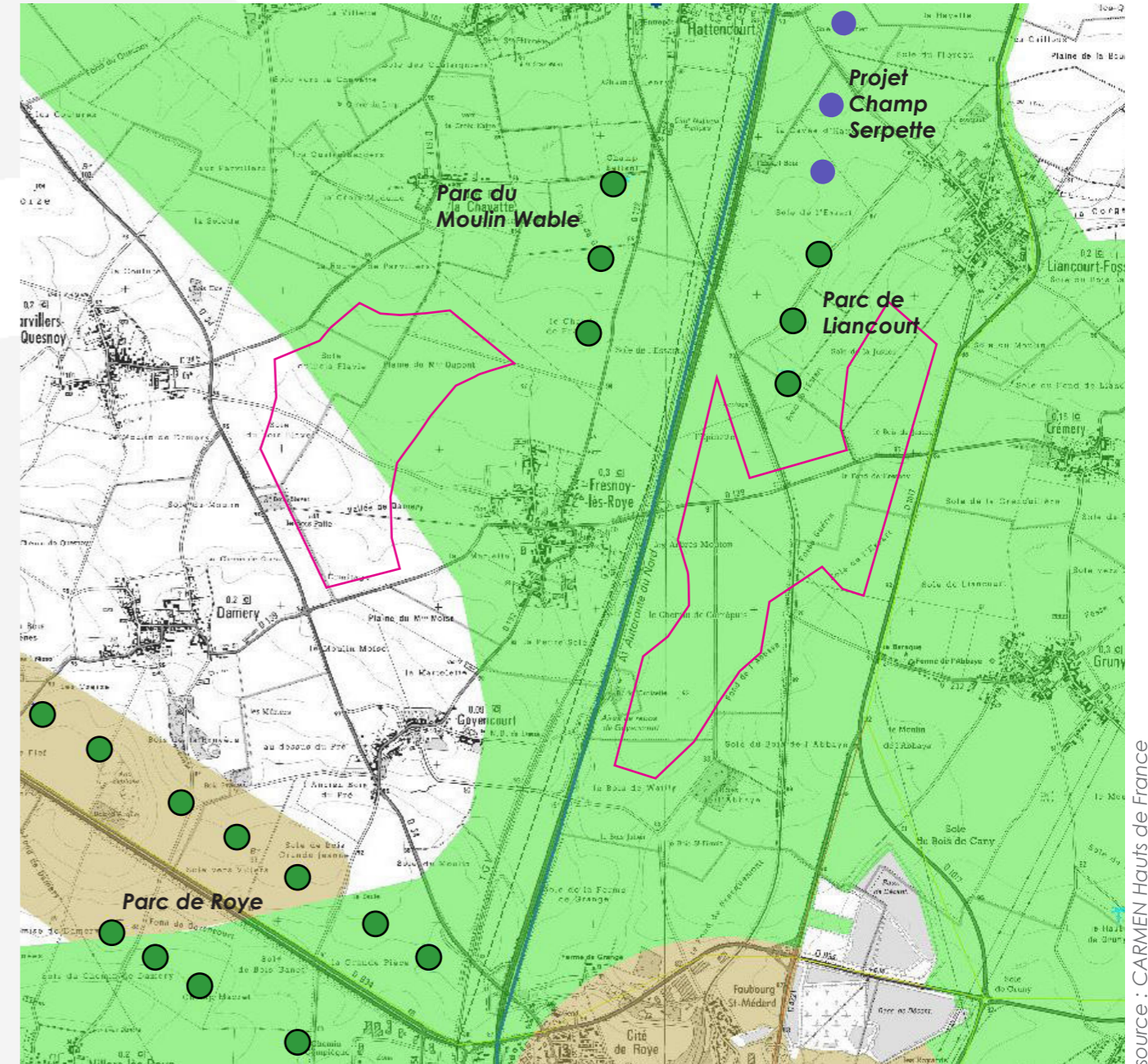
La carte ci-dessous montre que l'entité ouest de la zone de projet se trouve pour moitié en zone favorable et pour moitié en zone défavorable (liée aux paysages remarquables du secteur autour de la voie romaine). En ce qui concerne l'entité est, elle est entièrement inscrite en zone favorable. Dans l'environnement immédiat du projet, on peut noter la présence de deux parcs éoliens : le Moulin Wable (construit depuis) et Liancourt.

Etat des lieux de l'éolien en région Hauts de France (janvier 2019)








source : CARMEN Hauts de France

Zoom sur les zonages exploités pour le projet



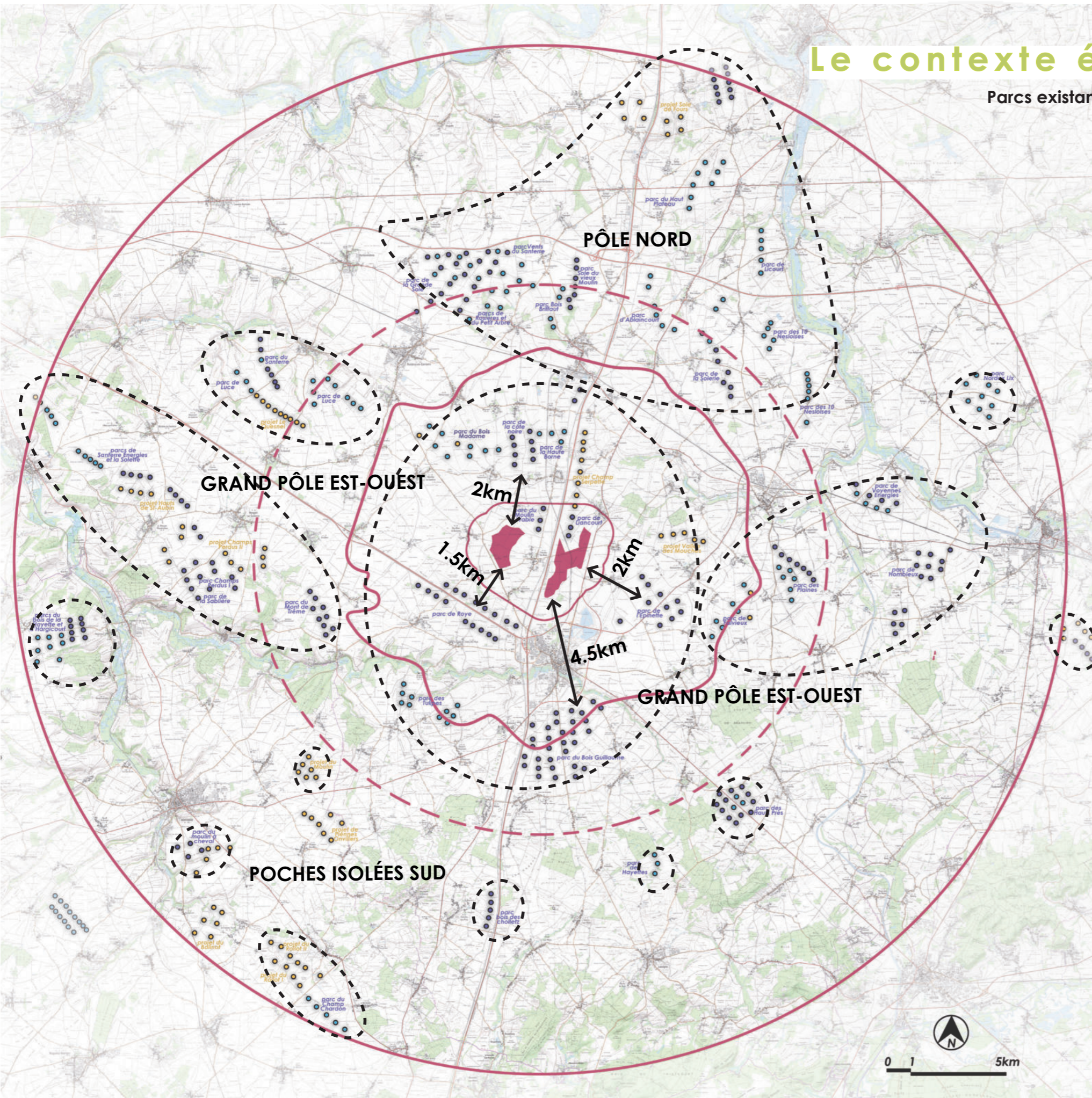
source : CARMEN Hauts de France

 Aire d'étude intermédiaire pour la prise en compte du contexte éolien

-  Zonage favorable à l'éolien
-  Zonage favorable à l'éolien sous condition
-  Zones du projet
-  Parcs éoliens existants
-  Parcs éoliens en instruction

Le contexte éolien local

Parcs existants, accordés et en instructions
(données - janvier 2019)



Dans un rayon de 20 km autour du projet Sucrerie on dénombre plus de 250 machines construites et accordées.

Les parcs éoliens existants les plus proches se trouvent dans l'aire immédiate des deux entités du projet, il s'agit des parcs du Moulin Wable à 0.5 km (à l'ouest de l'A1) et de Liancourt (à l'est de l'A1).

Le projet s'inscrit dans le pôle éolien le plus important du périmètre d'étude qui présente 74 machines à l'heure actuelle avec des interdistances au projet entre 1.5 km et 4.5 km.

Les autres polarités denses ou isolées se trouvent à plus de 7 km des deux entités du projet.

Deux pôles majeurs s'étendent sur la moitié nord de l'aire d'étude. Les parcs présentent des implantations linéaires et en grappes et dans diverses orientations.

On note aussi des petites polarités isolées sur la moitié sud (à 9 km minimum).

Au regard du contexte éolien existant, une attention particulière devra être portée sur des phénomènes d'encercllement potentiels voire de saturation de l'éolien notamment pour les communes situées au cœur du pôle éolien central.

En matière d'implantation, les parcs existants et accordés n'imposent pas d'organisation particulière, mais les logiques des parcs implantés le long de l'A1 sont majoritairement linéaires et dans un axe nord-sud.

En prenant en compte les parcs en cours d'instruction, on dénombre au moins 130 éoliennes potentielles en plus, ce qui amènerait à un total d'au moins 380 machines dans l'aire d'étude du projet.

Les parcs en cours d'instruction s'orientent majoritairement vers une densification des pôles existants sur la moitié nord du territoire ce qui viendrait à former un grand pôle est-ouest (Nesle, Roye, Moreuil) et amènerait un rapprochement des petits pôles au nord.

Au regard de ces grandes polarités émergentes, le projet vient s'inscrire dans le grand pôle est-ouest.

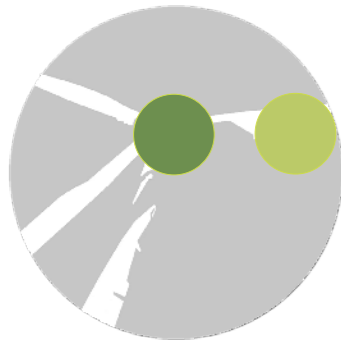
Si l'on tient compte des projets en cours d'instruction, l'étendue des pôles de densification dessine une auréole autour du projet et de la commune de Fresnoy-lès-Roye laissant très peu de respirations visuelles.

Par conséquent, les phénomènes d'encercllement et de saturation potentiels de l'éolien s'en trouveront renforcés en particulier pour les communes situées au cœur du périmètre rapproché (5 km).

Ces phénomènes doivent faire l'objet d'une analyse spécifique.

Au regard du contexte éolien dense du territoire, une étude d'encercllement avant-projet est préconisée afin de définir la réserve de capacité du territoire à accueillir de nouvelles éoliennes (voir pages suivantes).

- ZIP
- Aire d'étude immédiate (1 km)
- Aire d'étude rapprochée (entre 5 et 7.5 km)
- Rayon de 10 km qui correspond à la distance maximum de l'aire d'étude rapprochée définie par le guide éolien
- Aire d'étude intermédiaire (20 km)
- Eoliennes existantes
- Eoliennes autorisées
- Eoliennes en instruction n'ayant pas encore fait l'avis de l'autorité environnementale
- Pôles éoliens cohérents ou en cours de densification



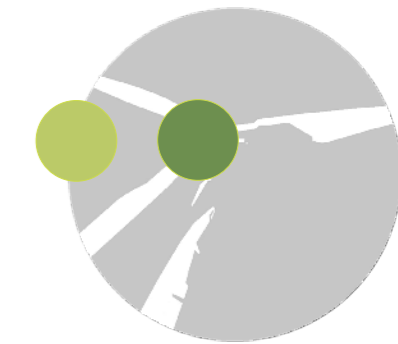
Contexte éolien local / Données techniques

Les parcs les plus proches des ZIP montrent des gabarits de machines de 150m. Dans le périmètre rapproché, les gabarits varient de 121 à 180m en bout de pale.

nom	statut	hauteur m	dist en km
aire immédiate			
Liancourt-Fosse	construit	156	Entre 0,7 et 0,9 km
Moulin Wable	construit	150	Entre 1 et 1,6 km
aire rapprochée			
Champ Serpette	en instruction	150	Entre 1,3 et 4,1 km
Ouest Royen / Roye	construit	140	Entre 2,2 et 3,7 km
Plaine de Tilloi	construit	140	Entre 2,6 et 4,9 km
La Côte Noire	construit	138,5	Entre 2,8 et 4,3 km
Vallée des Mouches	en instruction	180	Entre 3,4 et 4,7 km
Santerre	autorisé	125	Entre 3,4 et 3,9 km
Hallu	autorisé	150	Entre 3,9 et 4,4 km
Le Bois Madame	construit	150	Entre 4,2 et 5,5 km
Bois Madame II	en instruction	165	Entre 4,3 et 5,6 km
Hallu, Punchy	construit	150	Entre 5,5 et 5,9 km
Roye / Bois Guillaume	construit	150	Entre 5,7 et 7,8 km
Falvieux	autorisé	177	Entre 6,2 et 6,9 km
Les Tulipes	construit	150	Entre 6,5 et 7,4 km
Falvieux ext.	en instruction	184	Entre 6,9 et 7,3 km
Laucourt Energies	construit	125	Entre 6,9 et 8,2 km
Les Hautes Bornes	construit	156	Entre 7,6 et 9,3 km
Mont de Trême	construit	150	Entre 7,8 et 8,3 km
Les Plaines	autorisé	150	Entre 8 et 8,7 km
Luce 1	autorisé	180	Entre 8,1 et 10,5 km
Beuvraignes	construit	125	Entre 8,2 et 9 km
La Solerie	construit	121	Entre 8,2 et 9,3 km
Les Trente	construit	145	Entre 8,3 et 8,9 km
Bois Briffaut	autorisé	151	Entre 8,7 et 10,2 km
Lihons et Vermandovillers	autorisé	150	Entre 9,1 et 11,2 km
Ablaincourt	construit	180	Entre 9,2 et 11 km
Sole du Moulin Vieux	construit	121	Entre 9,4 et 11,4 km
Le Quesnel	en instruction	150	Entre 9,5 et 12 km
Petit arbre	construit	140	Entre 9,5 et 11,6 km



ZIP Aire d'étude immédiate (1 km) Aire d'étude rapprochée (entre 5 et 7.5 km) Rayon de 10 km qui correspond à la distance maximum de l'aire d'étude rapprochée définie par le guide éolien Eoliennes existantes Eoliennes autorisées Eoliennes en instruction n'ayant pas encore fait l'avis de l'autorité environnementale



NOTE DE LA DREAL CENTRE

Cette note de méthode de la DREAL CENTRE, publiée au 31/01/2014, fait référence pour définir la méthode de travail et de calcul des indices de saturation.

Cette note précise les limites de la méthode, que nous rappelons ici :

- L'hypothèse d'une visibilité panoramique sur 360° pour l'ensemble des points de vue considérés est fictive. Ce genre de situation n'existe que dans de très rares cas ;
- De fait, ce n'est pas tant la visibilité réelle des éoliennes qui est ici étudiée (l'analyse ne permet pas de le refléter) que l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage ;
- Pour chaque point de vue, deux classes de distances périmétriques sont considérées : une première de 0 à 5 km, où l'éolien est considéré prégnant, et une seconde de 5 à 10 km, où l'éolien est considéré « nettement » présent par « temps normal ». Au-delà de 10 km, l'éolien est considéré certes visible mais peu influent. Aussi, les éoliennes situées au-delà de cette distance sont ignorées pour simplifier la méthode ;
- La saturation des horizons est très variable selon l'orientation des parcs.

MÉTHODE DE MESURE ET CALCUL DES INDICES D'APRÈS LA MÉTHODE DE LA DREAL CENTRE

Sur le périmètre de 0 à 5 km : Depuis le point de vue considéré (un village dans tous les cas ici), on trace les secteurs angulaires interceptés par la présence d'un parc ou d'un projet. On obtient la somme A de l'ensemble des secteurs angulaires.

Sur le périmètre de 5 à 10 km : La méthode est réitérée de la même façon que précédemment en traçant les secteurs angulaires interceptés par la présence d'un parc ou d'un projet. On obtient la somme A' des secteurs angulaires.

Le premier « indice d'occupation des horizons » est le résultat de la somme A+A' en incluant les doubles-comptes.

Un second indice complémentaire permet de mieux évaluer la valeur de ce premier indice au regard de la densité visuelle.

En effet, une occupation angulaire importante sur l'horizon n'engendrera pas nécessairement une impression de densité.

L'indice de « densité sur les horizons occupés » est fourni par le ratio du nombre total d'éoliennes présentes dans les 5 premiers kilomètres (B) sur l'indice d'occupation des horizons, soit le ratio $B / (A+A')$.

Le troisième indice est celui du plus grand angle de respiration exempt d'éolienne.

PRÉCISIONS SUR LA MÉTHODE EMPLOYÉE

A – Résultats attendus

Cette méthodologie employée est donc globalisante à l'échelle du territoire, et ne focalise pas spécifiquement sur un projet en particulier. Elle donne des indications générales sur le niveau de saturation d'un territoire. Aussi il est important de remarquer que les périmètres proposés le sont au regard des points de vue considérés et non pas vis-à-vis du projet. C'est pourquoi, il n'y pas de réelle corrélation entre le périmètre d'étude paysagère propre au projet et les valeurs périmétriques définies a priori dans la méthodologie.

B – Précisions apportées

A titre indicatif le secteur angulaire spécifique au projet éolien est identifié par une couleur différente. Toutefois, à ce stade de l'état initial et de l'objectif de la méthode, il n'est pas ajouté au calcul de l'indice d'occupation des horizons. Il permet juste de visualiser l'impact supplémentaire potentiel à prendre en compte dans les stratégies d'implantation.

De plus, nous indiquons le « plus grand angle de respiration » tous secteurs confondus (0-5 km et 5-10 km).

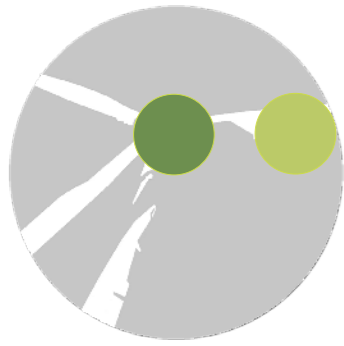
INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Le tableau de calcul correspondant à chaque point de vue est fourni avec la carte d'occupation.

Selon la note de la DREAL CENTRE, les « seuils d'alerte » sont les suivants :

- Lorsque l'indice d'occupation des horizons (A+A') dépasse 120° voire 90° en région Hauts de France, l'effet est considéré sensible dans le paysage ;
- Lorsque l'indice de densité atteint la valeur de 0,1. C'est-à-dire que la moyenne d'occupation des horizons, par des éoliennes présentes jusqu'à 5 km, est de l'ordre d'une machine par pas de 10° ;
- Lorsque le plus grand angle de respiration est inférieur à une valeur comprise entre 160 et 180°.

Si l'une de ces trois conditions est remplie, la DREAL CENTRE estime qu'il y a risque d'effet d'encerclement.



Contexte éolien local / étude d'encerclement avant-projet

CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN

Dans l'aire rapprochée autour des ZIP, 34 communes ont été analysées. A noter que seules les communes se trouvant en zone de visibilité potentielle d'après la ZIV, sont étudiées et que cette analyse est maximisée puisqu'elle ne tient pas compte des filtres arborés et bâtis présents.

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En Mauve foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En Mauve clair sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction.

En rouge est représentée l'emprise des zones de projet de Sucrierie afin de voir si celles-ci s'inscrivent ou non dans les angles maximums de respiration.

Aire d'étude immédiate (1 km)

Aire d'étude rapprochée (entre 5 et 7.5 km)

Rayon de 10 km qui correspond à la distance maximum de l'aire d'étude rapprochée définie par le guide éolien

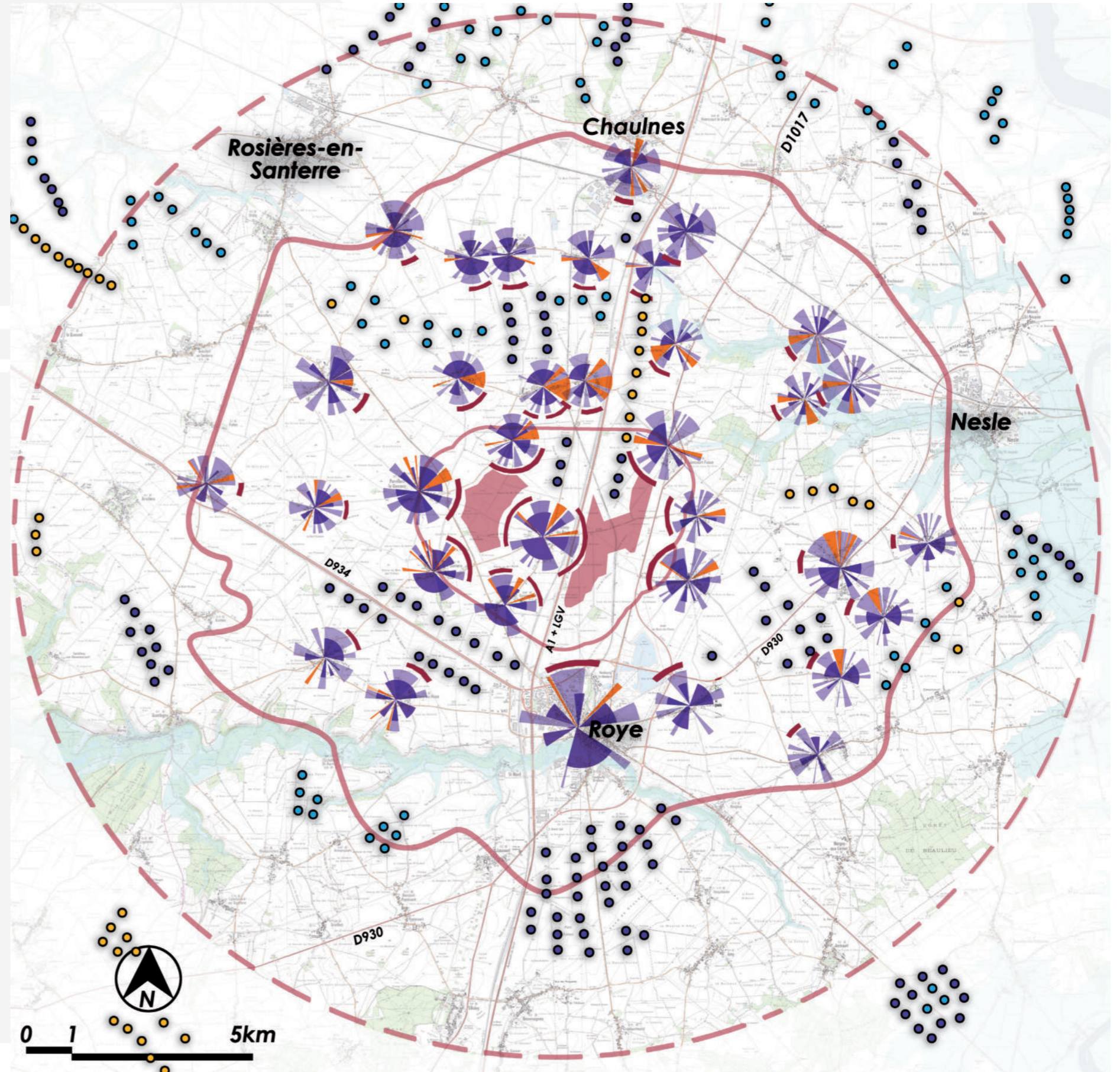
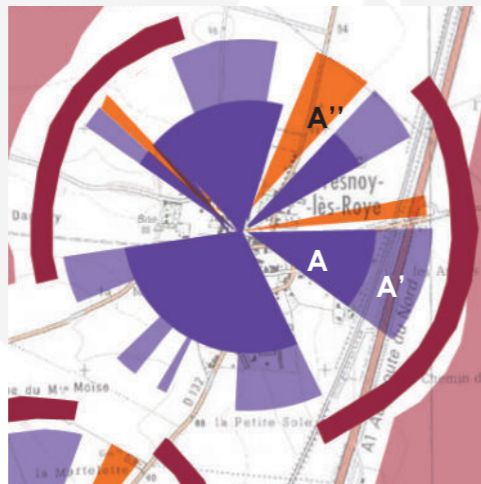
Eoliennes existantes

Eoliennes autorisées

Eoliennes déposées en cours d'instruction

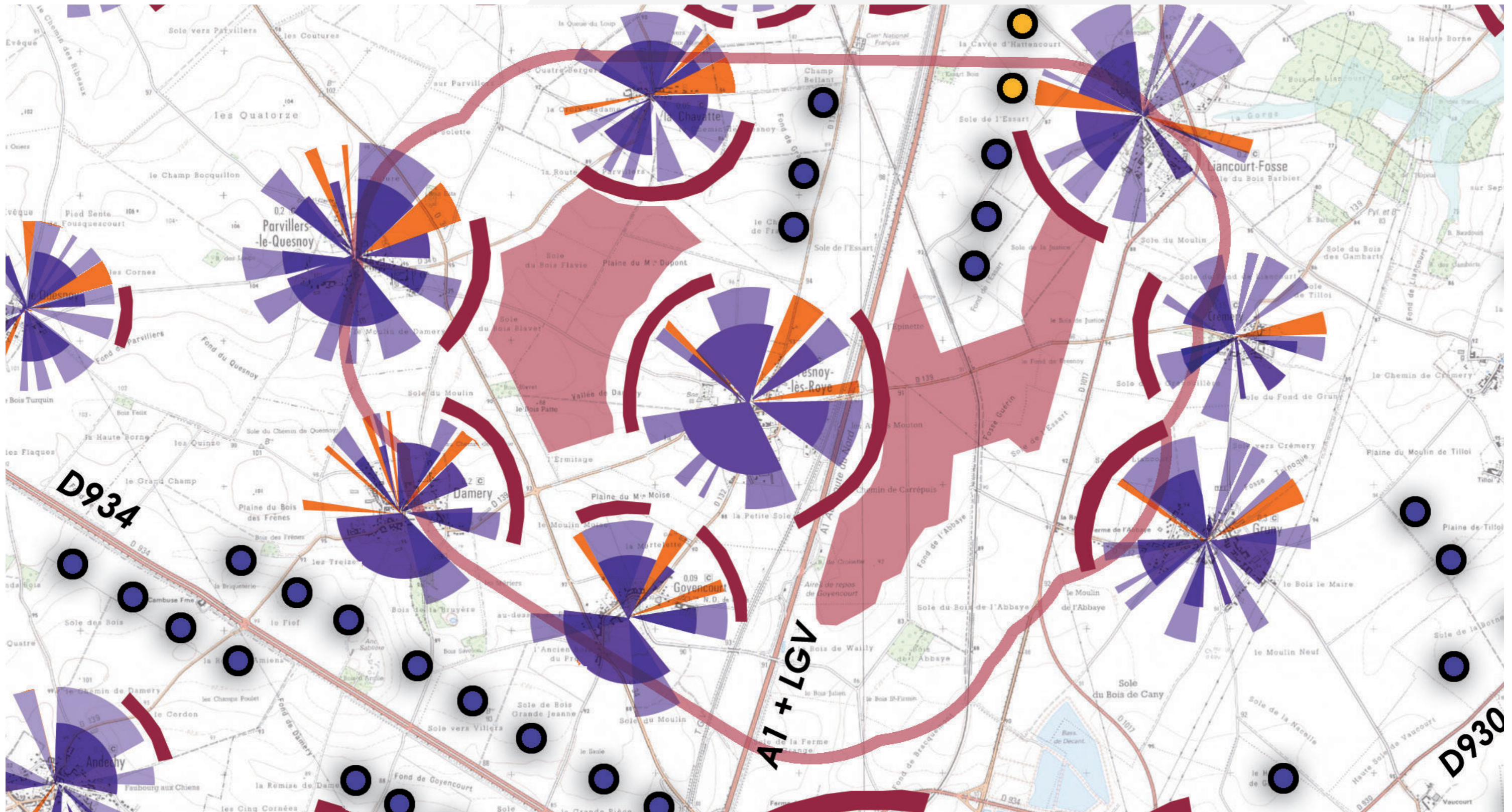
Zones du projet Sucrierie

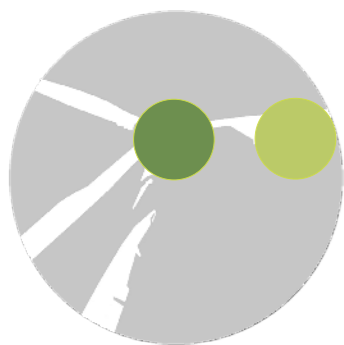
*modalités de calcul des angles impactés (exemple pris sur la commune de Fresnoy-lès-Roye) :



Contexte éolien local / étude d'encerclement avant-projet

CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LE PÉRIMÈTRE IMMÉDIAT





Contexte éolien local / étude d'encerclement avant-projet

Sur les 34 communes analysées, on peut voir que tous les indices sont théoriquement au-dessus des seuils d'alerte définis par la DREAL Centre.

Selon cette dernière, le territoire autour des zones du projet montre donc un risque d'effet d'encerclement.

En conclusion et au regard de cette analyse «théorique», le territoire montre déjà des risques d'encerclement par l'éolien avant-projet. Ces phénomènes qui se trouvent amplifiés si l'on tient compte des projets déposés en cours d'instruction.

La majeure partie des angles de respiration visuelle maximale n'est pas tournée vers la zone de projet. **De plus, la carte réalisée et le tableau montrent qu'une seule commune risque de voir son angle maximal se réduire avec le projet Sucrierie. Il s'agit de Fresnoy-lès-Roye qui se trouve au milieu des deux zones d'implantation.**

On peut donc noter que le projet devrait n'avoir qu'un impact supplémentaire réduit sur les angles occupés et les respirations. Toutefois, il n'est pas exclu qu'il augmente les indices de densité puisqu'il va ajouter des éoliennes.

En ce qui concerne Fresnoy-lès-Roye, les stratégies d'implantation doivent prendre en compte ces effets potentiels d'encerclement en réduisant l'emprise visuelle du projet sur une des deux zones ou les deux.

Communes analysées dans le périmètre rapproché autour du projet	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour de la commune (A+A')		Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km autour de la commune		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Situation existante avant-projet (parcs construits et autorisés)	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction (A+A+A')	Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec les projets déposés	Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
Fresnoy-lès-Roye	231°+147°=378°	407°	51	10	0.13/0.15	42°/42°
Goyencourt	217°+108°=325°	354°	61	5	0.18/0.19	55°/49°
Damery	228°+71°=299°	329°	63	7	0.21/0.21	51°/32°
Parvillers-le-Quesnoy	240°+142°=382°	411°	46	10	0.12/0.13	30°/30°
La Chavatte	207°+143°=350°	386°	47	10	0.13/0.14	51°/36°
Fouquescourt	205°+149°=354°	393°	41	10	0.11/0.13	57°/38°
Fransart	193°+100°=293°	360°	41	10	0.14/0.14	63°/40°
Hattencourt	162°+152°=314°	377°	37	10	0.11/0.12	33°/30°
Liancourt-Fosse	150°+125°=275°	293°	42	14	0.15/0.19	47°/41°
Crémery	115°+126°=241°	256°	51	13	0.21/0.25	35°/25°
Gruny	154°+134°=288°	308°	48	13	0.16/0.20	37°/32°
Carrépuis	143°+93°=236°	236°	66	1	0.28/0.28	60°/60°
Roye	168°+75°=243°	261°	74	0	0.30/0.28	40°/40°
Villers-lès-Roye	206°+105°=311°	327°	64	0	0.20/0.19	40°/40°
Andechy	146°+151°=297°	307°	38	2	0.12/0.13	70°/43°
Le Quesnoy	141°+150°=291°	321°	51	5	0.17/0.17	38°/30°
Rouvroy-en-Santerre	131°+144°=275°	291°	42	16	0.15/0.20	25°/25°
Maucourt	261°+142°=403°	411°	65	10	0.16/0.18	40°/40°
Chilly	221°+116°=337°	342°	62	10	0.18/0.21	38°/38°
Hallu	190°+128°=318°	353°	56	10	0.17/0.18	60°/32°
Punchy	145°+127°=272°	277°	57	9	0.20/0.24	32°/32°
Fonches-Fonchette	148°+121°=269°	321°	43	14	0.16/0.18	39°/39°
Etalon	69°+129°=198°	241°	61	13	0.30/0.30	42°/35°
Rethonvillers	137°+151°=288°	323°	32	10	0.11/0.13	40°/40°
Chaulnes	160°+177°=337°	371°	40	6	0.12/0.12	30°/28°
Puzeaux	153°+223°=376°	376°	39	8	0.10/0.12	30°/30°
Curchy	60°+192°=252°	278°	14	13	0.05/0.09	22°/22°
Manicourt	62°+198°=260°	285°	18	13	0.07/0.11	20°/20°
Billancourt	138°+123°=261°	267°	28	7	0.11/0.13	30°/30°
Biarre	151°+141°=292°	314°	29	7	0.09/0.11	38°/38°
Balâtre	139°+140°=279°	201°	28	7	0.15/0.17	48°/48°
Champien	80°+131°=211°	211°	28	2	0.13/0.14	70°/70°
Bouchoir	69°+154°=223°	245°	20	9	0.08/0.12	37°/32°
Méharicourt	198°+184°=382°	399°	40	2	0.10/0.10	46°/46°

■ Réduction de l'angle de respiration visuelle maximale générée par les projets en cours d'instruction

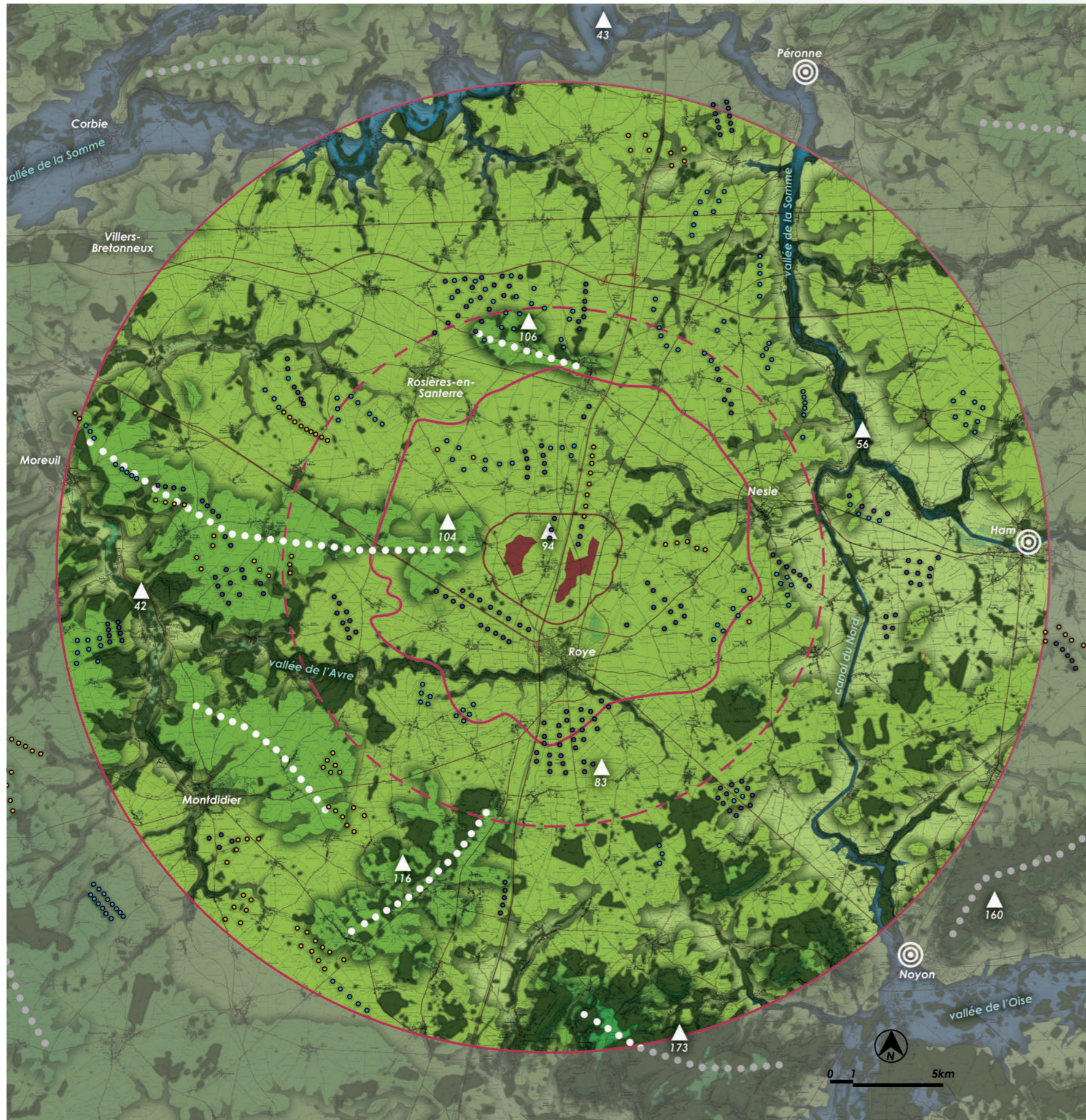
■ Commune où les zones de projet s'inscrivent dans l'angle maximal de respiration

Aucune commune ne présente un indice d'occupation des horizons inférieur à 120°.

6 communes présentent un indice de densité inférieur ou égal à 0.1 (situation existante)

Aucune commune ne présente un angle maximal de respiration supérieur ou égal à 160°

Lecture physique / morphologie du territoire



Le secteur d'étude se trouve sur un bas plateau descendant progressivement vers la vallée de la Somme au nord. L'altitude de la zone de projet est autour de 90/95m. Le périmètre proche de la zone d'étude montre une topographie homogène et un paysage ouvert. Toutefois, on peut noter la présence d'amorces de petites vallées peu profondes à l'est et à l'ouest, il s'agit des vallées de l'Avre et de l'Ingon. Ces petites vallées entaillent légèrement le plateau où se situe le projet dans un axe est-ouest. Ce peignage génère des petites lignes de crêtes offrant des points de vue surélevés sur le plateau et les paysages du Santerre.

Les vallées majeures, la Somme et l'Oise, se trouvent à plus de 15 km de la zone de projet. Elles présentent des paysages et des versants différents. La Somme, au nord, montre une vallée étroite et sinueuse et des versants plus ou moins abrupts et peu boisés, alors que l'Oise, au sud-est, montre une vallée ample marquée par des reliefs chahutés et boisés sur ses versants nord et sud.

A noter aussi à 10 km à l'est du site, le canal du Nord, trait d'union fluvial entre les deux vallées principales. Il s'inscrit dans un paysage de plaine ouverte et le versant tourné vers le projet montre un profil progressif et très peu marqué par des structures végétales.

Rapport à l'éolien :

L'échelle du plateau est adaptée à l'implantation d'éoliennes, mais les larges dégagements visuels de ces plateaux présagent des perceptions ouvertes sur le site de projet et donc des intervisibilités voire des effets de saturation ou mitage avec les parcs déjà existants sur le territoire (qu'il conviendra de vérifier dans la partie « impacts »).

Le plateau du secteur de projet ne présente pas de ligne de force majeure ce qui n'impose pas d'organisation d'implantation particulière. Toutefois, la présence de parcs éoliens existants et en cours d'instruction à proximité et les larges dégagements visuels du plateau ainsi que les effets de points de vue des petites lignes de crêtes proches tendent à proposer une implantation simple et suivant les organisations des parcs les plus proches (en ligne pour les parcs de Roye et du Santerre).

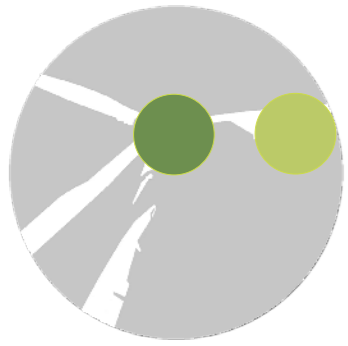
Les perceptions potentielles depuis la vallée de la Somme, qui offrent de nombreux belvédères naturels devraient être atténuées par la distance au projet (20 km) ainsi que par l'éolien déjà présent au premier plan.

En ce qui concerne la vallée de l'Oise, elle devrait être protégée par les reliefs boisés qui la bordent.

Depuis le canal du Nord, des perceptions sur le secteur de projet sont à attendre au regard de la topographie progressive et de la faible présence de masques boisés.

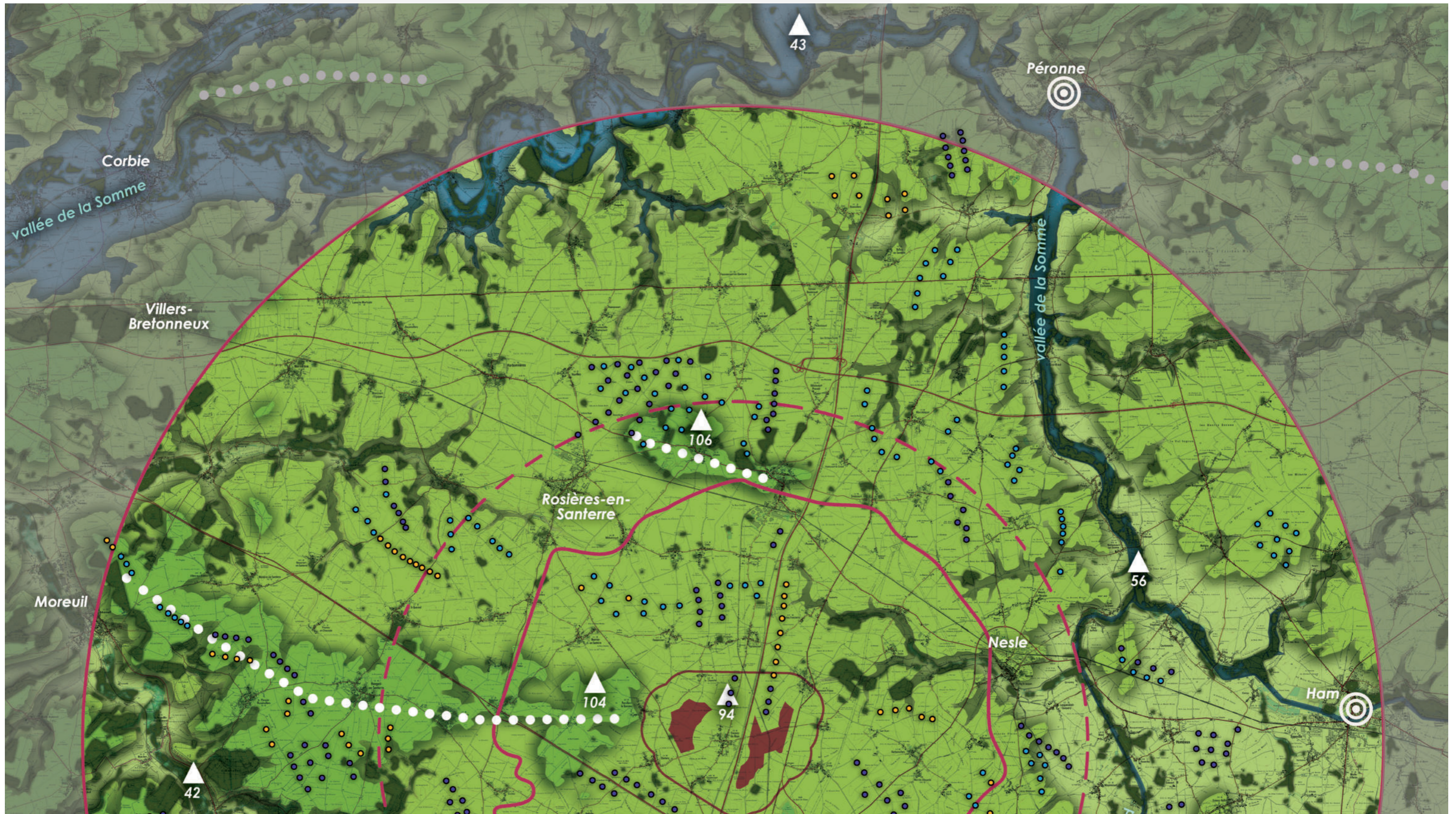
La vallée de l'Avre devrait être protégée par ses versants boisés. Toutefois, les plateaux proches sont hauts et offrent des vues lointaines et vers la zone de projet.





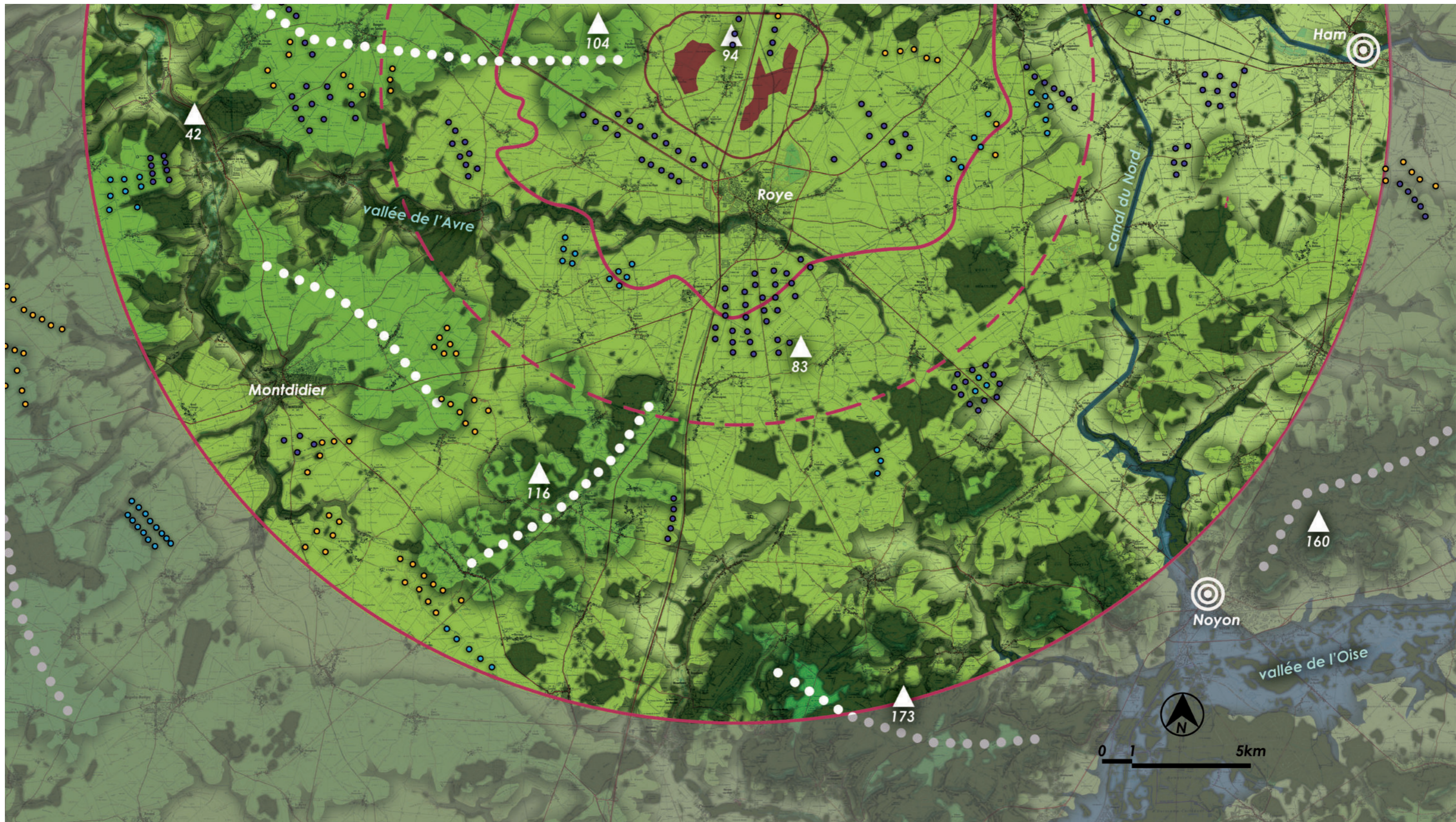
● Lecture physique / Morphologie du territoire

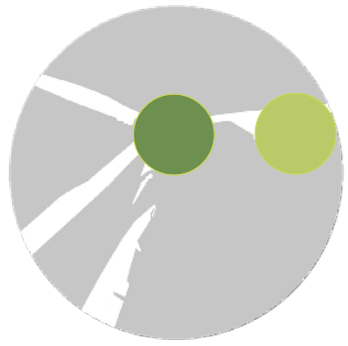
ZOOM NORD



Lecture physique / morphologie du territoire

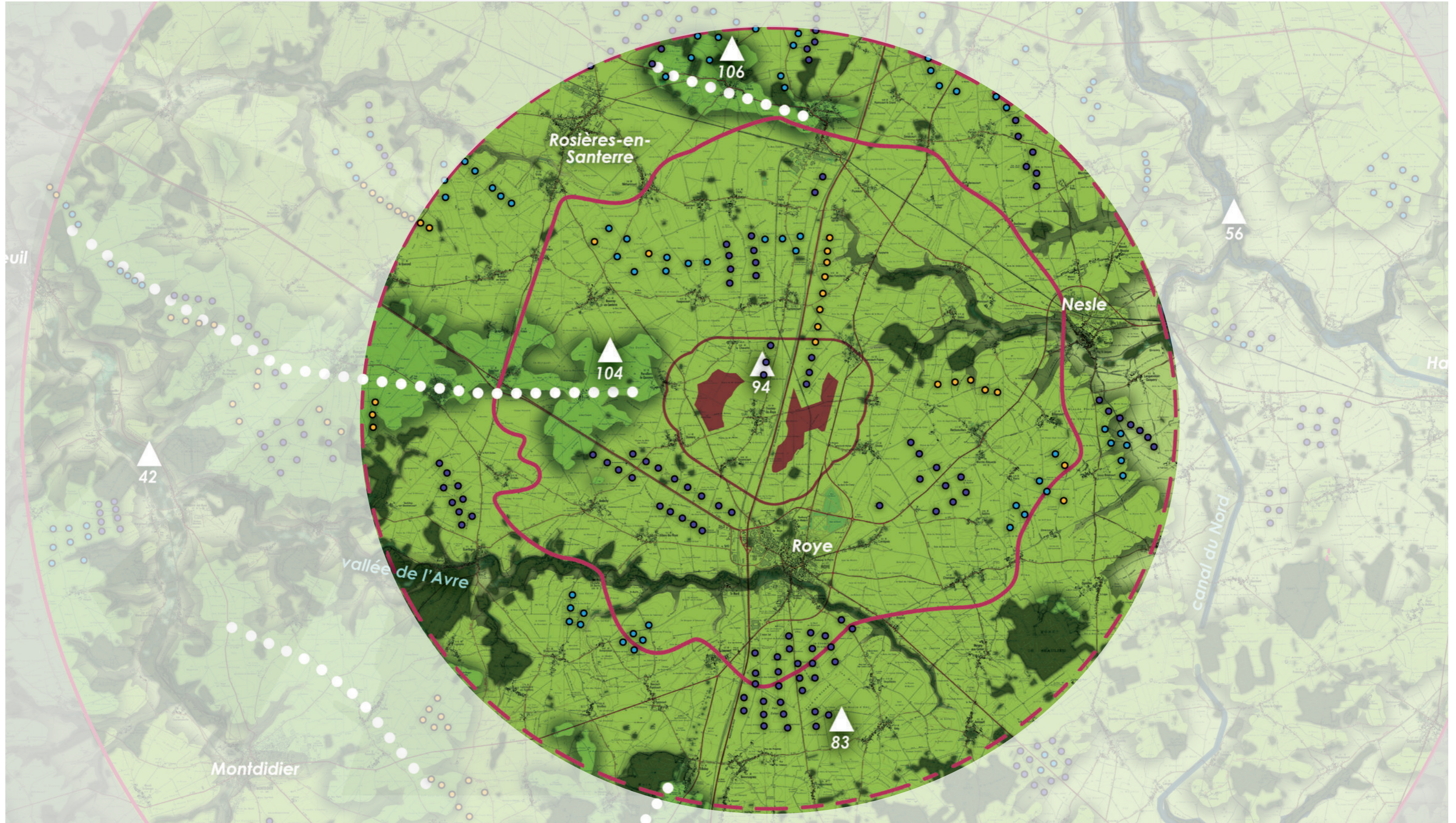
ZOOM SUD





Lecture physique / Morphologie du territoire

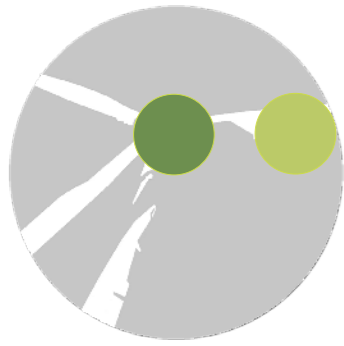
ZOOM 10 KM



Lecture physique / morphologie du territoire

ZOOM AIRES RAPPROCHÉES ET IMMÉDIATES





Lecture physique / Morphologie du territoire



Paysage de plateau ouvert au coeur de l'aire d'étude (secteur de Rethonvillers)



Paysage dénudé du canal du Nord en frange est du périmètre d'étude



La Somme au niveau de Cléry-sur-Somme



Paysages de moyenne vallée de la Somme

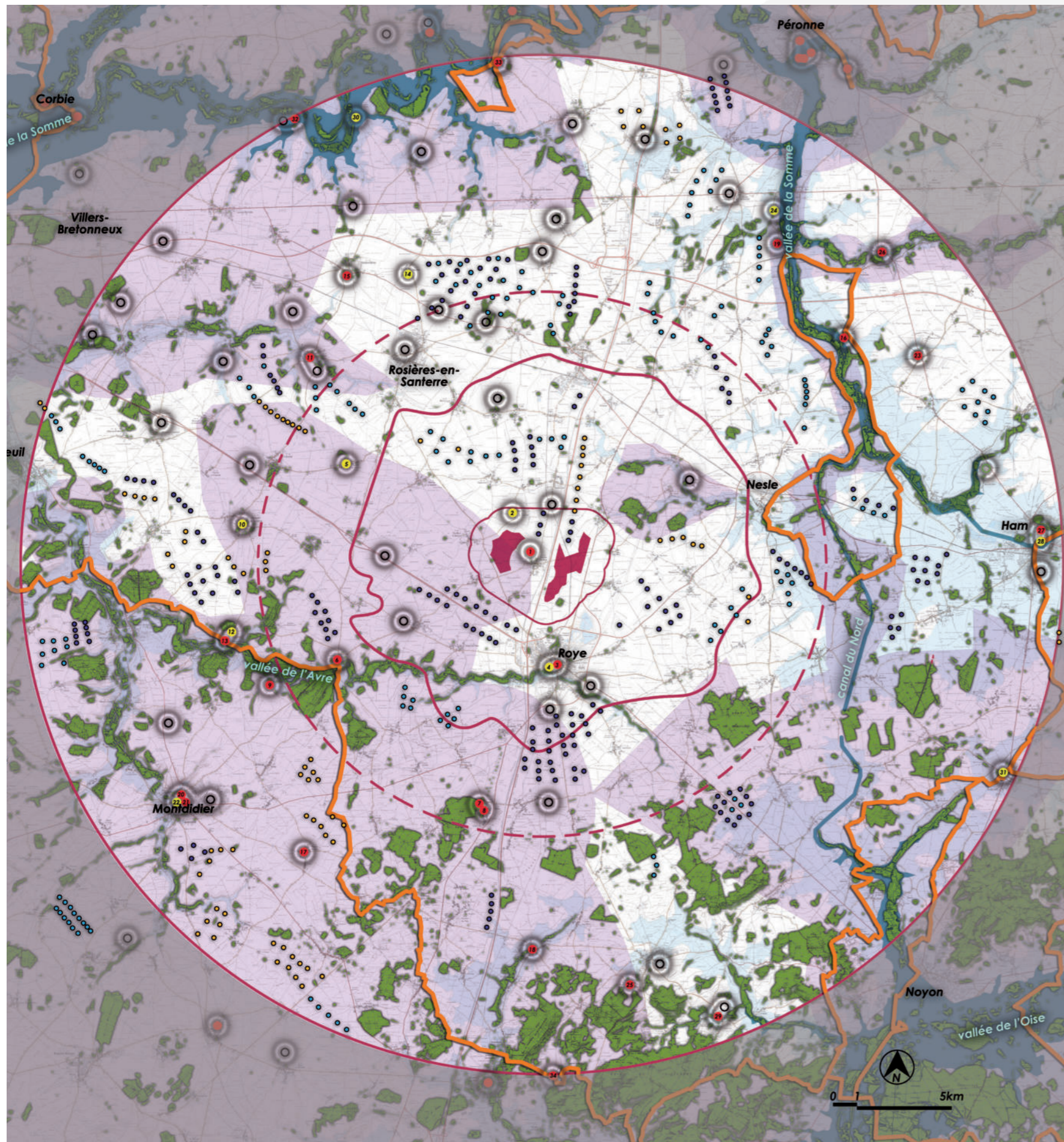


Vallée de l'Avre



Lecture de plateaux successifs marqués par les dépressions issues de la vallée de la Somme avec un bocage arboré en coulisse. Une limite paysagère marquée par les parcs éoliens de Roye et Noyon trônant sur la ligne d'horizon.

Lecture des monuments historiques / Tourisme



Le territoire présente quelques édifices classés et inscrits dans le périmètre proche du site ainsi que sur la moitié ouest de l'aire d'étude intermédiaire. L'édifice le plus proche se trouve 500 m de l'entité ouest du projet et 1 km de l'entité est, il s'agit d'un blockhaus allemand sur le hameau de La Chavatte. Il s'agit de ruines qui se trouvent à l'écart du hameau mais qui sont peu identifiables dans le paysage où elles s'insèrent.

Un autre édifice se trouve à 900m de l'entité est et 1 km de l'entité ouest, il s'agit d'une croix classée aux abords de l'église de Fresnoy-lès-Roye. Cette croix se trouve au cœur du bourg mais une fenêtre non bâtie s'ouvre vers la zone ouest du projet. A noter que la croix est en grande partie détruite et qu'elle est peu identifiable depuis la rue Etevez. Le pôle urbain de Roye compte deux édifices, l'un classé et l'autre inscrit, qui émergent de la silhouette urbaine et qui sont visibles depuis les axes routiers majeurs d'accès à Roye. Les autres éléments patrimoniaux se trouvent à plus de 7 km et pour la majeure partie à plus de 10 km. Ces édifices sont autant implantés en vallées qu'en plateaux et sont pour la plupart des églises aux abords des vallées ou dans les fonds de vallée de la Sensée, de la Somme et de l'Ancre et dans un rayon de 13 km et plus.

Par ailleurs, le territoire fut le témoin des combats de la Grande Guerre et recèle donc de nombreux mémoriaux et cimetières militaires notamment aux abords des zones de projet ainsi qu'au nord et au sud du périmètre d'étude. Pour la plupart, ils sont implantés en plateaux (lieux privilégiés des champs de bataille), donc ouverts sur les zones du projet.

Au delà des édifices on recense un certain nombre d'itinéraires de randonnée de rayonnement régional et local :

- le GR 123 suivant la vallée de l'Avre et rejoignant la vallée de l'Oise par les plateaux situés entre Roye et Montdidier,
- le GR 655 entre le canal de la Somme et la vallée de l'Oise, sur la frange est du territoire,
- le GRP Tour du Pays Noyonnais suivant la vallée de l'Oise.

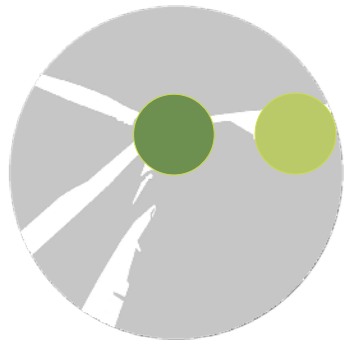
A noter aussi une boucle vélo longeant la vallée de la Somme et le canal du Nord sur le secteur de Nesle.

De manière plus éloignée, plusieurs boucles de promenades suivent la vallée de la Somme et ses belvédères au niveau de Péronne.

Rapport à l'éolien :

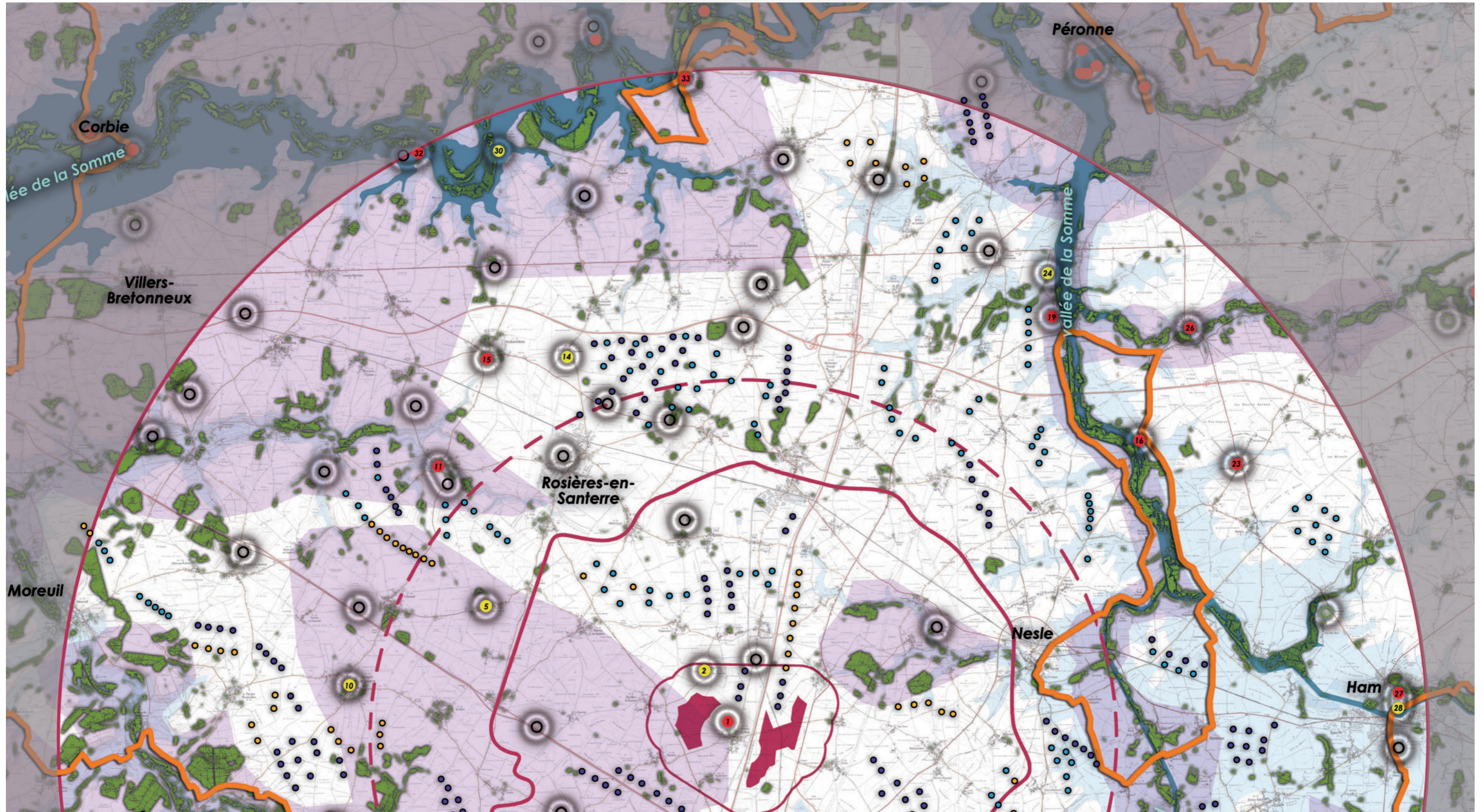
Les vestiges de la croix de Fresnoy-lès-Roye et les ruines du blockhaus de La Chavatte seront les plus en prise avec le projet notamment si l'entité ouest est développée. Depuis les axes routiers majeurs convergeant vers Roye de larges perceptions s'ouvrent sur les zones de projet ce qui laisse présager des covisibilités potentielles avec les édifices de Roye. Les cimetières militaires les plus proches, et particulièrement celui d'Hattencourt devront faire l'objet d'une analyse d'impacts. Toutefois, il est à noter que les édifices et sites précités se trouvent déjà en prise avec un paysage éolien proche, hormis la croix de Fresnoy-lès-Roye.





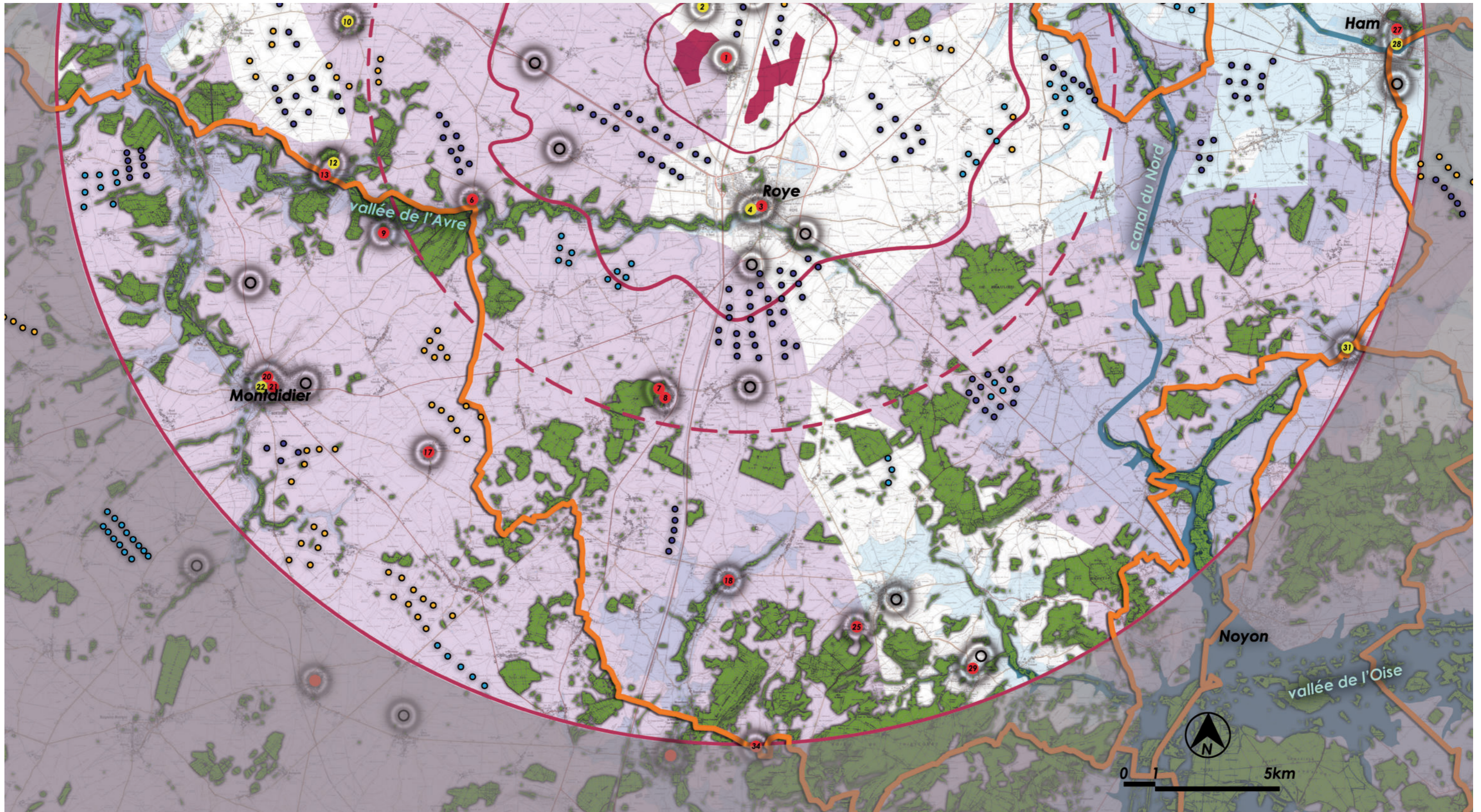
Lecture des monuments historiques / Tourisme

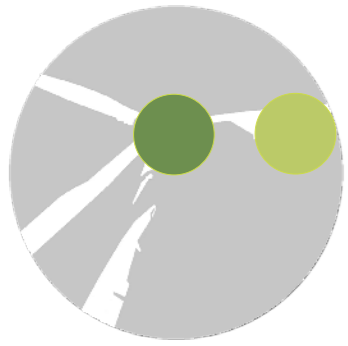
ZOOM NORD



Lecture des monuments historiques / Tourisme

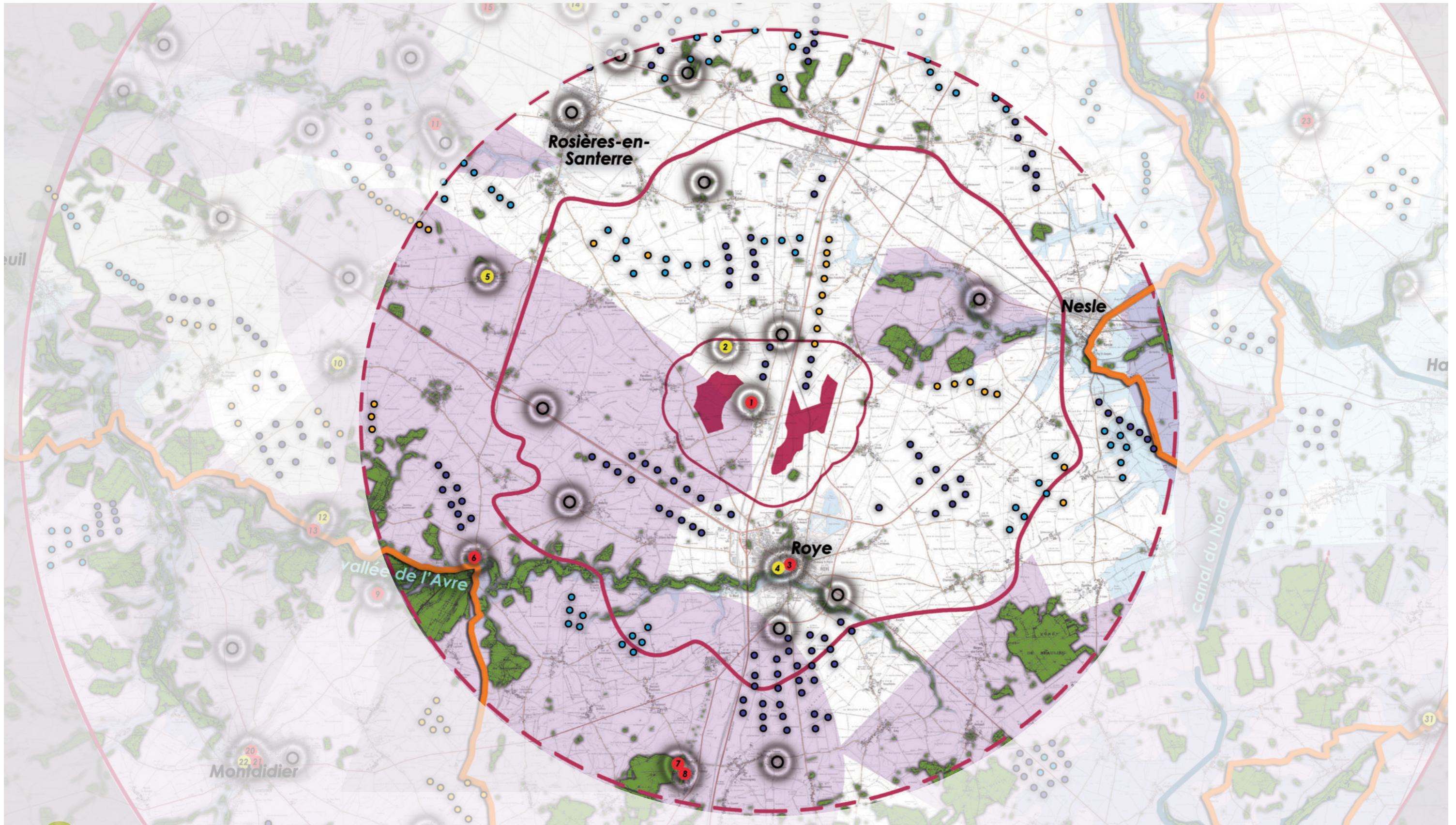
ZOOM SUD





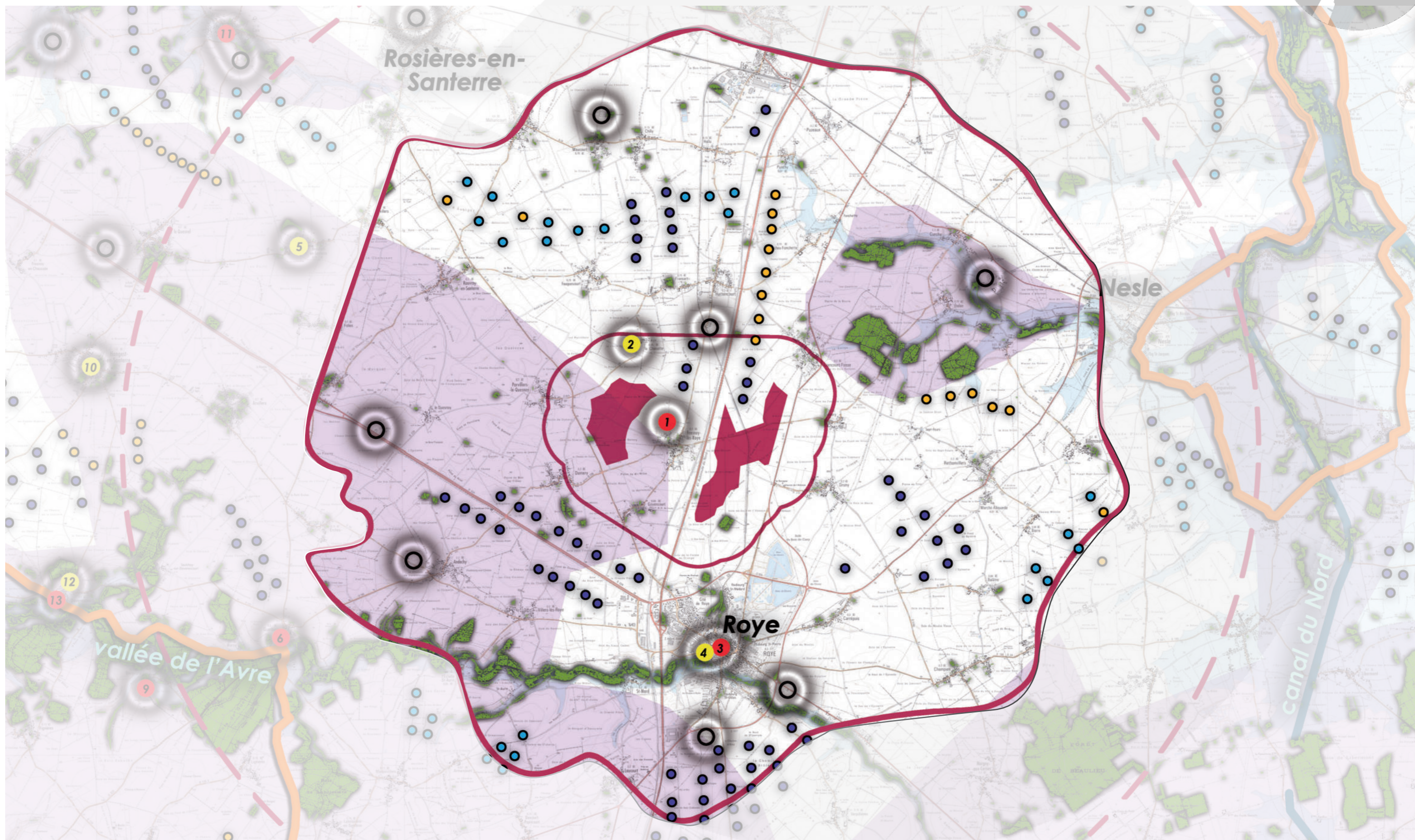
Lecture des monuments historiques / Tourisme

ZOOM 10 KM



Lecture des monuments historiques / Tourisme

ZOOM AIRES RAPPROCHÉES ET IMMÉDIATES





Illustrations des sites et monuments patrimoniaux / Tourisme

Patrimoine dans un rayon de 5 km



Patrimoine dans un rayon de 5 à 10 km



01	02	03	04
05	06	07	
08	09	10	11

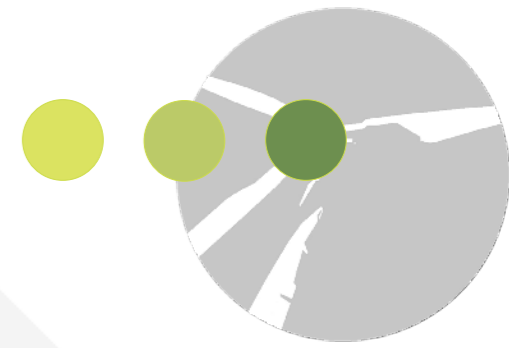
- 01 - Blockhaus de La Chavatte (I)
- 02- Vestiges de la Croix de Fresnoy-lès-Roye (C)
- 03 - Eglise St-Pierre de Roye (C)
- 04 - Anciens remparts (tour St-Laurent) de Roye (I)
- 05 - Eglise de Beaufort-en-Santerre (I)
- 06 - Eglise de Guerbigny (C)
- 07 - Domaine de Tilloloy (C)
- 08 - Eglise ND de Lorette de Tilloloy (C)
- 09 - Ancienne église de Becquigny (portail C)
- 10 - Eglise de Hangest-en-Santerre (I)
- 11 - Eglise de Caix (C)

(C) Classé / (I) Inscrit

Patrimoine dans un rayon de 10 à 15 km



Illustrations des sites et monuments patrimoniaux / Tourisme



Patrimoine bâti dans un rayon de 10 à 15 km (suite)



	12	13	14	
	15	16	17	18
19	20	21	22	23

- 12 - Eglise de Davenescourt (C)
- 13 - Château de Davenescourt (I)
- 14 - Eglise St-Eloi de Vauvillers (I)
- 15 - Eglise d'Harbonnières (C)
- 16 - Eglise de Falvy (C)
- 17 - Eglise de Piennes-Onvillers (C)
- 18 - Eglise de Roye-sur-Matz (C)
- 19 - Ancien cimetière (Chapelle) St-Christ-Briost (C)
- 20 - Eglise St-Pierre de Montdidier (C)
- 21 - Eglise St-Sépulcre de Montdidier (C)
- 22 - Hôtel de Ville de Montdidier (I)
- 23 - Eglise de Croix-Moligneaux (C)

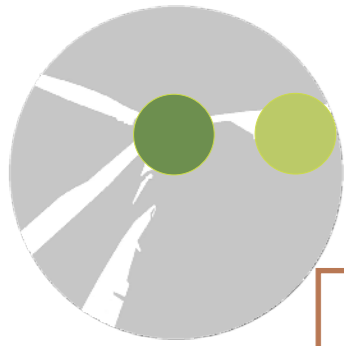
(C) Classé / (I) Inscrit



Patrimoine bâti dans un rayon de 15 km et plus

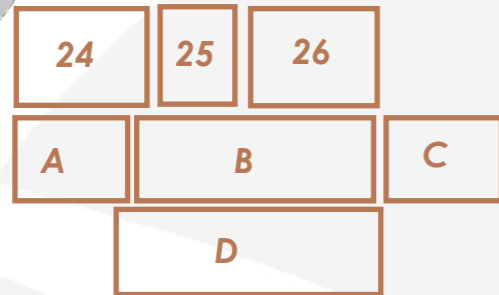


Source : Internet (Street Vieww - Base Mérimée - Chemins de Mémoire) et Epure paysage



● Illustrations des sites et monuments patrimoniaux / Tourisme

Patrimoine bâti dans un rayon de 15 km et plus (suite)



- 24 - Ruines du château de Villers-Carbonnel (I)
- 25 - Eglise Plessis-de-Roye (C)
- 26 - Eglise de Athies (portail C)
- A - Cimetière militaire Français de Hattencourt
- B - Cimetière militaire britannique de Roye
- C - Cimetière militaire Allemand de Curchy
- D - Mémorial Australien de Villers-Bretonneux

(C) Classé / (I) Inscrit



Cimetières militaires et mémoriaux les plus proches



Source : Internet (Street Vieww - Base Mérimée - et Epure paysage)

Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées



Principe d'évaluation des niveaux de sensibilités :

Les tableaux ci-après recensent l'ensemble des monuments historiques présents dans les aires d'études rapprochée et intermédiaire.

La détermination du niveau de sensibilité s'appuie sur différents critères : visibilité depuis le site et visibilité du site dans une vision élargie, distance à la zone de projet, présence de filtres visuels en interface avec le projet, contexte éolien existant en interface avec le projet et le cumul de protection renforçant l'attractivité du site.

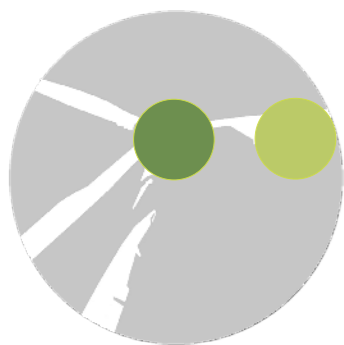
L'objectif de cette analyse est de faire émerger les sites présentant un enjeu très fort à moyen où la prégnance et la perception du projet peut porter atteinte à leur valeur patrimoniale.

	- L'édifice est visible de loin et/ou présente des vues dégagées sur le paysage de la zone de projet (A) - L'édifice se trouve à moins de 3 km et il y a peu ou pas de filtres visuels présents pour atténuer les vues potentielles sur le projet (B)
	- L'édifice n'est visible que partiellement ou depuis certains points de vue et/ou des vues cadrées sont possibles depuis le site ou ses abords (A) - L'édifice se trouve à moins de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception ou la prégnance potentielle du projet (B)
	- L'édifice n'est pas visible (inscrit dans l'urbanisation ou dans écrin arboré et aucun élément émergeant reconnaissable) et n'offre aucune vers les paysages environnants (A) - L'édifice se trouve à plus de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception potentielle du projet (B)

En ce qui concerne les notions de rayonnement/reconnaissance :

- l'édifice est considéré de rayonnement local si il n'est connu que des habitants de l'aire d'étude et/ou d'un public initié
- l'édifice est considéré de rayonnement régional si il est associé à d'autres types de protection (UNESCO, sites classés) et qu'il est connu plus largement ou valorisé au travers de divers médias (office de tourisme...)

n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	
Aire immédiate (1 km)											
1	La Chavatte	blockhaus allemand	inscrit	0,5 à 1 km	Les ruines de ce blockhaus se trouvent en frange ouest de la commune et présentent une fenêtre visuelle vers les zones du projet. Toutefois, ces ruines sont peu identifiables dans le paysage dans lequel elles s'insèrent.	régional	oui (parc du Moulin Wable)	non			oui
2	Fresnoy-lès-Roye	Croix (aujourd'hui seul le socle et le pied de la croix existent encore)	classée	0,9 à 1 km	Elle se trouve aux abords de l'église d'où une fenêtre non bâtie s'ouvre sur la zone ouest du projet. #A noter que la croix est en grande partie détruite et qu'elle est peu identifiable depuis la rue Etevez.	local	oui (parcs de Liancourt et du Moulin Wable)	non			oui
Aire rapprochée (entre 5 et 10 km)											
3	Roye	Eglise St-Pierre	classée	3 km	En milieu urbain dense mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants.	local	oui (parc de Roye)	non			oui
4	Roye	Anciens remparts (Tour St-Laurent)	inscrite	3 km	En milieu urbain. Toutefois il n'est pas exclu que des vues s'opèrent depuis le haut de la Tour si celle-ci est accessible au public.	local	oui (parc de Roye)	non			
5	Beaufort-en-Santerre	Eglise	inscrite	7 km	Positionnée dans le bourg et non visible depuis les paysages environnants (présence d'une ceinture arborée autour de la commune).	local	oui (parcs de Liancourt et du Moulin Wable)	oui (paysages remarquables)			
6	Guerbigny	Eglise	classée	7,5 km	En ville et lovée dans la vallée de l'Avre. Les versants de la vallée présentent une couverture arborée limitant les vues vers l'extérieur. Toutefois, depuis les plateaux au sud de la vallée l'église émerge du panorama avec les plateaux nord en arrière-plan.	local	oui (parcs du Mont de Trême et de Roye)	oui (paysages remarquables)			oui
7	Tilloloy	Domaine de Tilloloy	classé	10 km	Positionné entre les franges ouest du bourg et un boisement. La perspective de l'allée principale est tournée vers les zones de projet.	local	oui (parcs d'Armancourt, de Roye et de Bois Guillaume)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			oui
8	Tilloloy	Eglise ND de Lorette	classée	10 km	Positionnée entre le bourg et le château et présente des bandes arborées au nord et sud fermant les vues autour de l'édifice.	local		oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			



Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées

n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	
Aire intermédiaire (entre 10 et 20 km)											
9	Becquigny	Ancienne église	portail classé	10,7 km	Au sein du cimetière au sud du bourg et positionnée sur un relief dominant la vallée de l'Avre. Depuis le site, des vues sur les plateaux nord s'opèrent mais sont peu lointains.	local	oui (parcs du Mont de Trême et de Roye)	oui (paysages remarquables)			
10	Hangest-en-Santerre	Eglise	inscrite	11 km	Inscrite dans le bourg mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs de Roye, de Liancourt et Moulin Wable)	oui (paysages remarquables)			oui
11	Caix	Eglise	classée	11,5 km	Inscrite dans le bourg positionné en tête de la vallée de la Luce, mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs de Luce et Bois Madame)	oui (paysages remarquables)			
12	Davenescourt	Château	inscrit	12 km	Les deux édifices sont implantés en centre-bourg et dans la vallée de l'Avre. Les versants de la vallée présentent une couverture arborée limitant les distances de visibilité.	local	oui (parcs du Mont de Trême et de Roye)	oui (paysages remarquables)			
13	Davenescourt	Eglise	classée	12 km		local		oui (paysages remarquables)			
14	Vauvillers	Eglise St-Eloi	inscrite	12,5 km	Inscrite dans le bourg mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs de Grande Sole, Côte Noire, Liancourt et Moulin Wable)	non			oui
15	Harbonnières	Eglise	classée	13 km	Inscrite dans le bourg mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs Grande Sole, Bois Madame, Liancourt et Moulin Wable)	non			oui
16	Falvy	Eglise	classée	13,5 km	Inscrite dans le bourg et sur le versant ouest de la vallée de la Somme amont. Toutefois, elle est visible depuis le plateau environnant.	local	oui (parcs des 10 Nesloises, Solerie, Liancourt et Moulin Wable)	oui (paysages remarquables)			oui
17	Piennes-Onvillers	Eglise	classée	14,5 km	Inscrite dans le bourg et visible depuis les axes routiers environnants mais qui ne sont pas orientés vers les zones de projet.	local	oui (parc d'Armancourt et Roye)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			
18	Roye-sur-Matz	Eglise	classée	15,5 km	Inscrite dans le bourg .	local	oui (parcs de Bois Guillaume et de Roye)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			
19	Saint-Christ-Briost	Ancien cimetière	terrain autour de la chapelle classé	15 km	En cœur de bourg et dans le fond de la vallée de la Somme amont.	local	oui (parc de St-Christ-Briost, Solerie, Liancourt et Moulin Wable)	oui (paysages remarquables)			
20	Montdidier	Eglise St-Pierre	classée	16,5 km	En ville mais les édifices émergent de la silhouette urbaine depuis les plateaux environnants. A noter que la distance au projet et un contexte éolien proche limitent la prégnance potentielle du projet.	local	oui (parcs du Mont de Trême, d'Armancourt et de Roye)				
21	Montdidier	Eglise St-Sépulcre	classée	16,5 km		local		oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			
22	Montdidier	Hôtel de ville	inscrit	16,5 km		local					
23	Croix-Moligneaux	Eglise	classée	16 km	Inscrite dans le bourg.	local	oui (parc des 10 Nesloises, Liancourt et Moulin Wable)	non			

Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées



n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	
Aire intermédiaire (entre 10 et 20 km) (suite)											
24	Villers-Carbonnel	Reste du château d'Haplaincourt	inscrit	16 km	Se trouve dans un écrin boisé.	local	oui (parc de St-Christ-Briost, Solerie, Liancourt et Moulin Wable)	oui (paysages remarquables)			
25	Plessis-de-Roye	Eglise	classée	17 km	Inscrite dans le bourg.	local	oui (parcs de Bois Guillaume et de Roye)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			
26	Athies	Eglise (portail sud)	classée	17 km	Se trouve en milieu urbain.	local	oui (parc des 10 Nesloises, Solerie, Liancourt et Moulin Wable)	oui (paysages remarquables)			
27	Ham	Eglise Notre-Dame + crypte	classée	19,5 km	Se trouve en milieu urbain mais émerge de la silhouette urbaine depuis les plateaux environnants.	local	oui (parc de Hombleux, Falvieux, Plaines et Epinette)	non			
28	Ham	Ruines du château	inscrites	19,5 km	Se trouve en milieu urbain.	local					
29	Thiescourt	Eglise	classée	19,5 km	Inscrite dans le bourg.	local	oui (parcs de Bois Guillaume et de Roye)	non			
30	Méricourt-sur-Somme	Château + parc	classés	18,5 km	Inscrits dans le bourg.	local	oui (parcs de Grande Sole, Côte Noire, Bois Madame, Liancourt et Moulin Wable)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques, secteur du souvenir)			
31	Guiscard	Chapelle funéraire	inscrite	19,5 km	Inscrite dans le bourg.	local	oui (parcs de Falvieux et de l'Epinette)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			
32	Cerisy	Eglise	classée	20 km	Inscrite dans le bourg et dans les boucles de la vallée de la Somme.	local	oui (parcs de Grande Sole, Bois Madame, Liancourt et Moulin Wable)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques, secteur du souvenir)			
33	Cappy	Eglise	classée	19,7 km	Inscrite dans le bourg et dans les boucles de la vallée de la Somme.	local	oui (parcs de Rosières, Côte Noire, Liancourt et Moulin Wable)				

Principe de définition du niveau d'enjeu des sites au regard des 2 colonnes établies dans les tableaux :

		Niveau d'enjeu très fort
		Niveau d'enjeu fort
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu faible
		Niveau d'enjeu très faible voire nul

Sur les niveaux d'enjeu fort à moyen, une analyse particulière des impacts du projet est à développer par le biais de photomontages, au regard de la ZIV ou par la réalisation de zooms spécifiques (photo-interprétation, coupes...)

Il en résulte, au regard des monuments historiques, que les éléments devant faire l'objet d'analyse particulières sont :

Dans le rayon de 5 km autour du projet :

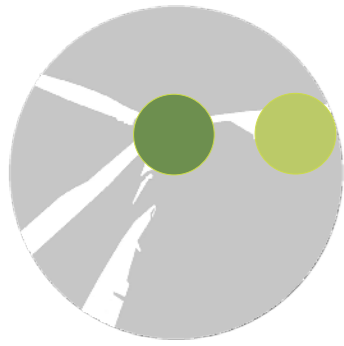
- les vestiges de la croix classée de Fresnoy-lès-Roye
- le blockhaus de La Chavatte
- l'église de Roye

Dans le rayon de 5 à 10 km autour du projet :

- le domaine de Tilloloy

Dans le rayon de 10 à 15 km autour du projet :

Pas d'édifice à enjeux majeurs au-delà de 10 km



Analyse du patrimoine local non protégé (aires rapprochées et immédiates)

Comme précisé dans le protocole d'introduction, le recensement du patrimoine local non protégé est non exhaustif et se limite aux aires rapprochées et immédiates autour du projet où la prégnance de celui-ci peut interagir avec ces éléments souvent de petite taille.

Les éléments cartographiés sont issus des données IGN 25000 et d'éléments visibles repérés lors des campagnes de terrain. Il s'agit surtout ici de petits édifices religieux (croix, vierge, calvaire) et ponctuellement d'églises et chapelles ainsi que d'anciens moulins.

Une partie du patrimoine local recensé se trouve déjà en prise directe avec le contexte éolien existant ou protégé par des boisements. Si le contexte éolien existant se trouve en interface de l'édifice et de la zone de projet, il n'a pas été jugé nécessaire d'analyser son niveau de sensibilité au projet dans le tableau se trouvant page suivante.

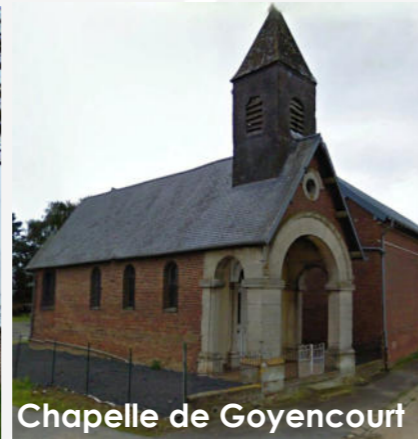
La carte ci-contre montre qu'il y a 14 éléments recensés dans l'aire immédiate. A noter que dans cette aire immédiate, deux parcs éoliens sont déjà présents (Liancourt et Moulin Wable).

Dans l'aire immédiate, les éléments les plus sensibles sont l'église de Fresnoy-lès-Roye, la chapelle/tombeau à l'est de Parvillers-le-Quesnoy et la chapelle Notre-Dame de Liesse à l'est de Goyencourt.

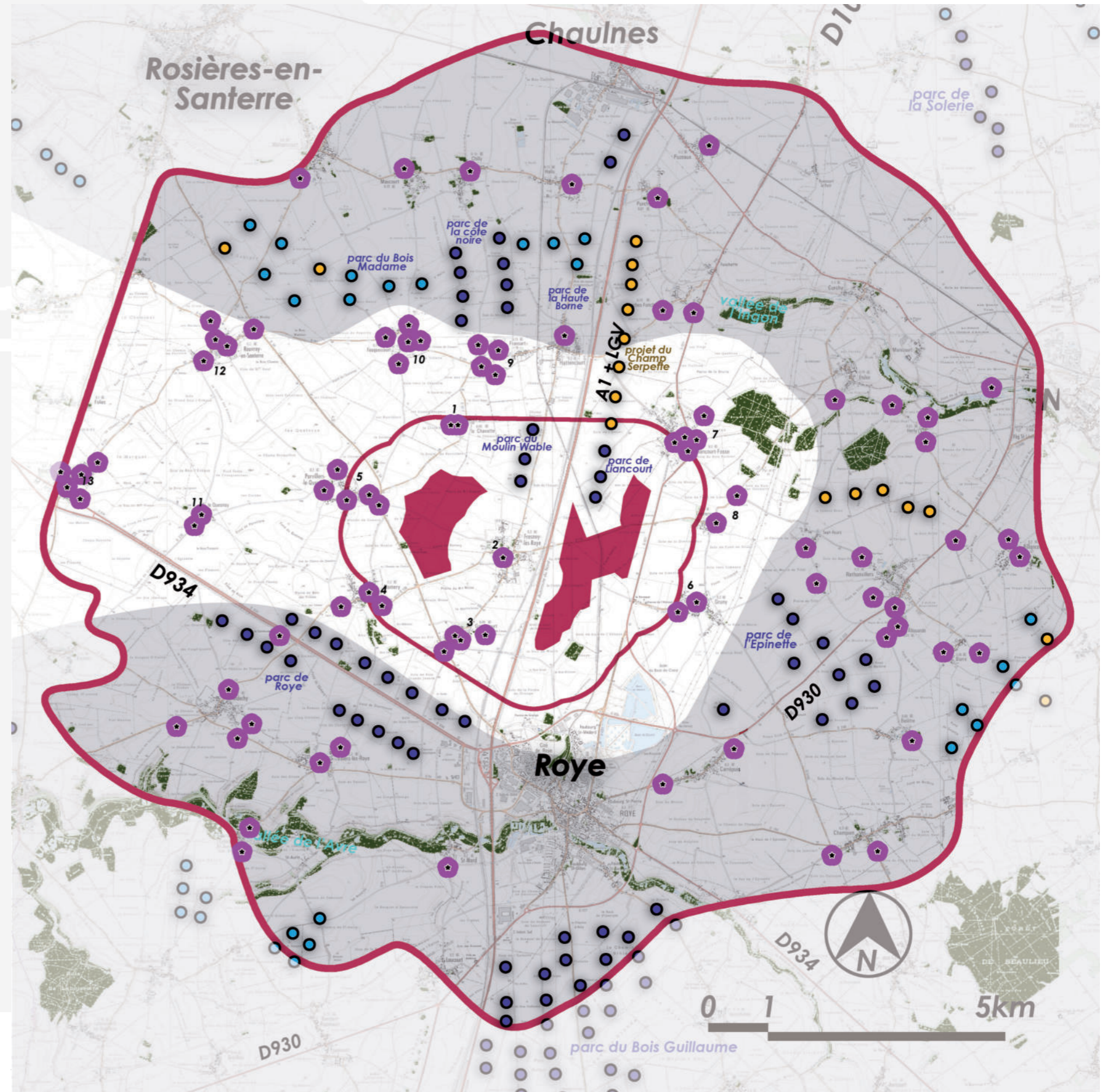
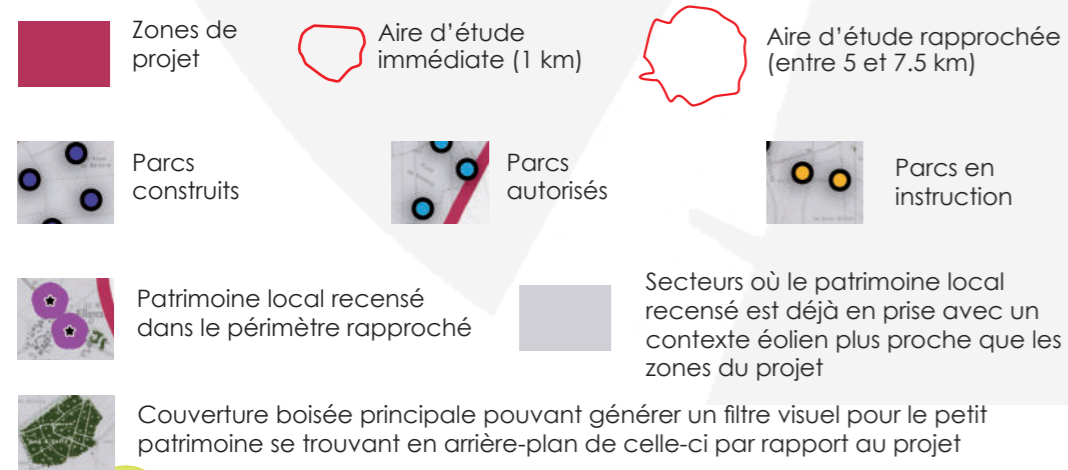
Au-delà de l'aire immédiate, si on extrait les secteurs où le patrimoine local est déjà en prise avec un parc éolien proche, on peut noter qu'un faisceau est-ouest se dégage de part et d'autre des ZIP, correspondant aux paysages d'intérêt des villages autour de la voie romaine (D934).



Chapelle de Parvillers-le-Quesnoy



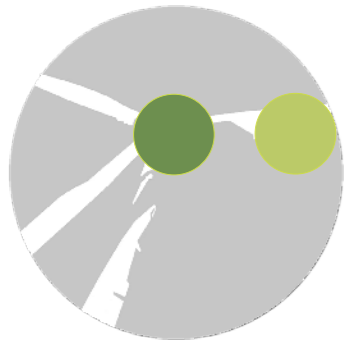
Chapelle de Goyencourt



Sensibilité du patrimoine local sur les aires d'études rapprochées et immédiates



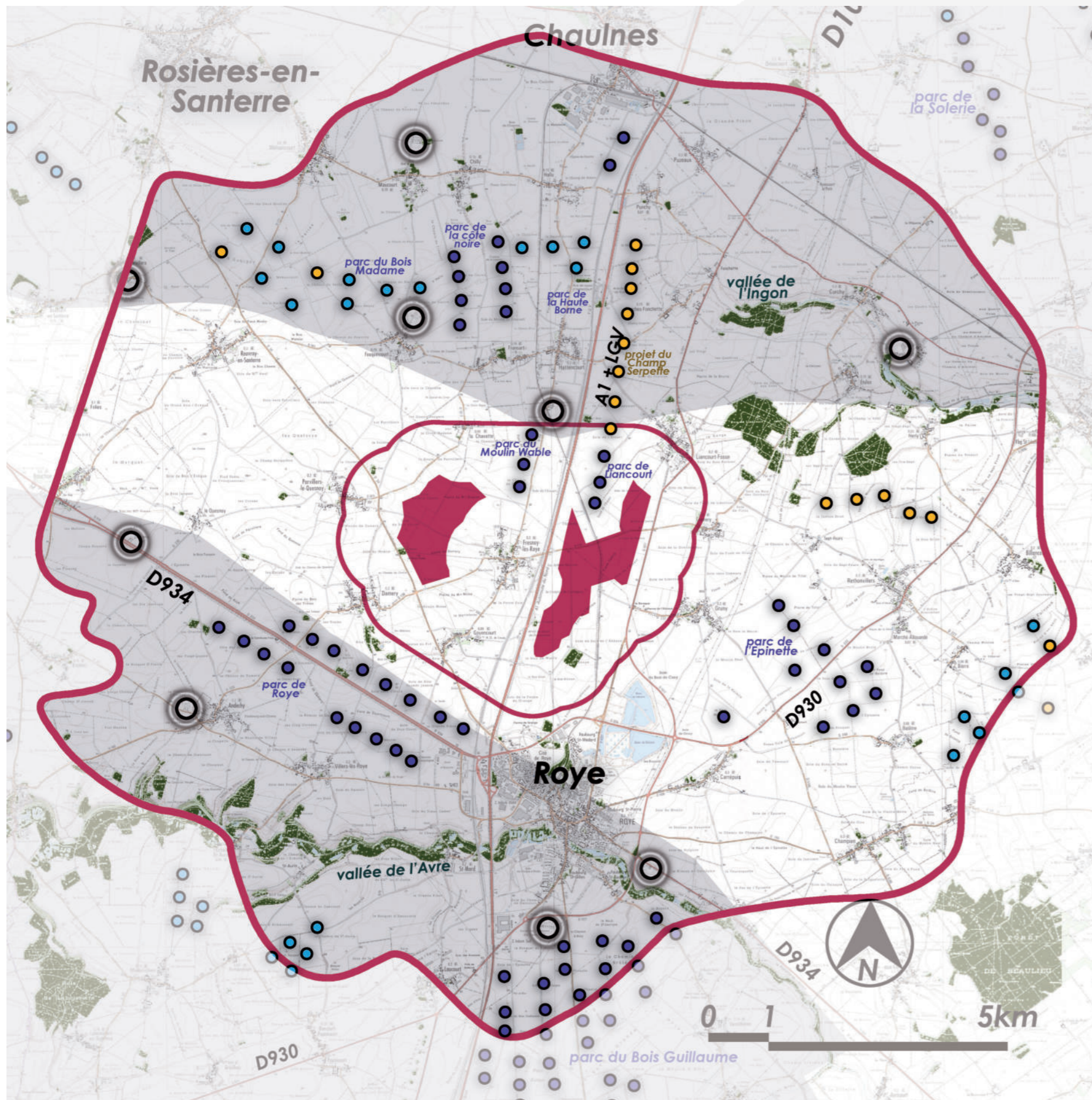
n°	Commune	Patrimoine	Distance aux ZIP	Description du site	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet
Aire immédiate (1 km)								
1	La Chavatte	église	0,8 km pour la ZIP ouest et 2,1 km pour la ZIP est	L'édifice se trouve à l'ouest du hameau et il est protégé par un cordon arboré.	oui (parc du Moulin Wable)	proximité du blockhaus inscrit aux MH		
		croix		L'édifice se trouve à un croisement de rue dans le centre du hameau. Ces rues offrent des fenêtres visuelles vers la ZIP et le contexte éolien existant.		non		
2	Fresnoy-lès-Roye	église	0,9 km pour les 2 ZIP	Elle se trouve à l'ouest du bourg et depuis ses abords une fenêtre visuelle s'ouvre sur la ZIP ouest. Les vues vers la ZIP est sont filtrées par le bâti du bourg. Par ailleurs le clocher émerge de la silhouette du bourg depuis les routes environnantes.	non	proximité de la croix classée aux MH		
3	Goyencourt	chapelle Notre-Dame de Liesse	1,1 km pour les 2 ZIP	L'édifice se trouve en frange est du bourg depuis lequel un large panorama s'ouvre sur les deux ZIP du projet.	non mais l'édifice est déjà en interaction avec le parc de Roye au sud.	non		
		église		L'édifice se trouve dans la traversée du bourg sur une séquence peu dense montrant quelques échappées visuelles vers le ZIP ouest du projet.		non		
		Château		Le château est lové dans un écrin arboré derrière l'église.		non		
		calvaire		Il se trouve au sud du bourg, à la croisée de plusieurs routes d'où une fenêtre visuelle s'échappe vers le sud de la ZIP ouest.		non		
4	Damery	église	0,8 km pour la ZIP ouest et 2,6 km pour la ZIP est	Elle se trouve dans la traversée du bourg sur une séquence non tournée vers le projet.	non mais l'édifice est déjà en interaction avec le parc de Roye au sud.	paysage d'intérêt des villages autour de la voie romaine		
		calvaire ouest		Il se trouve à l'ouest bourg, à la croisée de plusieurs routes d'où une fenêtre visuelle s'échappe vers la ZIP est.				
		calvaire est		Il se trouve à l'est bourg le long d'une voie non tournée vers les ZIP sur cette séquence.				
5	Parvillers-le-Quesnoy	Chapelle / tombeau	0,6 km pour la ZIP, ouest et 3,3 km pour la ZIP est	Il se trouve en sortie est du bourg et en prise avec les ZIP qui se superposent.	oui (parcs du Moulin Wable et de Liancourt pour la ZIP est)	paysage d'intérêt des villages autour de la voie romaine		
		Château		Il se trouve un peu avant la sortie est du bourg et en prise avec les ZIP qui se superposent.				
		église		Elle se trouve dans la traversée du bourg sur une séquence peu bâtie et d'où un panorama s'ouvre vers les ZIP qui se superposent.				
		croix St-Claude		Elle se trouve au nord du bourg et elle en partie protégée par une mare ceinturée de peupliers. Toutefois quelques échappées visuelles s'opèrent vers les franges nord des ZIP.				
		croix		Elle se trouve à l'ouest du bourg au cœur d'une poche agricole.			oui (parcs du Moulin Wable et de Liancourt pour la ZIP est)	
6	Gruny	croix	1,1 km pour la ZIP est et 3,7 km pour la ZIP ouest	Elle se trouve à la croisée de plusieurs rues en frange ouest du bourg. Une des rues est orientée vers les 2 ZIP qui se superposent.	non	non		
		église		Elle se trouve dans la traversée du bourg sur une séquence suffisamment bâtie pour limiter les percées visuelles vers le projet.	non	non		



Sensibilité du patrimoine local sur les aires d'études rapprochées et immédiates

n°	Commune	Patrimoine	Distance aux ZIP	Description du site	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet
Aire rapprochée (entre 5 et 10 km)								
7	Liancourt-Fosse	calvaire	0,8 km pour la ZIP est et 3,1, km pour la ZIP ouest	Il se trouve dans la traversée du bourg qui est tournée vers les ZIP.	oui (parc de Liancourt)	non	jaune	jaune
		croix centre		Elle se trouve au sud bourg au sein d'un espace vert communal arboré mais il n'est pas exclu que des vues partielles s'opèrent sur la ZIP est.		non	jaune	jaune
		église + ensemble de corps de ferme		L'ensemble se trouve en partie le long de la traversée du bourg et sur les franges est du bourg non tournées vers les ZIP. Toutefois, il n'est pas exclu que des vues partielles s'opèrent sur la ZIP est.		non	jaune	jaune
		vierge		Elle se trouve le long du contournement par la D1017 à l'est de la commune et protégée par un ensemble d'arbres.		non	jaune	jaune
		croix nord-est		Elle se trouve au nord-est du bourg. Elle est protégée par ce dernier et par du bocage arboré proche.		oui (parcs de Liancourt et Moulin Wable)	non	jaune
8	Crémery	église	1,2 km pour la ZIP est et 3,8 km pour la ZIP ouest	Elle se trouve dans la traversée du bourg sur une séquence peu bâtie où des vues partielles pourraient s'opérer vers la ZIP est du projet.	oui (parc de Liancourt), de plus l'édifice est déjà en interaction avec le parc de	non	jaune	jaune
		croix	Elle est isolée à la croisée de routes en dehors du bourg.	non		jaune	jaune	
9	Fransart	la croix naine au sud	1,8 km pour la ZIP ouest et 2,6 km pour la ZIP est	Elle est isolée au sud du bourg et en prise directe avec la ZIP ouest.	oui (parcs de Liancourt et du Moulin Wable), de plus l'édifice est déjà en interaction avec le parc de la Côte Noire au nord.	non	jaune	jaune
		chapelle Ste-Philomène		Elle se trouve en limite ouest du bourg à la croisée de plusieurs voies dont l'une est tournée vers la ZIP ouest.		non	jaune	jaune
		château/église		Les deux édifices se trouvent en frange nord de Fransart. Le bourg ne présente pas un bâti dense mais le château est en grande partie protégé par un écran arboré. Pour l'église il n'est pas exclu que des vues partielles s'opèrent vers la ZIP ouest.		non	jaune	jaune
		calvaire Bécu		Il est isolé au nord du bourg et cerné par quelques arbres. Toutefois, un large panorama s'ouvre et notamment vers la ZIP ouest.		non	jaune	jaune
10	Fouquescourt	église	2 km pour la ZIP ouest et 3,6 km pour la ZIP est	Elle se trouve en centre-bourg le long d'une rue orientée vers la ZIP est.	oui (parcs de Liancourt et du Moulin Wable), de plus l'édifice est déjà en interaction avec le parc de la Côte Noire et du Bois Madame au nord.	non	jaune	jaune
		oratoire/chapelle		Il se trouve au nord du bourg donc en grande partie protégé par le bâti mais des fenêtres visuelles s'échappent vers le nord de la ZIP est.		non	jaune	jaune
		croix aux 4 entrées/sorties du bourg		Une des croix se trouve à proximité de l'oratoire (ligne ci-dessus). Une autre se trouve en sortie ouest en grande partie protégée par le bâti du bourg. Les deux autres croix se trouvent au sud et à l'est, plus en prise avec les ZIP du projet.		non	jaune	jaune
11	Le Quesnoy	Église + croix	3,4 km pour la ZIP ouest et 6,2 km pour la ZIP est	L'église et la croix se trouvent le long de la D238 non tournée vers les ZIP. Toutefois, le bourg du Quesnoy est peu dense.	oui (parc de Liancourt)	paysage d'intérêt des villages autour de la voie romaine	jaune	jaune
12	Rouvroy-en-Santerre	Chapelle ND de la Miséricorde	4 km pour la ZIP ouest et 6,1 km pour la ZIP est	Elle se trouve au sud-ouest du bourg sur une séquence peu bâtie où quelques fenêtres s'ouvrent vers la ZIP ouest.	oui (parcs de Liancourt et Moulin Wable), de plus l'édifice est déjà en interaction avec le parc du Bois Madame au nord.	paysage d'intérêt des villages autour de la voie romaine	jaune	jaune
		église		Elle se trouve dans la traversée du bourg sur une séquence peu bâtie où des vues partielles pourraient s'opérer vers la ZIP ouest du projet.			jaune	jaune
		croix à différents points du bourg		Une première croix se trouve en centre-bourg donc en grande partie protégée par le bâti, tout comme celle se trouvant au nord du bourg. Une dernière croix se trouve en frange est donc plus tournée vers les ZIP.			jaune	jaune
13	Bouchoir	église	5,2 km pour la ZIP ouest et 8 km pour la ZIP est	Elle se trouve dans la traversée du bourg qui n'est pas tournée vers les ZIP.		paysage d'intérêt des villages autour de la voie romaine	jaune	jaune
		4 croix		Deux croix se trouvent en sortie de bourg au nord-est et au sud-est. Il n'est pas exclu que des vues s'opèrent sur le projet. Les deux autres croix s'inscrivent dans le bourg ou en frange ouest donc protégées par le bâti.			jaune	jaune

Analyse des cimetières militaires (aires rapprochées et immédiates)



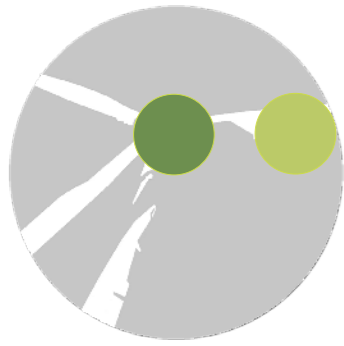
Les sites de mémoire sont déjà recensés cartographiquement à l'échelle de l'aire intermédiaire (voir carte monuments historiques/tourisme). Toutefois, au même titre que le patrimoine local non protégé, l'analyse des sensibilités des cimetières peut se limiter aux aires rapprochées et immédiates autour du projet. Cette échelle d'analyse est suffisante pour identifier la prégnance du projet et ses interactions potentielles, notamment au regard des rapports d'échelle avec les croix et stèles des sites.

Tout comme le patrimoine local, des sites de mémoire se trouvent déjà en prise directe le contexte éolien existant. Si ce dernier se trouve en interface du cimetière et de la zone de projet, il n'a pas été jugé nécessaire d'analyser son niveau de sensibilité au projet dans le tableau se trouvant page suivante.

La carte ci-contre montre qu'il n'y a aucun site de mémoire dans l'aire immédiate. Toutefois, on peut noter la Nécropole Nationale d'Hattencourt qui se trouve en frange nord de cette aire immédiate. On peut noter que celui-ci est déjà en prise avec les parcs du Moulin Wable de Liancourt qui marquent l'avant-plan des zones du projet.

Au-delà de l'aire immédiate, si on extrait les secteurs où les sites de mémoire sont déjà en prise avec un parc éolien plus proche que les ZIP du projet, on peut noter qu'il n'a aucun cimetière militaire exempt de vue sur l'éolien dans l'aire rapprochée. Par conséquent, il n'a pas été jugé nécessaire à ce stade de les analyser au travers un tableau. Toutefois, les sites se trouvant en frange des secteurs déjà en prise avec l'éolien ont fait l'objet d'une analyse dans les pages suivantes.

	Zones de projet		Aire d'étude immédiate (1 km)		Aire d'étude rapprochée (entre 5 et 7.5 km)
	Parcs construits		Parcs autorisés		Parcs en instruction
	Cimetières militaires recensés dans le périmètre rapproché		Secteurs où les cimetières militaires recensés sont déjà en prise avec un contexte éolien plus proche que les zones du projet		
	Couverture boisée principale pouvant générer un filtre visuel pour les sites de mémoire se trouvant en arrière-plan de celle-ci par rapport au projet				

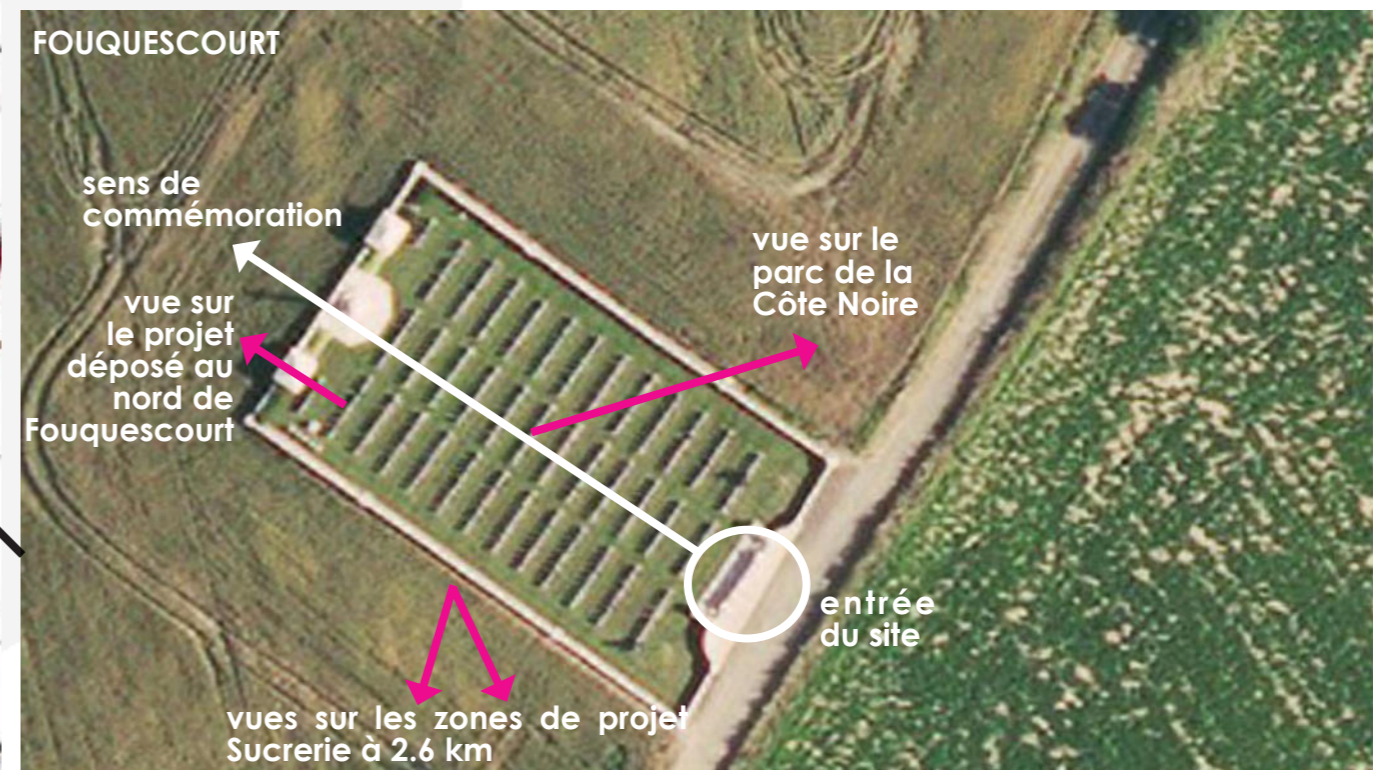
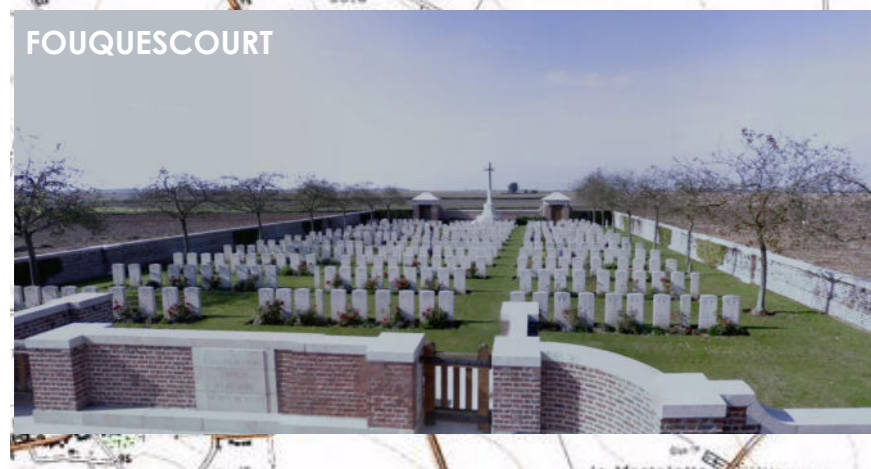
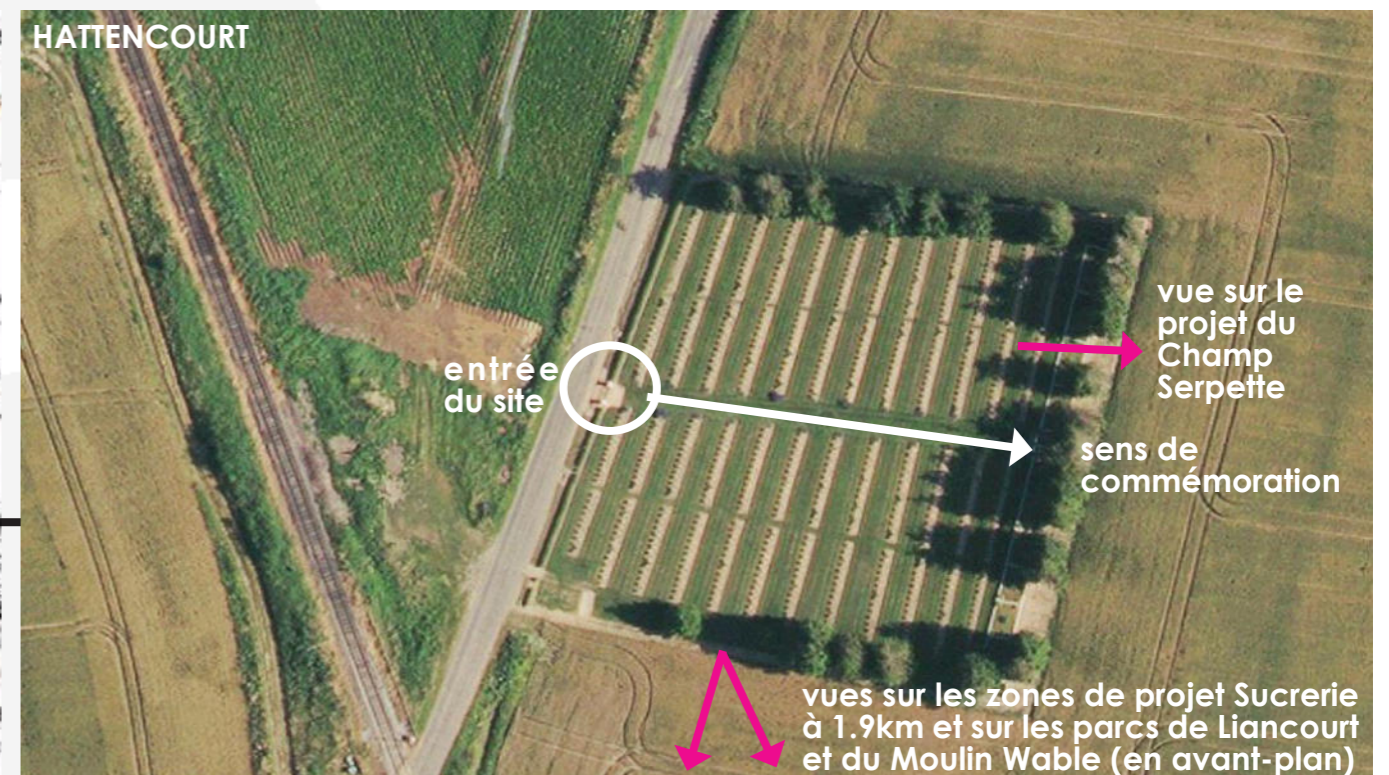


Sensibilité des cimetières militaires sur les aires d'études rapprochées et immédiates

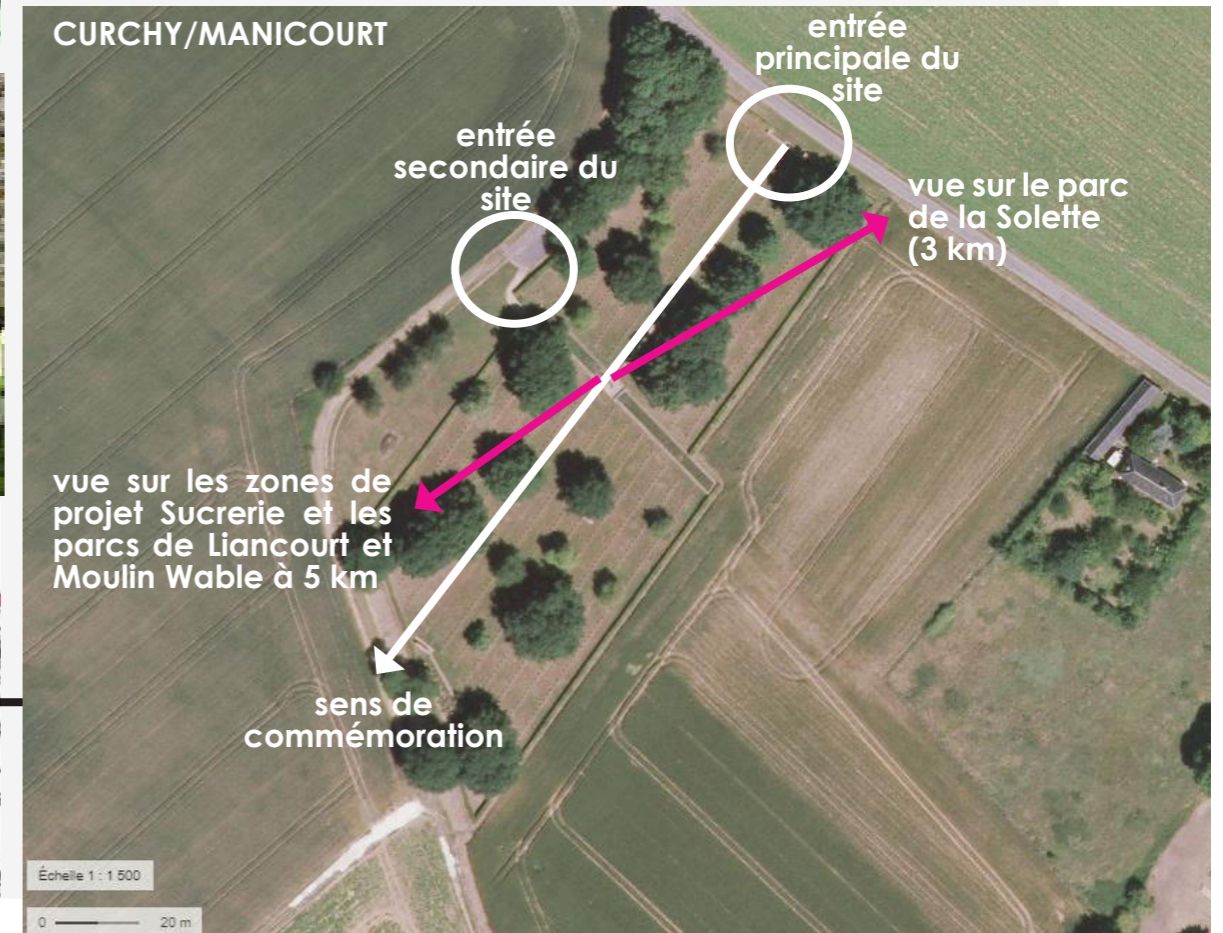
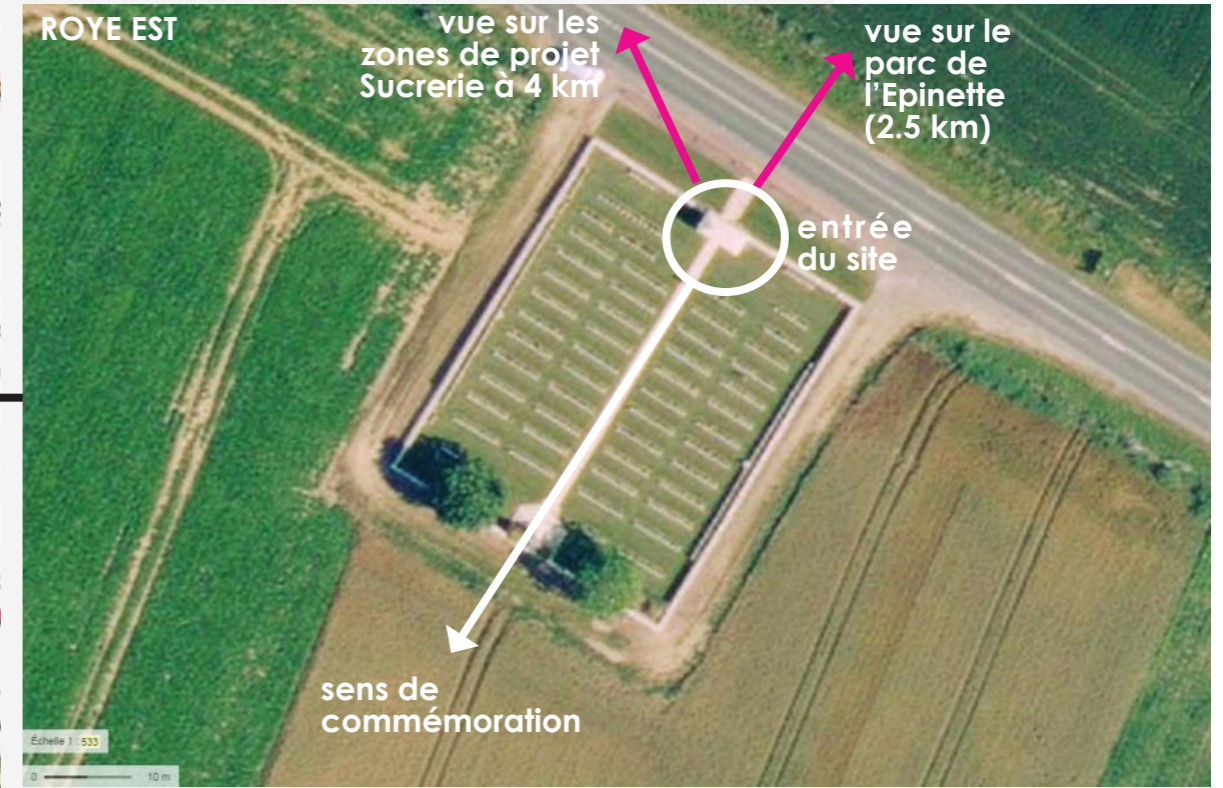
6 cimetières militaires se trouvent en limite du zonage (défini en gris carte précédente). Pour ces sites, cette position entre un contexte éolien existant et les ZIP peut impliquer une plus forte prégnance éolienne sur leur environnement paysager. Les plus proches sont le cimetière national français d'Hattencourt à 1.9 km au nord des 2 zones et le cimetière britannique de Fouquescourt à 2.6 km de la zone de projet ouest.

Les pages suivantes illustrent l'ensemble des cimetières se trouvant donc en frange du secteur où les cimetières recensés sont déjà impactés par des éoliennes proches.

Pour l'ensemble des sites, le projet ne se trouve pas directement dans le sens de commémoration. Au regard du contexte paysager dégagé des cimetières britanniques et français, des vues sur le projet sont à attendre depuis les sites d'Hattencourt, Fouquescourt, Bouchoir, Warvillers et Roye est. Toutefois, l'interdistance de 4 à 5 km avec les zones de projet évite tout effet de prégnance ou de concurrence sur les croix et stèles des sites. En ce qui concerne les cimetières allemands, ils montrent des écrans arborés ou des cordons arborés dans les paysages en interface avec les zones de projet permettant d'atténuer ou limiter les vues potentielles. A noter aussi que chacun des sites mentionnés est déjà en prise avec un contexte éolien existant proche. En ce qui concerne le projet de classement des sites funéraires, aucun de ces sites n'est concerné.

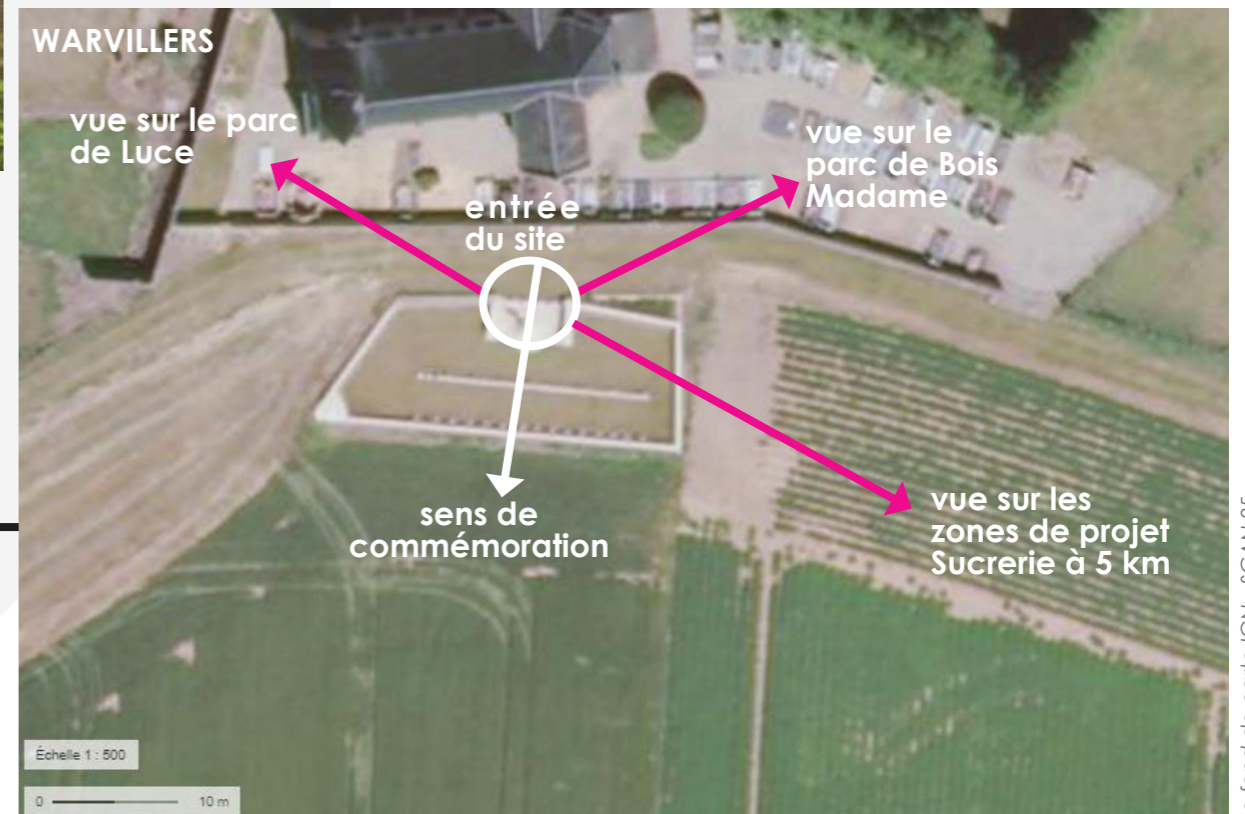
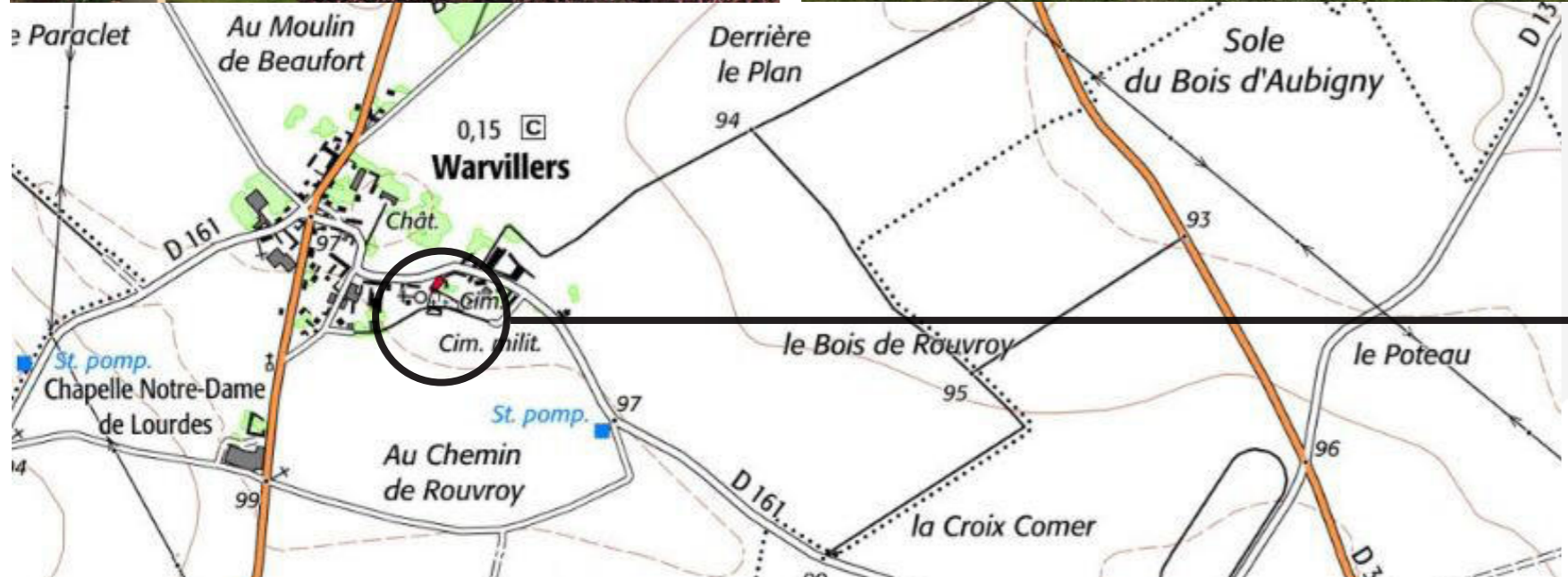
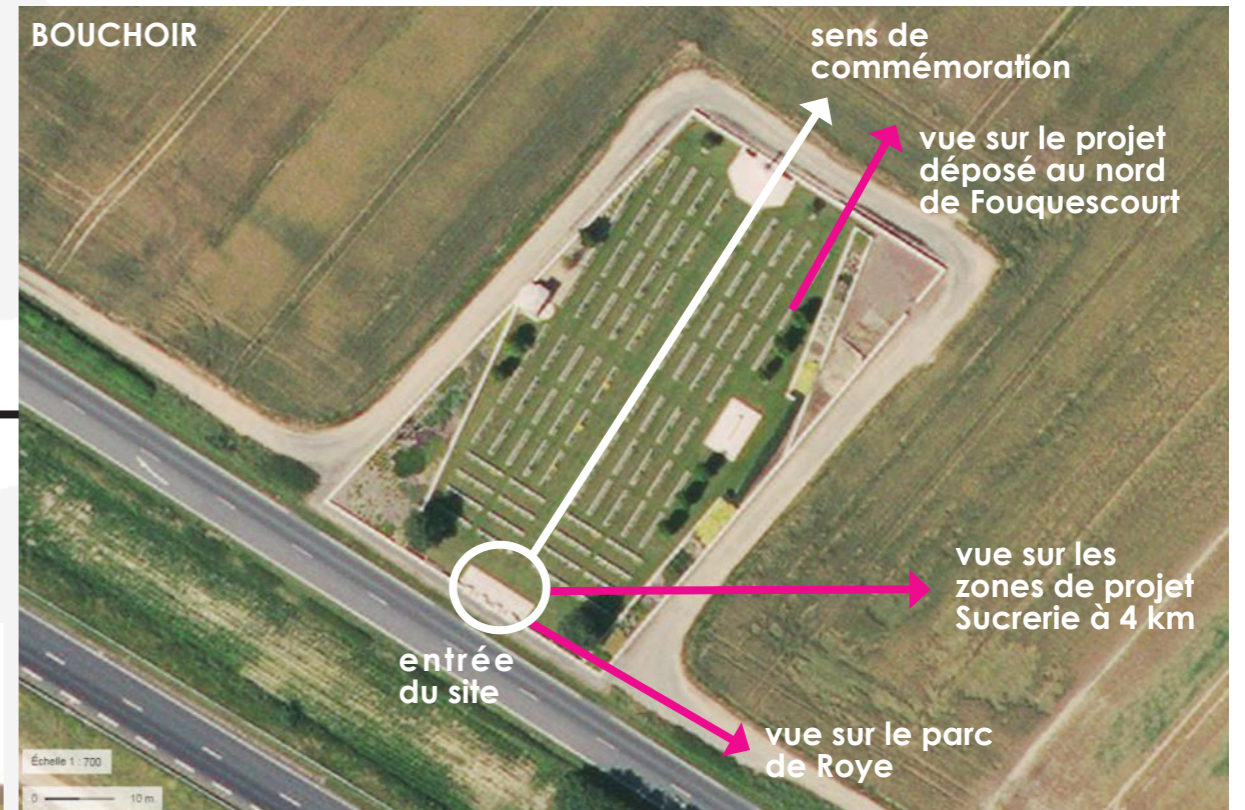
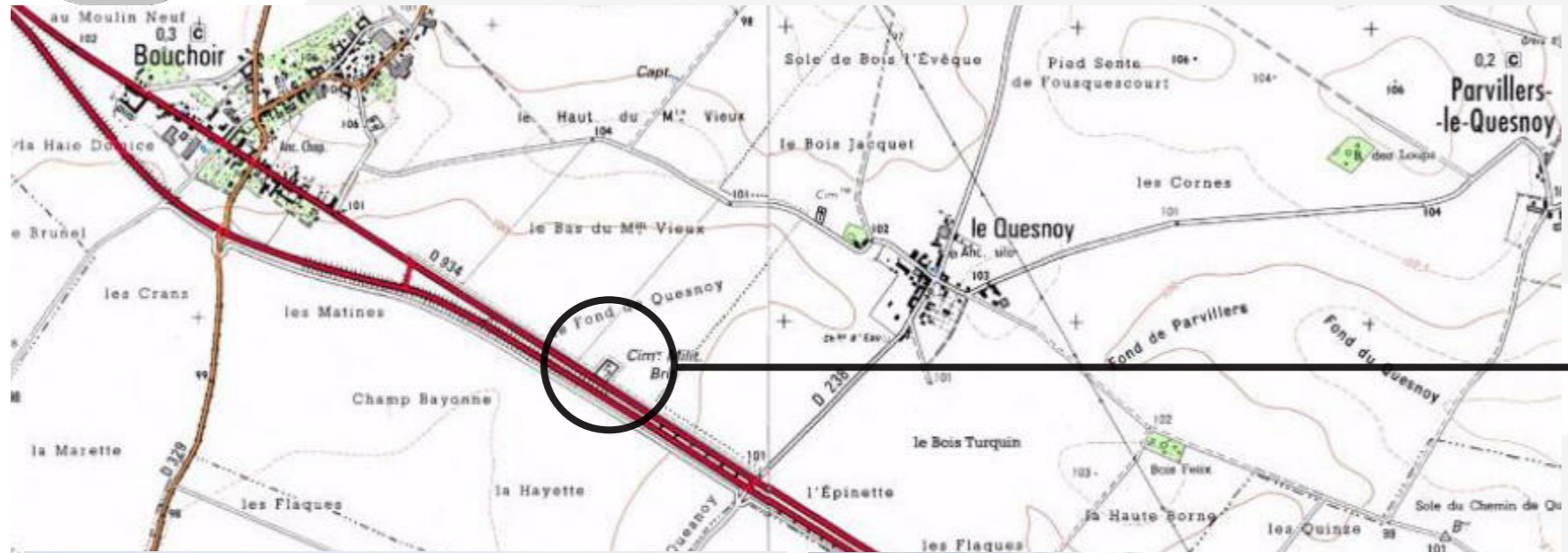


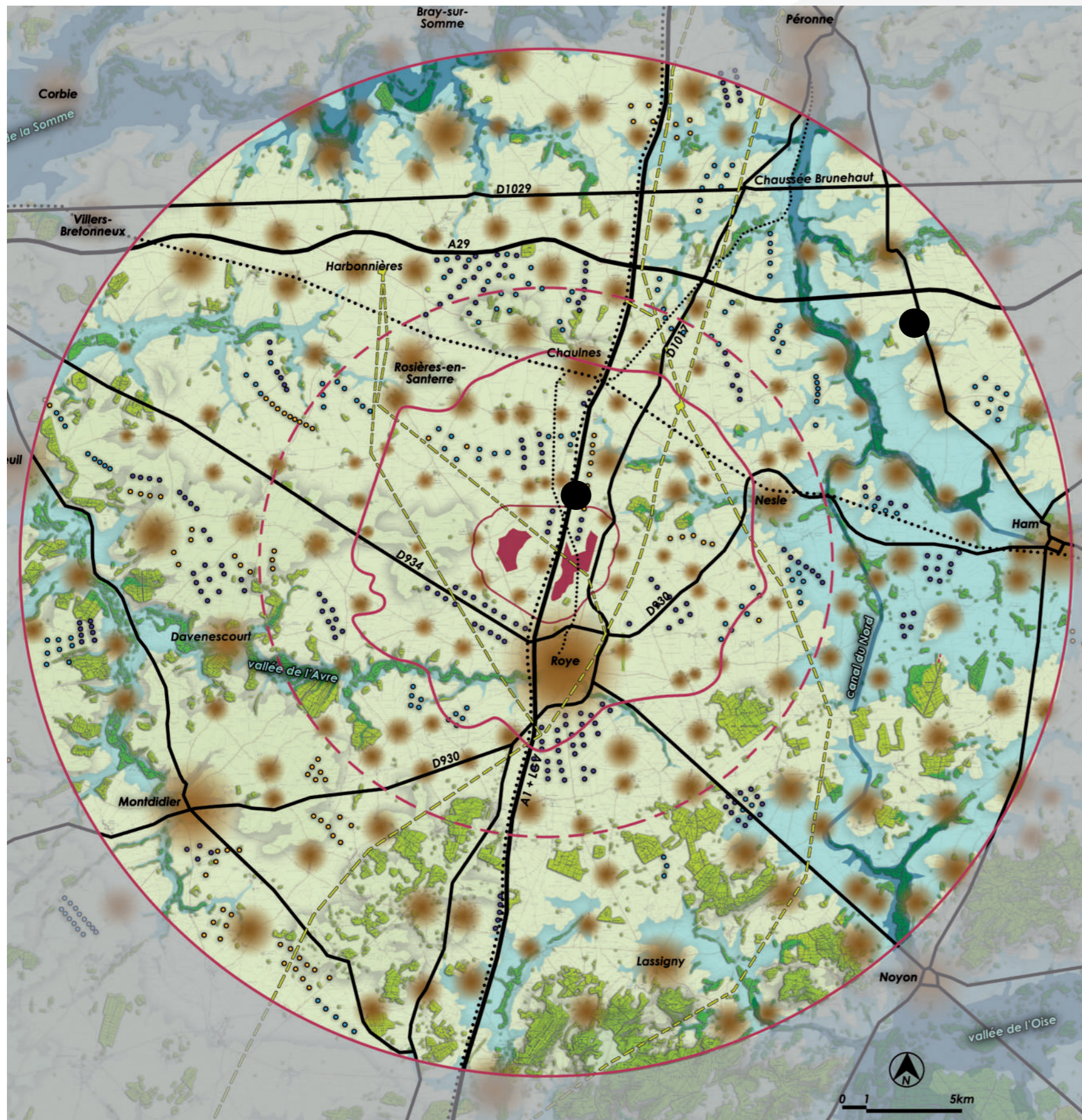
Sensibilité des cimetières militaires sur les aires d'études rapprochées et immédiates





Sensibilité des cimetières militaires sur les aires d'études rapprochées et immédiates





INFRASTRUCTURES

Deux niveaux d'infrastructures se distinguent sur le territoire :

- les axes inter-régionaux avec les autoroutes A1 (longée par la LGV), et A29 qui traversent le territoire d'étude dans un axe nord-sud pour la première et dans un axe est-ouest pour la deuxième. Elles offrent de larges perceptions visuelles sur le plateau où se trouve les zones de projet et sur le paysage éolien existant.
- les départementales majeures qui forment un maillage convergeant vers les pôles urbains de Roye, St-Quentin et Amiens. Ces axes routiers principaux s'appuient à la fois sur la structure géographique du territoire en longeant les vallées et sur des structures historiques en donnant des axes en ligne droite franchissant vallées et plateaux (comme la D934-chaussée Brunehaut).

Dans les axes principaux offrant de larges perceptions sur le site de projet on peut noter :

DES AXES NORD-SUD

- l'A1/LGV Nord-Europe : un axe double traversant le territoire et passant à moins de 500m d'une des entités du projet.
- la D930, reliant les vallées de l'Avre et de l'Ingon en transitant par Roye.
- la D1017, ancien axe Lille Paris parallèle à l'A1

DES AXES EST-OUEST

- l'A29 qui passe à plus de 10 km au nord du site.
- la D934, voie historique passant à 1.5 km au sud du site.

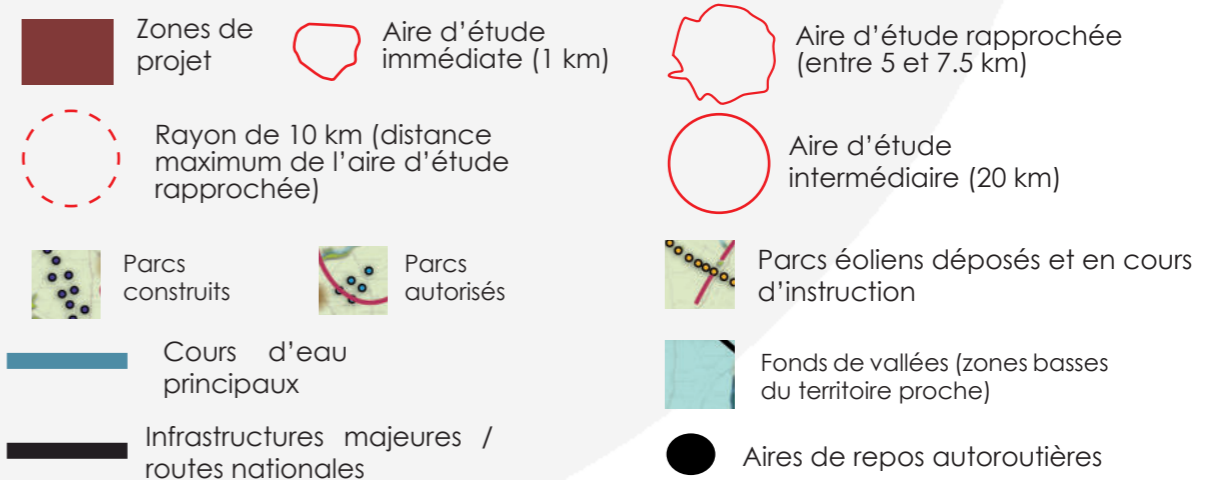
Le reste du réseau est composé d'un maillage de routes départementales de desserte intercommunale ou communale situées en vallées et en plateaux.

URBANISME/HABITAT

Le pôle urbain majeur du territoire, Roye (6400 hab), se trouve à 1.5 km de l'entité est du projet et à 3 km de l'entité ouest. Il est à la fois positionné en vallée et en plateau et se trouve au même niveau altimétrique que les zones du projet. Les autres petits pôles, comme Montdidier, Moreuil, Ham, se trouvent à plus de 15 km du projet. Le projet s'inscrit donc dans un paysage rural principalement occupé par des petits bourgs et hameaux implantés en plateaux dans le périmètre proche du site et principalement en vallées au-delà des 10 km. Les bourgs de plateaux présentent pour la plupart des ceintures arborées de protection, identitaires du territoire.

Rapport à l'éolien :

Pour les bourgs situés en vallée, les perceptions sont limitées grâce à la distance au projet et par les versants boisés qui les accompagnent. Pour les bourgs situés en plateaux, les vues seront plus nombreuses, malgré la présence de ceintures arborées sur leur périphérie. De nombreux dégagements visuels sont à prévoir depuis les axes routiers situés en plateaux. Au regard du nombre de parcs existants et accordés, l'étude des impacts devra particulièrement considérer les risques de saturation ou d'enfermement des bourgs, notamment dans un rayon de 5 km autour du projet.



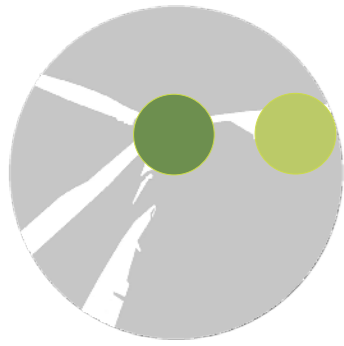
— Infrastructures secondaires : réseau de départementales reliant les pôles urbains majeurs du territoire

●●●●● Réseau ferroviaire / transport voyageurs

— Lignes électriques 63kV et 225kV

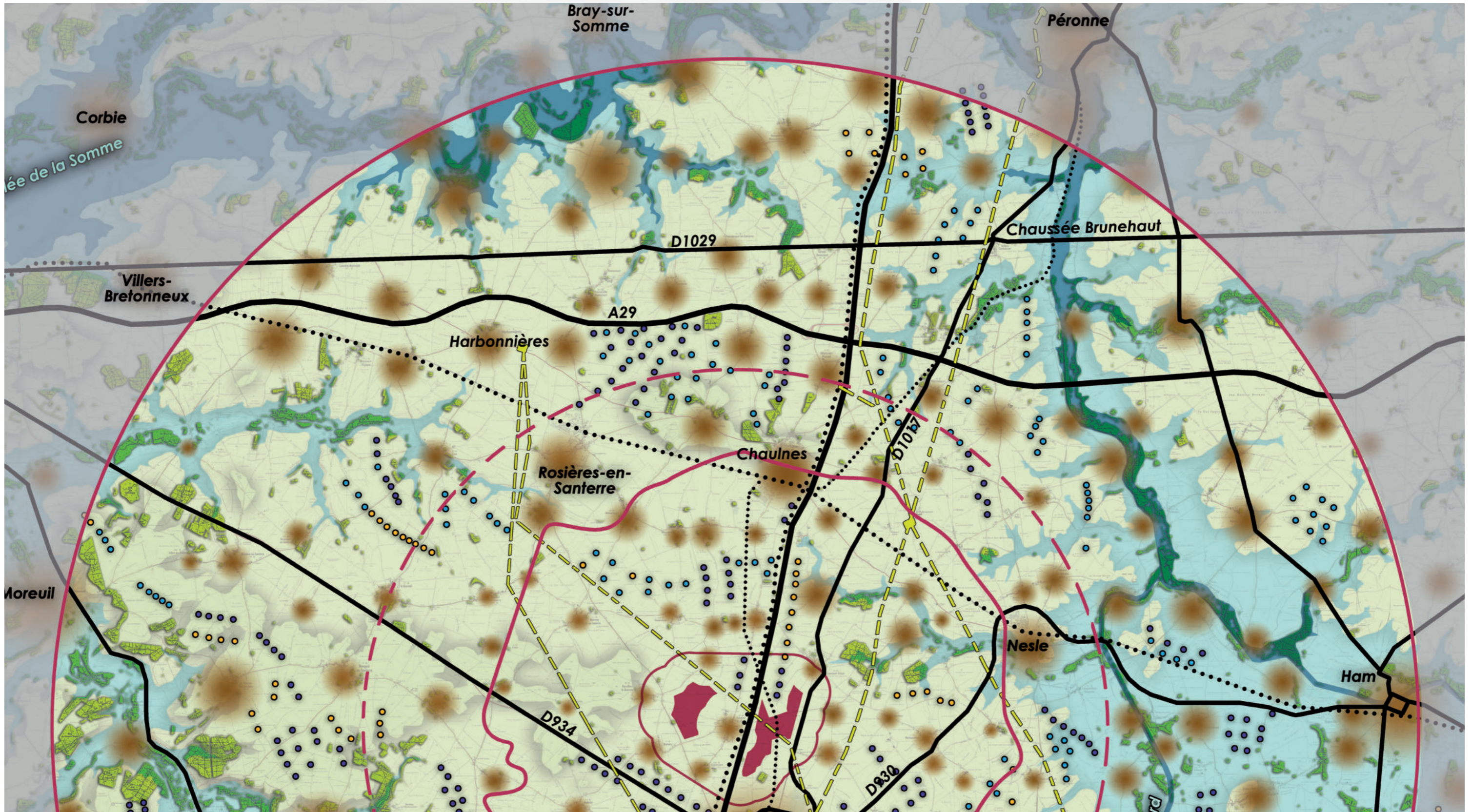
● Pôles d'habitats urbains et ruraux

● Boisements



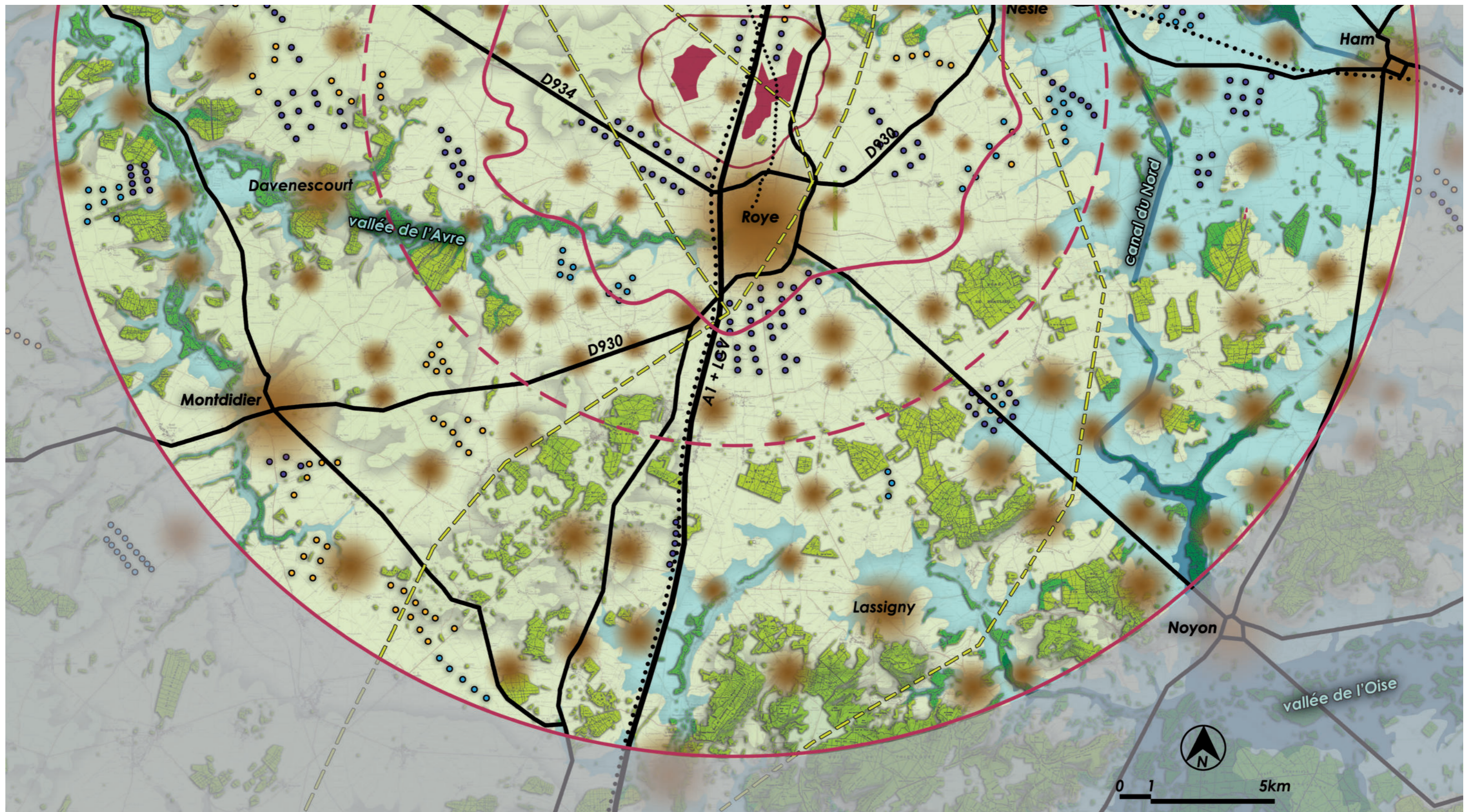
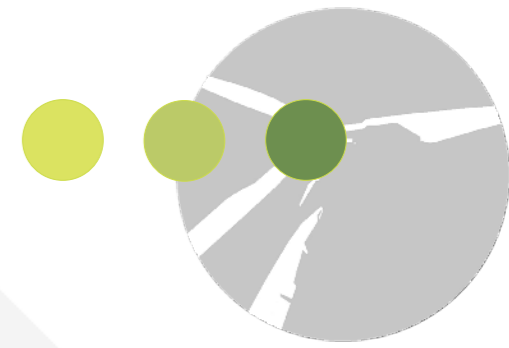
Urbanisme et infrastructures

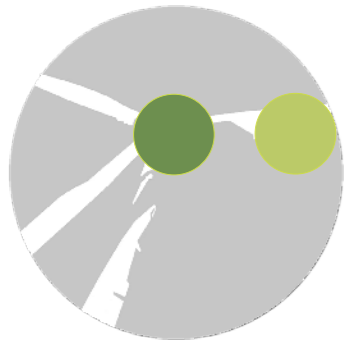
ZOOM NORD



Urbanisme et infrastructures

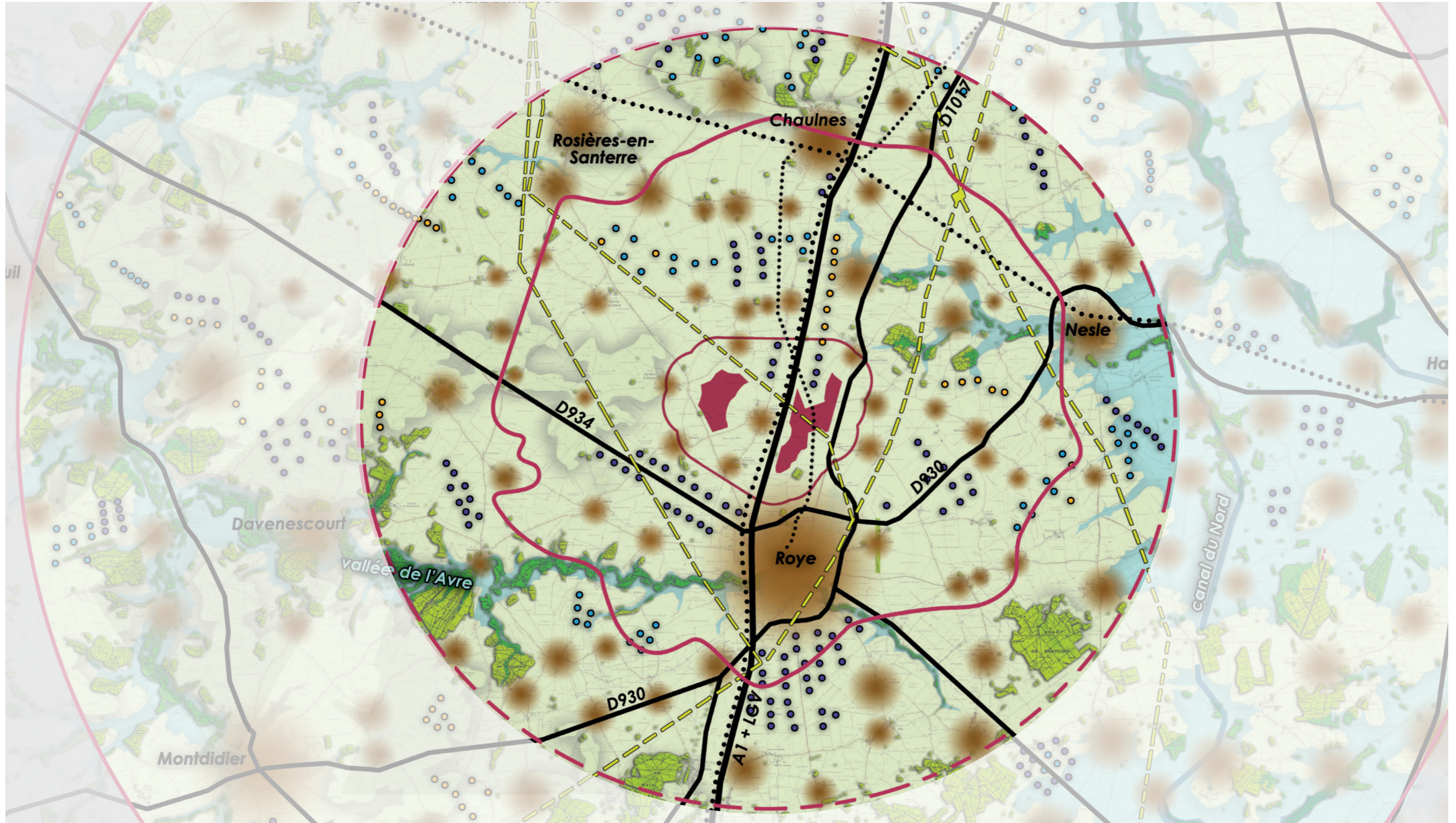
ZOOM SUD





Urbanisme et infrastructures

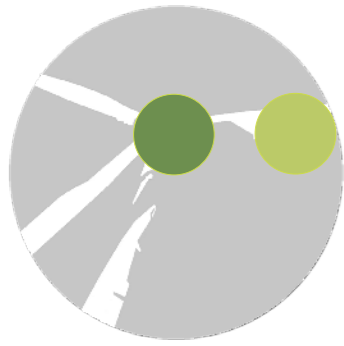
ZOOM 10 KM



Urbanisme et infrastructures

ZOOM AIRES RAPPROCHÉES ET IMMÉDIATES





Urbanisme et infrastructures



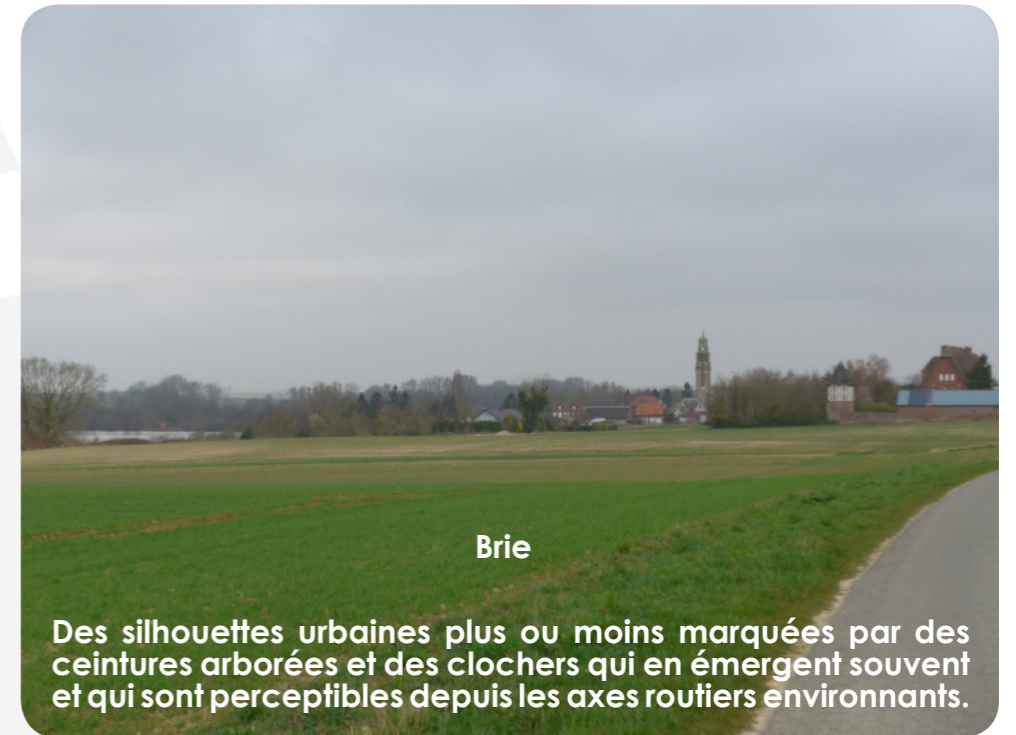
Barleux

Un tissu urbain principalement constitué de bourgs ruraux



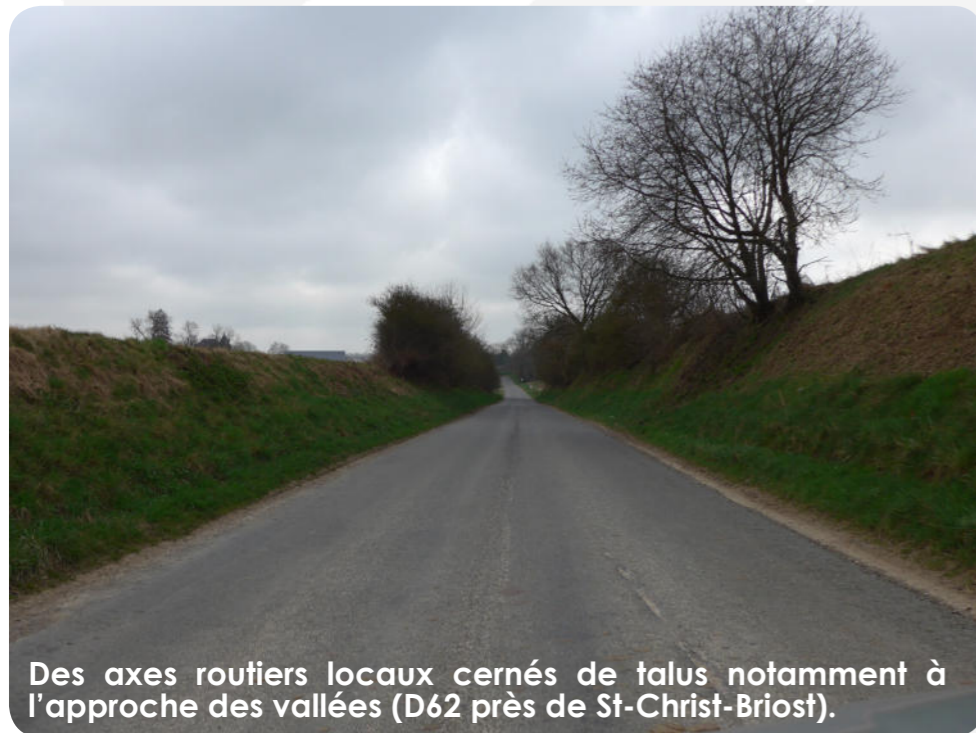
Saint-Christ-Briost

présentant des compositions à la fois groupées et linéaires.



Brie

Des silhouettes urbaines plus ou moins marquées par des ceintures arborées et des clochers qui en émergent souvent et qui sont perceptibles depuis les axes routiers environnants.



Des axes routiers locaux cernés de talus notamment à l'approche des vallées (D62 près de St-Christ-Briost).



D337 entre Nesles et Curchy

Quelques axes routiers majeurs présentent des séquences avec des alignements d'arbres mais la majeure partie du réseau est dénudé et offre de larges ouvertures visuelles sur les plateaux du secteur d'étude et sur le paysage éolien existant.

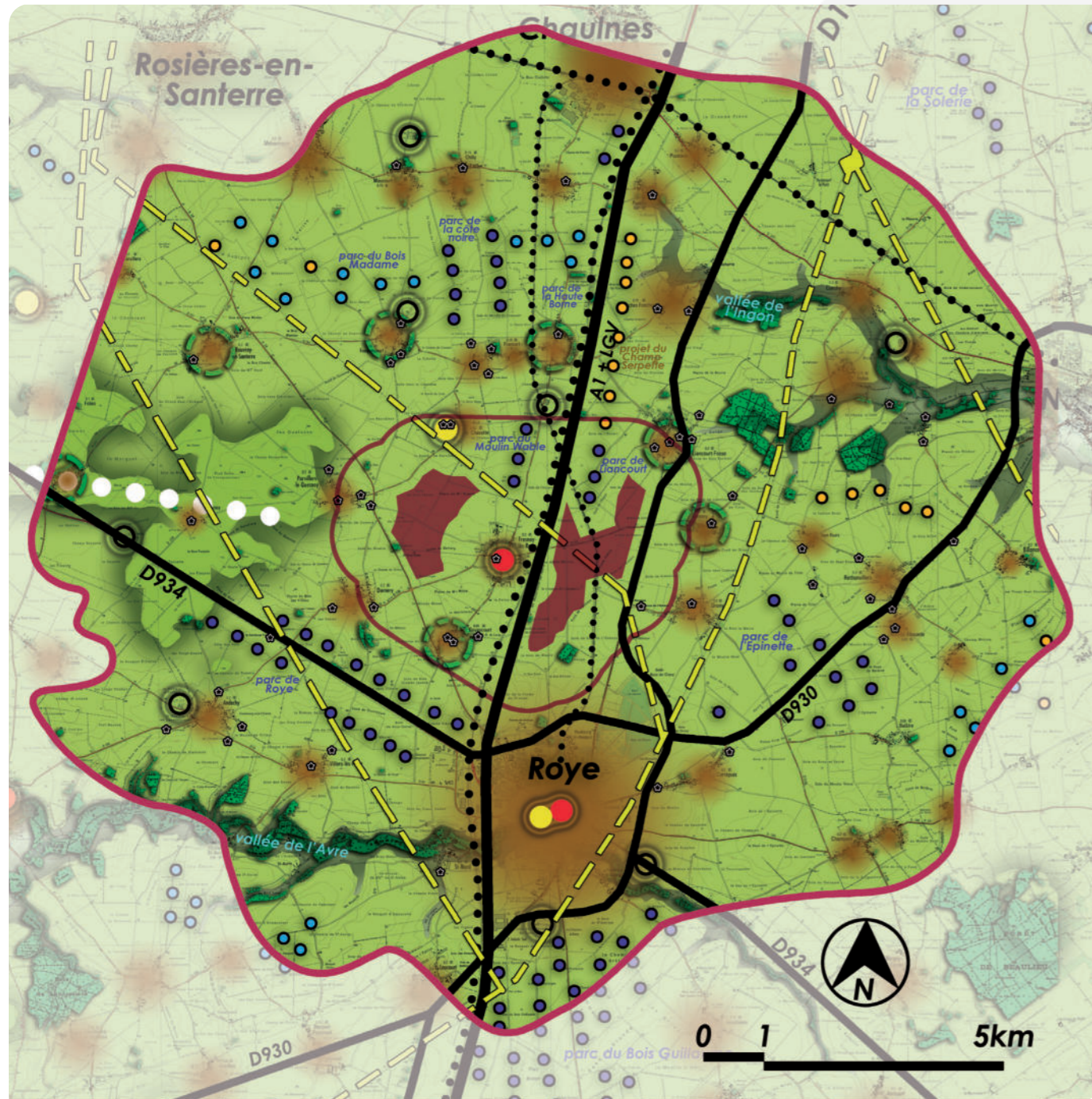


D930 au sud de Rethonvillers

Source : Epure paysage

Description du site d'étude (aires rapprochées et immédiates)

Carte multi-couches



source fond de carte IGIN - SCAN 25

PAYSAGE ET OCCUPATION DU SOL :

Le site de projet se trouve sur un plateau agricole ouvert et homogène (peu de modulations topographiques hormis à l'ouest de Parvillers-le-Quesnoy). Une légère ligne de crête marque cet effet de bombement et offre donc un point de vue privilégié vers le site de projet.

Le périmètre proche du projet ne présente pas de massif boisé d'importance. Les quelques patchs boisés présents sont pour la plupart associés aux amorce des vallées de l'Avre et de l'Ingon au sud-ouest et au nord-est. Le paysage ne présente pas de trame bocagère significative, mais quelques villages montrent une ceinture arborée pouvant amoindrir les vues sur le projet. Il est à noter tout de même que les villages les plus en prise ne présentent pas une ceinture arborée suffisante pour jouer cet effet de filtre visuel.

On peut noter aussi la présence d'alignements structurants accompagnant principalement la chaussée Brunehaut (D934) sur la séquence à l'ouest de Roye.

CÔNES DE VUES ET PERSPECTIVES :

L'ensemble des axes routiers majeurs du périmètre proche offre de larges dégagements visuels sur les plateaux agricoles où le projet se trouvera.

Le territoire compte de nombreux cimetières militaires et mémoriaux dont certains ponctuent les plateaux à l'écart des bourgs et offrent de larges dégagements visuels vers les zones de projet.

ÉLÉMENTS DE REPÈRE VISUEL :

Ils sont principalement composés par l'éolien et les infrastructures, ainsi que quelques clochers qui émergent des silhouettes des bourgs et quelques châteaux d'eau particuliers.

Le périmètre proche présente un paysage marqué par l'éolien (53 machines existantes ou autorisées et 9 machines déposées). Les deux entités du périmètre de projet se trouve au coeur de ce pôle existant. Les vallées et contre-vallées sont peu identifiables dans le périmètre proche du fait qu'il s'agisse principalement d'amorce peu profondes. Toutefois, les cordons qui les accompagnent sont lisibles.

Les alignements d'arbres bordant la séquence ouest de la D934 forment un point de repère au sein de ce vaste plateau qui est d'ailleurs renforcé par le parc de Roye II et III.

Les caténaire de la ligne TGV ainsi que les lignes électriques au coeur du site et à l'est génèrent des points repères lisibles.

PATRIMOINE :

4 édifices faisant l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques sont dans le périmètre rapproché des zones de projet. Le plus en prise avec la zone de projet est le blockhaus allemand de La Chavatte à 0.5 et 1 km de la zone ouest. Dans les autres édifices protégés très proches, il y a aussi les vestiges d'une croix classée aux abords de l'église de Fresnoy-lès-Roye depuis laquelle une fenêtre s'ouvre sur la zone ouest du projet. A noter que la croix est en grande partie détruite et qu'elle est peu identifiable depuis la rue Etevez. A noter aussi la présence d'éléments de patrimoine de niveau local non protégé. Il s'agit principalement de calvaires/croix/oratoires, de chapelles, de quelques châteaux et de clochers repères. Les éléments les plus en prise avec les zones de projet sont les chapelles de Goyencourt et Parvillers-le-Quesnoy, les clochers de ces mêmes communes ainsi que ceux de Fresnoy-lès-Roye et Damery (repérables par leur différence architecturale). Le territoire est aussi fortement marqué par la présence de cimetières militaires liés à la première guerre. Le plus proche est celui d'Hattencourt au niveau du parc éolien du Moulin Wable.

HABITAT :

Les bourgs présentent une densité importante sur le plateau et notamment autour des deux entités de la zone de projet. A proximité du site d'implantation, les interdistances entre les villages sont variables (de 1.5 à 3 km).

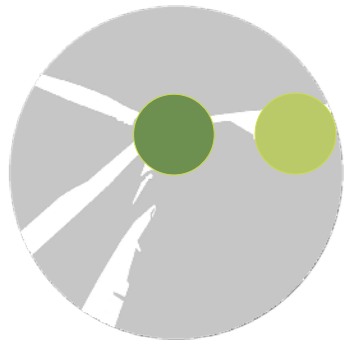
Certains de ces bourgs sont entourés d'une ceinture arborée pouvant limiter la perception visuelle vers les plateaux. Toutefois, il sera nécessaire de vérifier cette hypothèse ultérieurement par une étude approfondie, et ce, notamment depuis les communes de Fresnoy-lès-Roye, Goyencourt, Parvillers-le-Quesnoy et Damery pour l'entité ouest ; et de Liancourt-Fosse, Crémerie et Gruny pour l'entité est.

INFRASTRUCTURES :

Le réseau routier présente à la fois des axes majeurs inter-régionaux et des voies de desserte locales qui offrent de larges ouvertures visuelles sur les plateaux et sur les parcs éoliens existants.

RANDONNÉE ET TOURISME : Sans objet dans le périmètre rapproché.





Description du site d'étude (aires rapprochées et immédiates) Zoom sur l'aire immédiate

Deux communes s'inscrivent pleinement dans le périmètre immédiat des zones d'implantations du projet, il s'agit de Fresnoy-lès-Roye et de Goyencourt. La première se trouve entre les deux ZIP et la deuxième au sud.

En limite du périmètre immédiat, on peut noter 6 autres communes réparties autour des deux ZIP avec Liancourt-Fosse, Crémercy et Gruny en prise directe avec la ZIP est et Damery, Parvillers-le-Quesnoy et La Chavatte en prise directe avec la ZIP ouest.

Autour des ZIP, le paysage est principalement composé de cultures montrant une couverture arborée peu significative.

L'interface entre les deux ZIP est marquée par le faisceau de l'autoroute A1 et de la voie TGV. Un autre axe majeur passe à l'est de l'aire immédiate, la D1017, et à l'ouest on peut noter un axe secondaire, la D34.

La D934, voie romaine, se trouve en dehors de l'aire immédiate mais on peut compter deux édifices protégés au titre des Monuments Historiques dans le périmètre (la croix classée de Fresnoy-lès-Roye et le blockhaus de la Chavatte).

Au regard du patrimoine local, les plus en prise avec les ZIP, et notamment la ZIP ouest, sont l'église de Fresnoy-lès-Roye et deux chapelles sur les franges urbaines Goyencourt et Parvillers-le-Quesnoy.

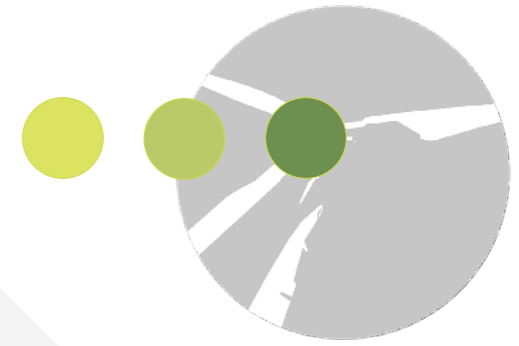
6 éoliennes existantes se trouvent dans le périmètre immédiat. Il s'agit des parcs du Moulin Wable et de Liancourt au nord des ZIP et répartis de part et d'autre du faisceau A1/TGV.

-  Zones d'implantation du projet
-  Aire immédiate (1 km)
-  Monuments Historiques et patrimoine local sensible au projet
-  Couverture boisée continue et ponctuelle présente sur l'aire immédiate
-  Axes routiers majeurs et voie TGV
-  Axes routiers secondaires
-  Eoliennes existantes
-  Eoliennes autorisées
-  Eoliennes en instruction



Description du site d'étude (aires rapprochées et immédiates)

Illustrations



Clocher d'Herly / Vallée de l'Ingon



Plateau agricole à proximité de la zone est du projet



Voie de desserte locale entre Fresnoy-lès-Roye et Goyencourt



Fenêtre visuelle sur la zone ouest du projet depuis les franges du cimetière de Fresnoy-lès-Roye



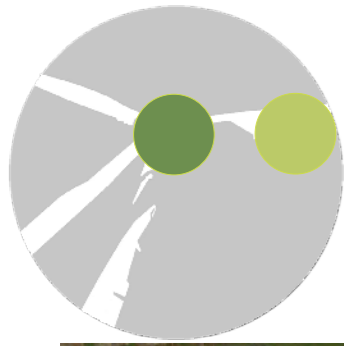
Clocher de Fresnoy + éolienne du parc de Roye



Zone d'implantation est de Fresnoy-lès-Roye



Source : Epure paysage



Description du site d'étude (aires rapprochées et immédiates)

Illustrations



Cimetière militaire d'Hattencourt



Paysage à l'ouest de Fresnoy-lès-Roye



Manoir de Parvillers-le-Quesnoy



Zone d'implantation ouest de Fresnoy-lès-Roye



Croix de Damery



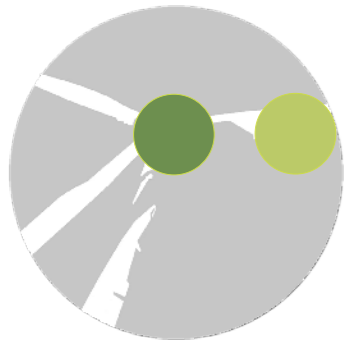
Croix de Parvillers-le-Quesnoy

Source : Epure paysage



D/ SYNTHÈSE GLOBALE DE L'ÉTAT INITIAL



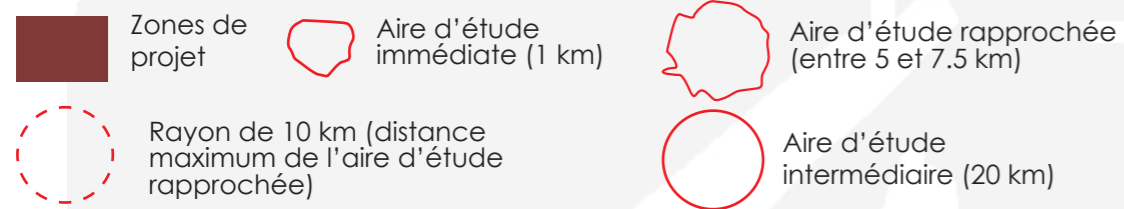


Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

La carte ci-contre est une synthèse des enjeux et sensibilités recensées au regard des paysages et du patrimoine vus dans l'ensemble des pages précédentes et des tableaux les accompagnant. L'objectif est d'y faire ressortir les enjeux majeurs dont le projet doit tenir compte dans l'élaboration des scénarios et dans l'analyse des impacts du projet.

Les sensibilités majeures à retenir sont :

- l'inscription partielle du projet dans le périmètre de protection des paysages remarquables des bourgs autour de la voie historique (D934)
- la proximité des micro-paysages de la vallée de l'Ingon et de ses rapports d'échelle sensibles avec l'éolien
- les risques de phénomènes d'encercllement par l'éolien notamment pour les communes de Fresnoy-lès-Roye, Goyencourt, Damery et Hattencourt ainsi que des effets de densification potentiels
- les niveaux d'impacts du projet sur le patrimoine militaire proche (cimetière national d'Hattencourt), sur les monuments historiques proches (blockhaus de La Chavatte, croix de Fresnoy-lès-Roye et église de Roye) et sur le patrimoine local (clochers et chapelles sur Fresnoy-lès-Roye, Goyencourt et Parvillers-le-Quesnoy)



Contexte éolien



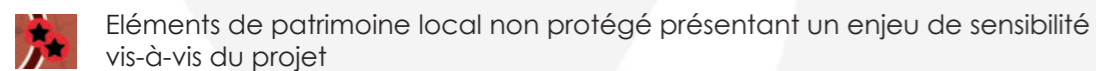
Sites et paysages majeurs (UNESCO, paysages remarquables et emblématiques, sites classés et inscrits, Sites Patrimoniaux Remarquables (ex ZPPAUP/AVAP/Secteurs sauvegardés))



Patrimoine militaire



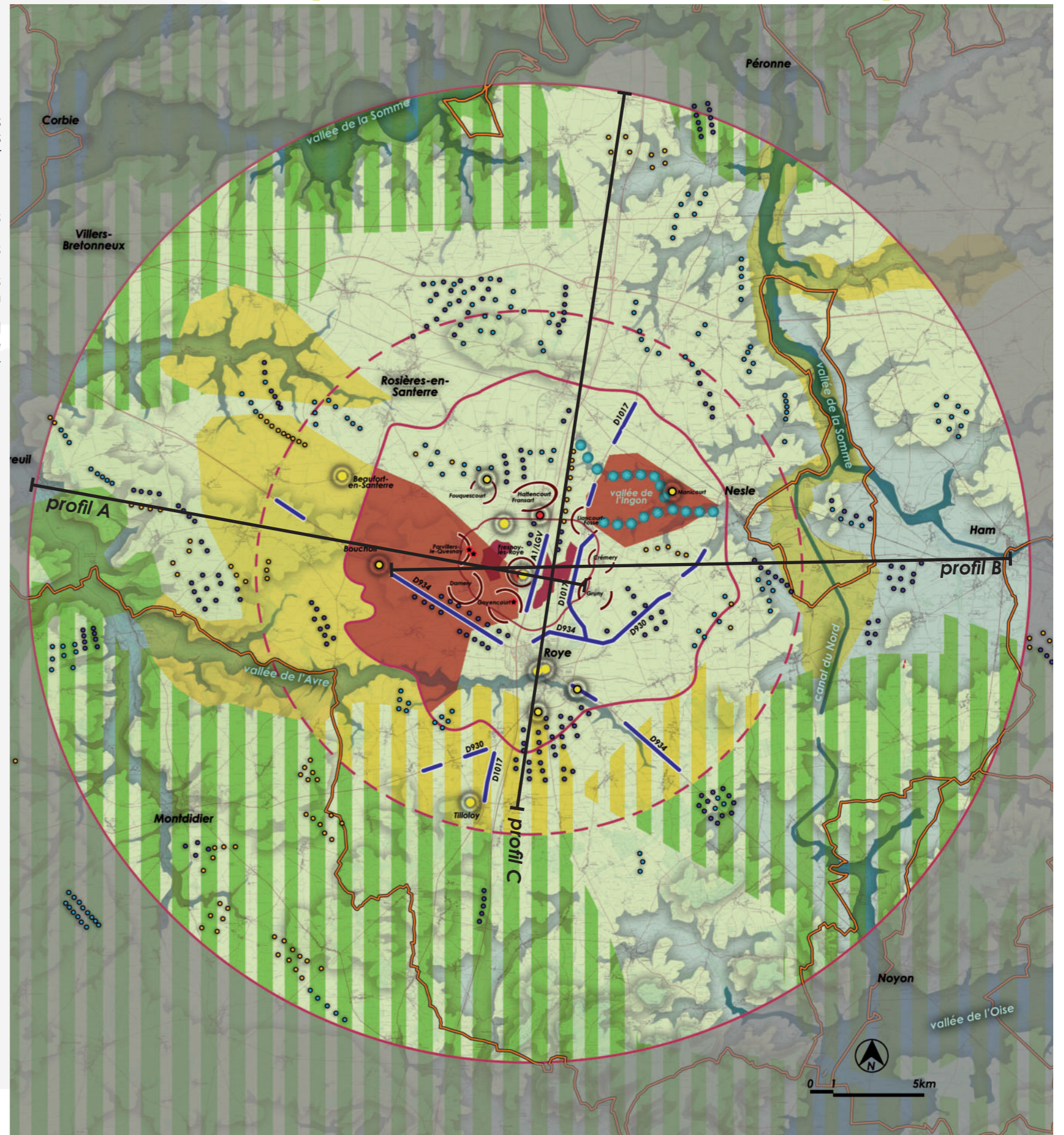
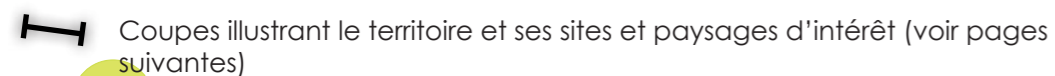
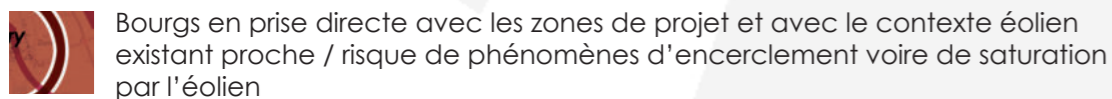
Patrimoine local non protégé



Tourisme / Déplacements

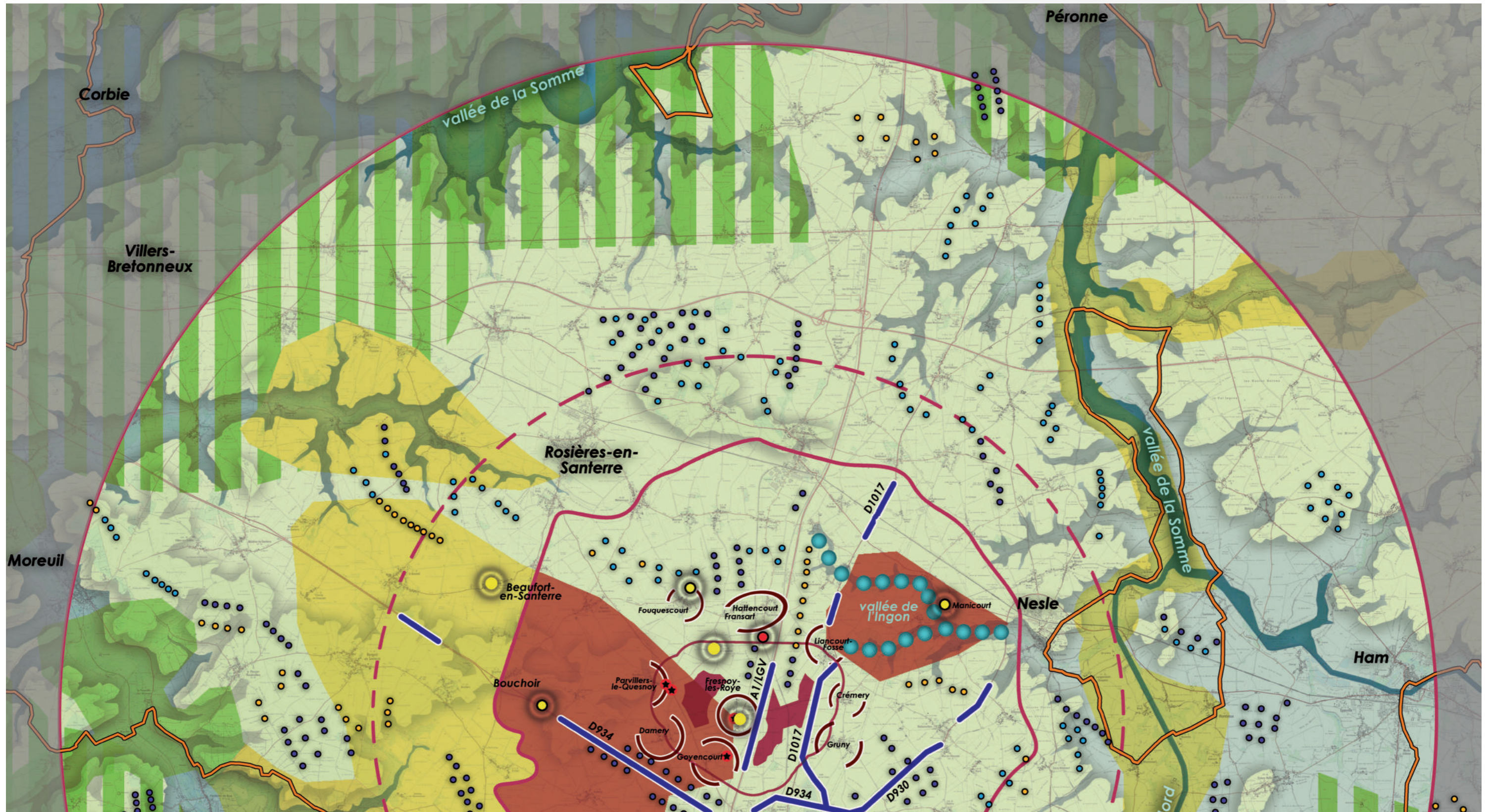


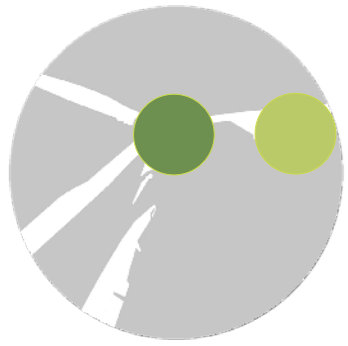
Habitat



Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

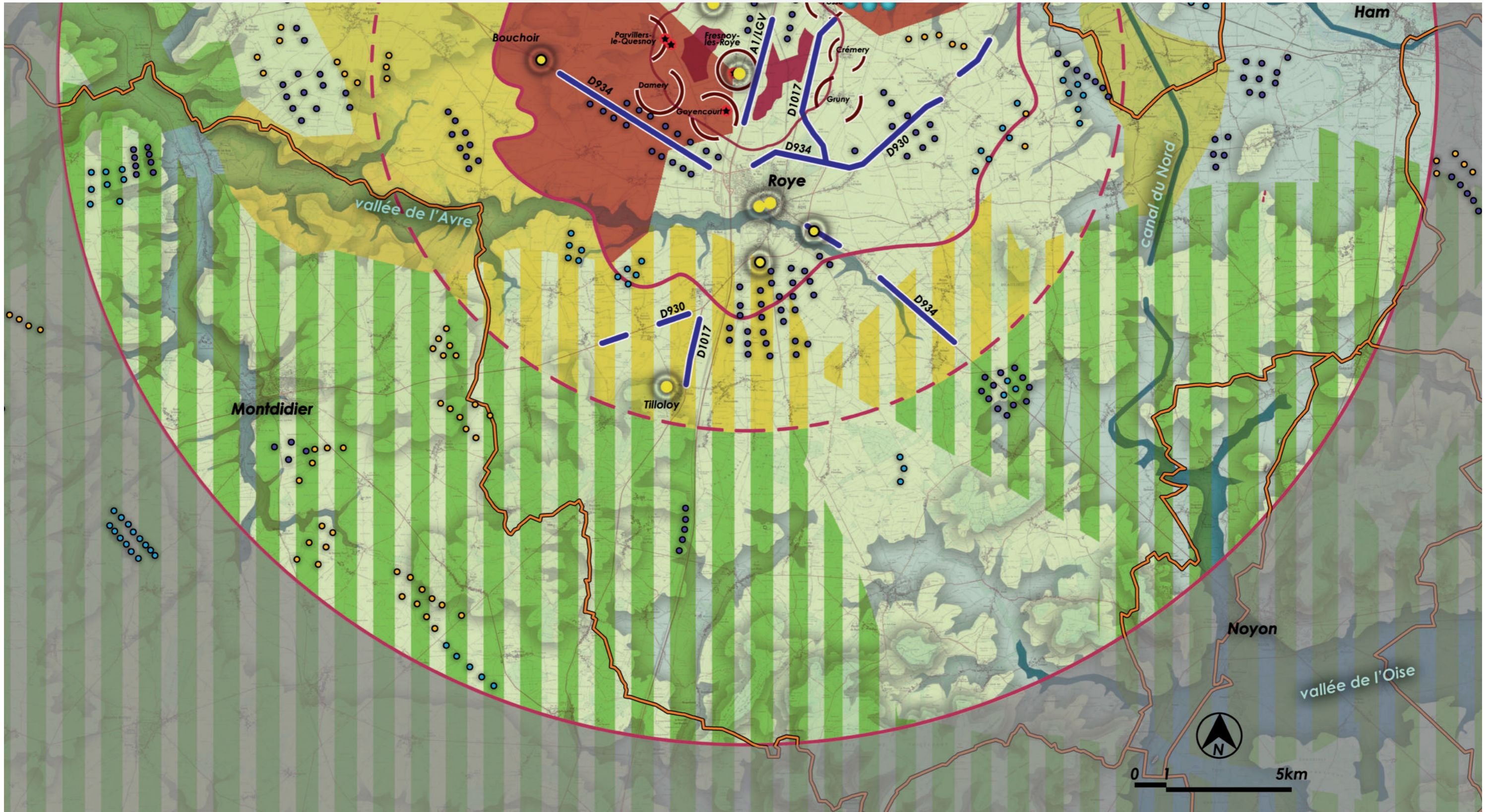
ZOOM NORD





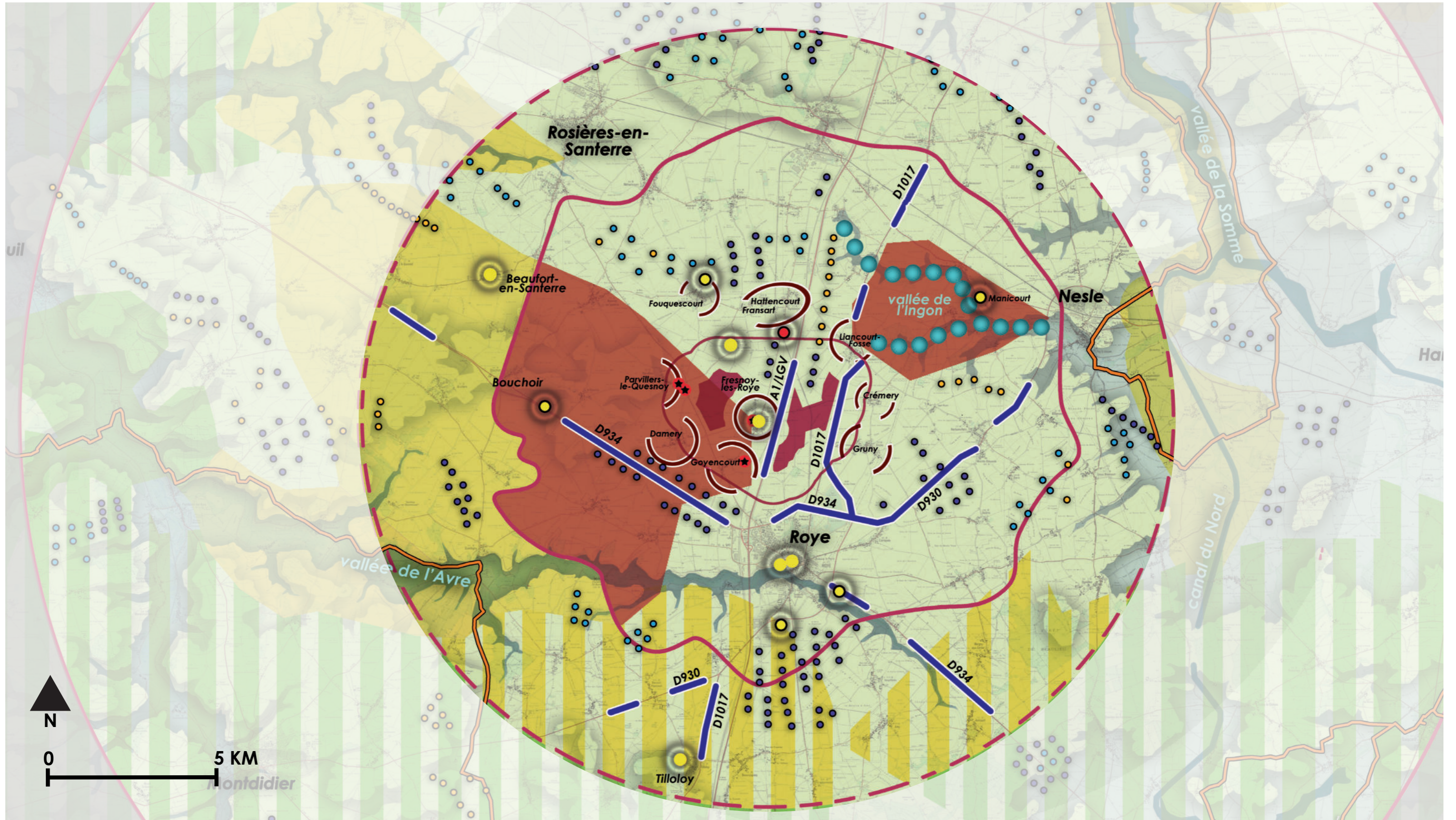
Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

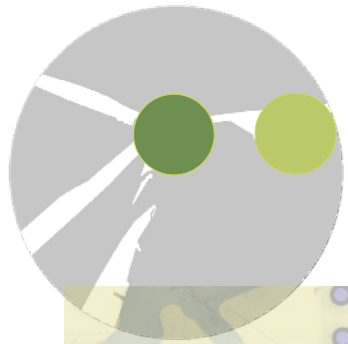
ZOOM SUD



Urbanisme et infrastructures

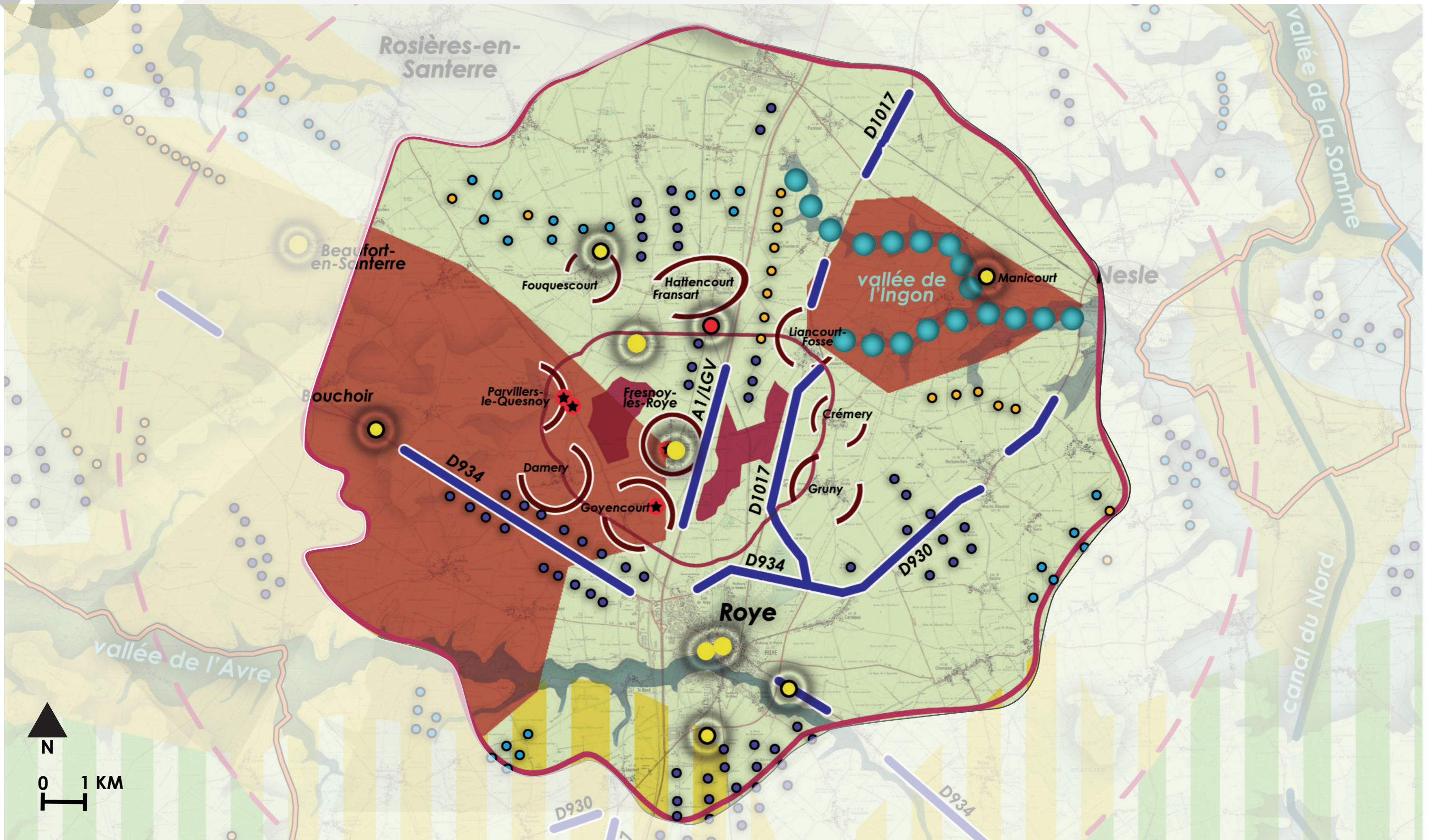
ZOOM 10 KM





Urbanisme et infrastructures

ZOOM AIRES RAPPROCHÉES ET IMMÉDIATES



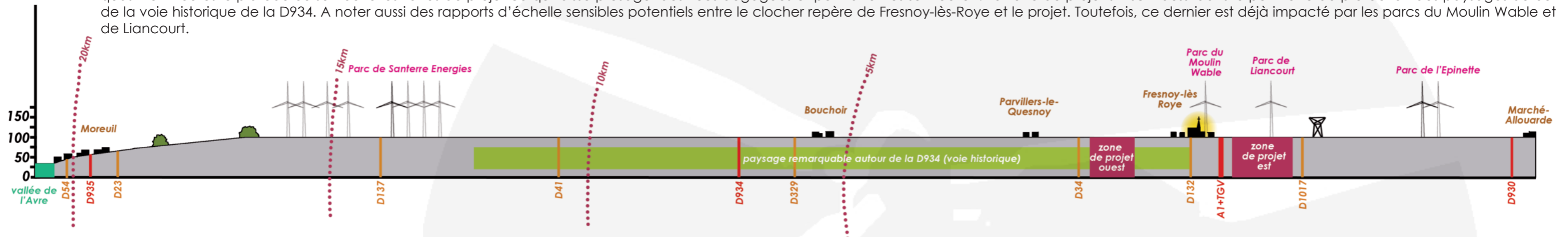
Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

Transects paysagers



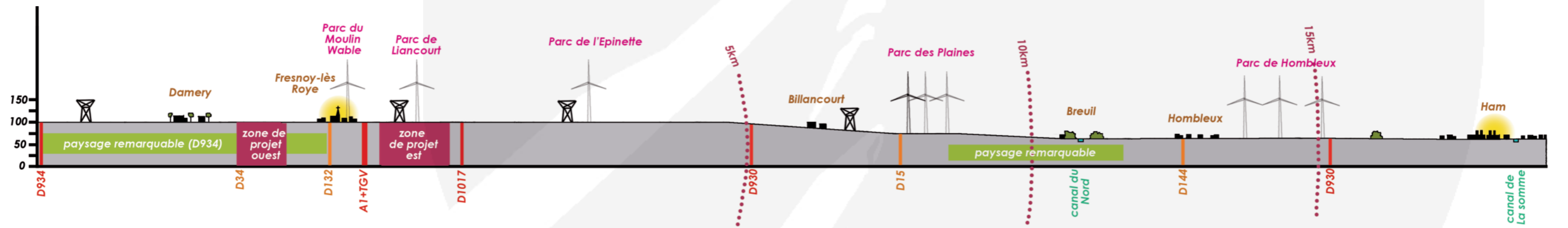
PROFIL A

Le profil ci-dessous montre l'étendue et l'homogénéité du plateau où se trouve les zones de projet. Il montre aussi la faible profondeur de la vallée de l'Avre mais qui devrait être protégée par son versant progressif et sa distance au projet, notamment au niveau de Moreuil. Pour les villages situés sur le plateau des zones de projet, les vues sont déjà largement ouvertes sur le paysage éolien existant. Les infrastructures majeures traversent quasiment toutes le plateau où se trouve les zones de projet ce qui laisse présager des vues dégagées et permanentes sur l'éolien. La zone de projet s'inscrit aussi dans le périmètre de protection des paysages autour de la voie historique de la D934. A noter aussi des rapports d'échelle sensibles potentiels entre le clocher repère de Fresnoy-lès-Roye et le projet. Toutefois, ce dernier est déjà impacté par les parcs du Moulin Wable et de Liancourt.



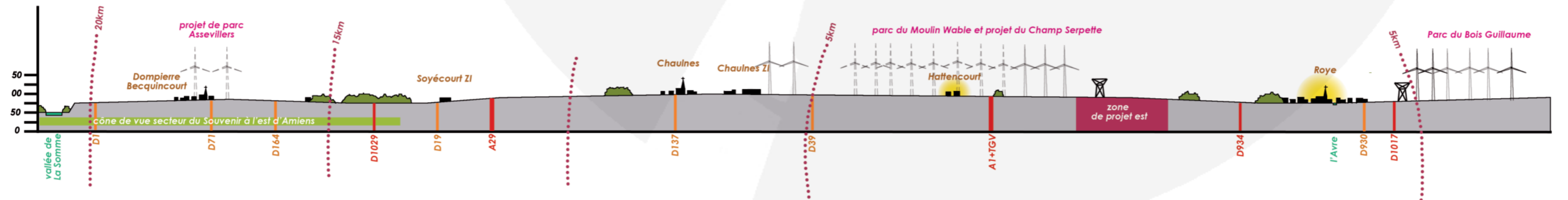
PROFIL B

Le profil ci-dessous montre le rapport entre le plateau homogène où se trouve le projet et les plaines des canaux du Nord et de la Somme. La faible amplitude du relief, le versant long et progressif et l'absence de végétation marquante laisse présager de larges perceptions sur les zones de projet depuis ces zones basses et depuis Ham. Toutefois, la plaine des canaux est déjà marquée par la présence de l'éolien qui se positionnera en avant-plan du projet. Le contexte éolien pré-existant amorce des phénomènes de densification par l'éolien dont il faudra tenir compte dans l'analyse des impacts cumulés avec le projet.

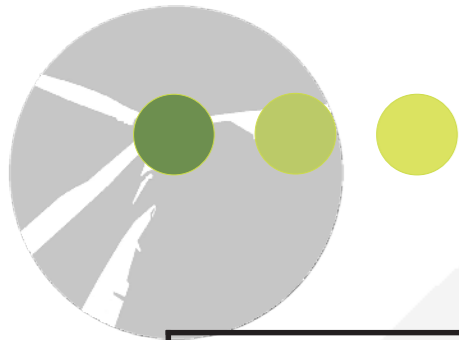


PROFIL C

Le profil ci-dessous montre le rapport entre le plateau homogène où se trouve le projet, la vallée de la Somme au nord et le pôle urbain de Roye. Le fond de la vallée de la Somme est protégé par ses versants courts et abrupts. Toutefois, les effets de belvédère de ces derniers peuvent donner de larges perceptions interplateaux entre l'Arrageois et le Santerrois/Vermandois. Au regard du cône de vue associé au secteur du Souvenir à l'est, la prégnance du projet sera d'une part limitée par sa distance au site et d'autre part par le contexte éolien existant en interface. Le pôle urbain de Roye situé dans une légère dépression (20m en dessous du niveau du projet) se trouve inévitablement dans le même bassin visuel que les zones de projet et aura des vues sur celui-ci. Des interactions avec les éléments de patrimoine protégés s'y trouvant sont donc à prévoir.



Communes avec édifices inscrits ou classés aux Monuments Historiques



Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

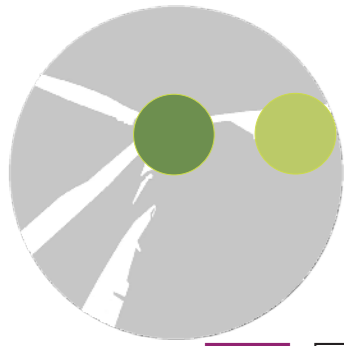
Définition des premières mesures d'évitement et de réduction

	Aire d'étude éloignée			Aires d'études intermédiaires, rapprochées et immédiates				
	SRE (2012)	Entités paysagères	Sites et paysages majeurs	Contexte éolien	Géomorphologie	Monuments historiques / patrimoine local non protégé / Sites de mémoire	Tourisme	Infrastructures / Habitat
Etat initial paysage et patrimoine	<p>La zone de projet s'inscrit dans une zone de respiration paysagère préconisée au regard du contexte éolien de l'époque du schéma et des pôles de densification et de structuration en cours. Le secteur d'étude présente des enjeux moindres à très forts notamment au regard de paysages remarquables proches des zones de projet.</p>	<p>La zone de projet se trouve au cœur de paysages de plateaux ouverts laissant présager de larges perceptions visuelles et interactions entre composantes paysagères et éolien. Les grandes unités de paysages plus sensibles comme la vallée de la Somme et la vallée de l'Oise se trouvent à plus de 15/20 km du projet. Cette distance à la zone de projet limite la prégnance de celui-ci. Toutefois, la présence de belvédères naturels (hauts de versants de la vallée) peut générer des vues lointaines sur la zone de projet.</p>	<p>La plupart des sites et paysages d'intérêt majeur (UNESCO, sites classés/inscrits, belvédères emblématiques) se trouvent à plus de 15 km voire au-delà de 20/30 km. Toutefois, des paysages remarquables d'intérêt forts à moyens côtoient les 2 zones d'implantation possibles du projet. Il s'agit de la vallée de l'Ingon au nord-est présentant un micro-paysage sensible aux rapports d'échelles défavorables avec l'éolien. Toutefois, cette petite vallée présente un contexte arboré atténuant les effets d'écrasements potentiels. Et il s'agit aussi d'un ensemble de paysages locaux et de bourgs autour de la voie historique (D934) reliant Amiens à Roye. On peut aussi noter le cône de vue associé au secteur de Noyon et qui est en partie tourné vers les zones de projet. Il est noté d'enjeu moyen à faible car l'origine du point de vue se trouve à Noyon situé à 24 km de la zone de projet où la prégnance de celui-ci et son identification sont faibles. En enjeu moyen, on peut noter les paysages du canal du Nord passant à 12 km à l'est.</p>	<p>Entre le SRE de 2012 et le contexte éolien à l'heure actuelle et en devenir, le paysage a fortement évolué et les respirations paysagères préconisées à l'époque se sont vues diminuées. Le périmètre d'étude compte un grand nombre de parcs existants et accordés et notamment dans le périmètre rapproché autour de la zone de projet. Il compte aussi plusieurs projets déposés dont un qui se trouve dans le périmètre rapproché. Les notions de pôles de densification et de structuration du SRE sont en cours de rapprochement au regard des développements en cours sur le secteur. Les respirations paysagères préconisées où se trouve la zone de projet (SRE) est en forte régression ce qui laisse présager des risques d'encerclements visuels par l'éolien. Et notamment pour les communes proches du projet.</p>	<p>Les ZIP se trouvent sur un plateau intermédiaire sans ligne de force naturelle apparente. Toutefois, elles se trouvent à l'amorce des versants longs et progressifs des paysages du canal du Nord. Les vallées de la Somme et de l'Oise sont protégées par les hauts plateaux et leurs versants courts plus ou moins boisés. Les lignes de force les plus proches bordent essentiellement la vallée de l'Avre présentant des versants étroits et souvent boisés. L'absence de couvertures boisées majeures dans un rayon de 10 km laisse présager de larges dégagements visuels interplateaux.</p>	<p>Monuments historiques : 4 MH se trouvent dans les périmètres rapprochés et immédiats autour de la zone d'étude des variantes du projet. Les plus proches sont le blockhaus de La Chavatte à 500 m et une croix classée sur Fresnoy-lès-Roye (dont il ne reste plus que le socle) à 1km de la zone ouest du projet. En ce qui concerne les 2 autres édifices, il s'agit de l'église et des remparts de Roye situés à 3 km. Le clocher de Roye apparaît notamment comme un repère visuel depuis les axes routiers principaux et historiques. Pour les édifices situés au-delà du périmètre rapproché, on peut classer en enjeu moyen, l'église de Beaufort-en-Santerre (7 km) située dans une respiration paysagère autour de la zone de projet et le Domaine de Tilloloy (10 km) avec son allée orientée vers la zone de projet. Pour le reste des MH, les enjeux sont considérés faibles à nuls au regard de la distance et du contexte éolien.</p> <p>Patrimoine local non protégé : Il s'agit principalement de petits édifices religieux (oratoires, calvaires, chapelles...). Quatre d'entre-eux ont été identifiés comme sensible de part leur proximité et leur position isolée ou dans des cadrages visuels d'intérêt. Il s'agit de la chapelle/tombeau en sortie est de Parvillers-le-Quesnoy, l'église de Fresnoy-lès-Roye se trouvant entre les 2 zones d'implantation possibles, et enfin la chapelle ND-de-Liesse en frange est de Goyencourt et qui est tournée vers les 2 zones de projet.</p> <p>Sites de mémoire : Plusieurs cimetières marquent le périmètre immédiat des zones d'implantation du projet. Toutefois, ils sont déjà en prise avec un contexte éolien et qui est majoritairement plus proche que les zones du projet.</p>	<p>Les espaces majeurs d'attractivité touristique sont localisés à plus de 15 km de la zone d'étude des variantes du projet. Il s'agit des vallées de la Somme et de l'Oise. Les secteurs de mémoire de Villers-Bretonneux et Thiepval se trouvent respectivement à 24 km et 36 km. Les risques d'impact sont très faibles et notamment au regard du contexte éolien à proximité de ces sites. Toutefois, il n'est pas exclu que des circuits liés à la mémoire passent par la zone d'étude. Les secteurs d'attractivité de Noyon et Compiègne se trouvent à 24 km minimum.</p> <p>Les grands itinéraires de randonnée passent à plus de 8 km. Ils suivent principalement les vallées de l'Avre, de l'Oise et de la Somme ainsi que le canal du Nord. Ils présentent tous un contexte éolien proche. Les chemins de St-Jacques de Compostelle reliant Compiègne à St-Quentin passent au plus proche à 19 km de la zone est de la ZIP.</p>	<p>* 8 communes/hameaux sont en prise directe avec les zones de projet (La Chavatte, Parvillers-le-Quesnoy, Damery, Goyencourt, Gruny, Crémercy, Liancourt-Fosse et Fresnoy-lès-Roye qui se trouvent entre les 2 zones). Elles présentent des ceintures arborées plus ou moins denses et préservées. Toutefois, la configuration très allongée de la zone d'implantation du projet et le contexte éolien dense proche laissent présager des risques d'encerclement par l'éolien voire de saturation visuelle. La D934 et la D1017 offrent de larges perceptions vers la zone de projet et de manière plus importante dans le périmètre rapproché. En ce qui concerne l'A1 les vues sont plus intermittentes (talus + végétations ponctuelles au niveau des ouvrages de franchissement). La densité des bourgs sur le plateau offrent de nombreuses voies de desserte locales qui offriront de larges vues au quotidien.</p>
Pistes de mesures d'évitement et de réduction au regard du paysage et du patrimoine	<p>*Au regard du contexte éolien très proche (parcs de Liancourt et du Moulin Wable), il n'y a pas de notion de respiration paysagère, même locale, pouvant être préconisée. * S'appuyer sur ces parcs pour définir les modes d'implantation et limiter les effets de mitage.</p>	<p>Pas de mesure préconisée au regard de la distance aux vallées. Il s'agira surtout d'analyser les impacts au regard des micro-paysages locaux. Au regard de la nature ouverte des plateaux où se trouve la zone de projet et le contexte éolien existant et projeté, des phénomènes de densification par l'éolien sont à attendre. Proposer une implantation groupée permettrait de limiter l'étalement du projet.</p>	<p>*Pas de mesure spécifique à ce stade de l'analyse, il s'agira surtout de déterminer ce que le projet génère comme impact supplémentaire par rapport au contexte éolien existant et en devenir. *Toutefois, étudier la possibilité de ne pas exploiter l'une des 2 zones permettrait de limiter les effets d'encerclement pour les communes proches.</p>			<p>Pas de mesure spécifique à ce stade de l'analyse, il s'agira surtout d'analyser l'impact du projet au regard du cumul avec le contexte éolien existant.</p>	<p>Pas de mesure spécifique à ce stade de l'analyse. Le niveau d'impact et donc les mesures d'accompagnement éventuels seront déterminés au regard de la ZIV et des photomontages.</p>	<p>*Pas de mesure spécifique à ce stade de l'analyse, il s'agira surtout de déterminer ce que le projet génère comme impact supplémentaire par rapport au contexte éolien existant et en devenir. *Toutefois, étudier la possibilité de ne pas exploiter l'une des 2 zones permettrait de limiter les effets d'encerclement pour les communes proches.</p>



E/STRATÉGIES D'IMPLANTATION ET ÉTUDE DES VARIANTES



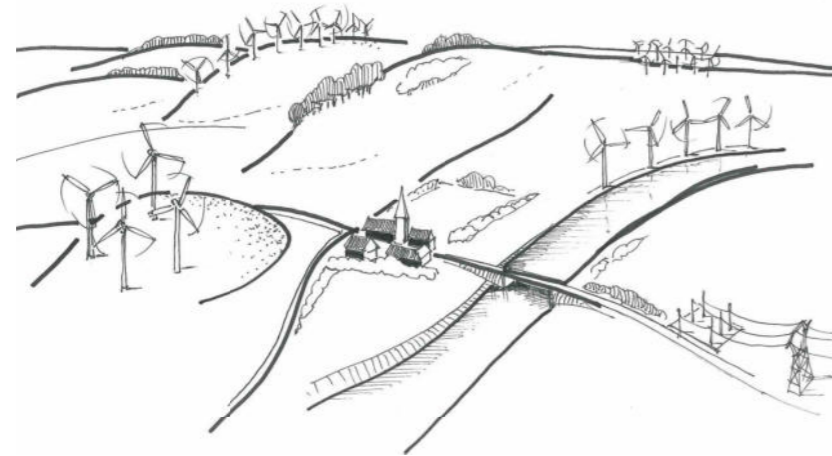


Principes et enjeux pour définir un projet de qualité

PRINCIPES ET OBJECTIFS

A - DÉVELOPPER UN PROJET À L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE

La construction du paysage s' imagine en traitant par étapes du «Grand paysage» au «Paysage local». Vision à l'échelle du macropaysage



Principes généraux :

- protéger les paysages à forte **sensibilité paysagère et patrimoniale**
- éviter le «**mitage**» du paysage
- favoriser la «**densification raisonnée**»
- **mettre en cohérence** les différents projets éoliens dans un même bassin de vue
- maîtriser et anticiper les **effets induits** : lignes à haute tension, postes de transformation ...
- favoriser le développement dans les zones de forte consommation électrique

B - STRUCTURER LE PROJET ÉOLIEN EN HARMONIE AVEC LES COMPOSANTES ET SENSIBILITÉS LOCALES DES PAYSAGES

* à l'habitat traditionnel

Confrontation d'échelles avec des constructions d'échelles traditionnelles



Enjeux : Il s'agira d'éviter les confrontations visuelles axiales rapprochées avec l'habitat traditionnel et particulièrement avec les éléments de patrimoine historique.

ENJEUX

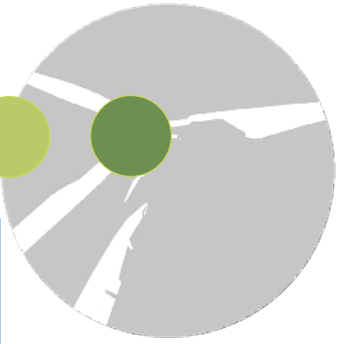
ENJEUX : DESSINER UN PROJET DANS LE RESPECT DES COMPOSANTES STRUCTURANTES DU TERRITOIRE ET NOTAMMENT :

- PAS DE LIGNE DE FORCE MAJEURE MAIS UNE PRÉSENCE D'INFRASTRUCTURES LISIBLES (A1+TGV) ET DE PARCS ÉOLIENS DANS LE PÉRIMÈTRE PROCHE DU PROJET

ENJEUX : PRÊTER ATTENTION AUX INTERACTIONS VISUELLES AVEC :

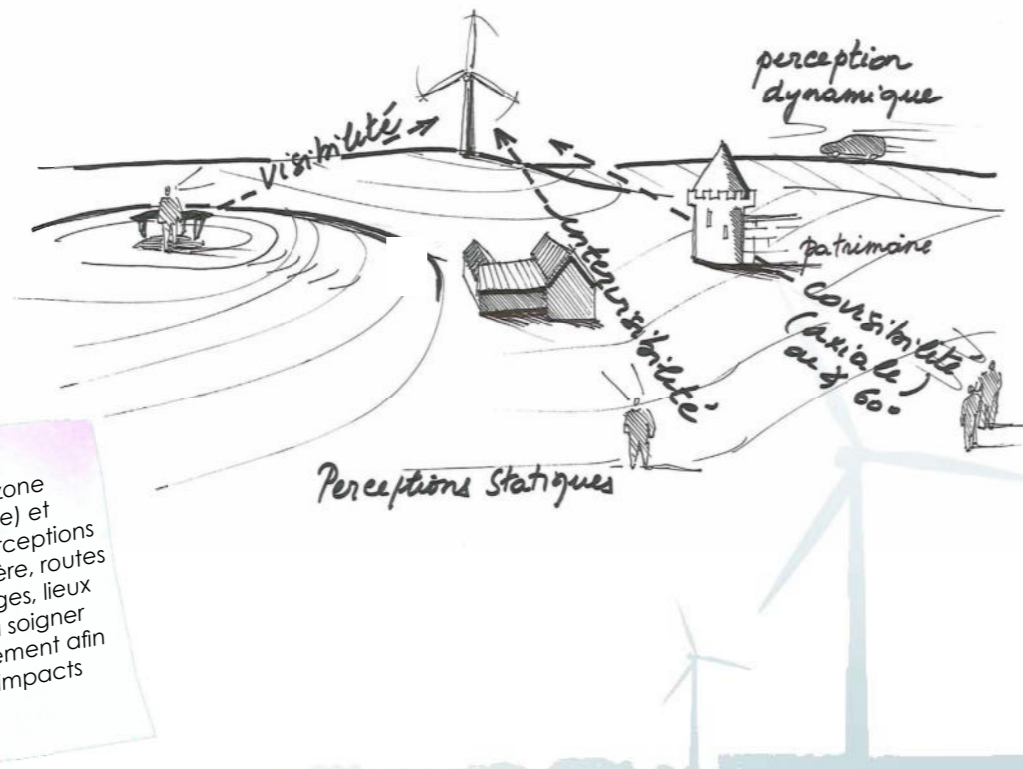
- LES CIMETIÈRES MILITAIRES ET NOTAMMENT CELUI D'HATTENCOURT
- LA CROIX DE FRESNOY-LÈS-ROYE
- LE BLOCKHAUS DE LA CHAVATTE
- LES PETITES VALLÉES DE L'AVRE ET DE L'INGON

Principes et enjeux pour définir un projet de qualité



D- APPRÉCIER LES MODÈS DE PERCEPTION DE L'ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE

- INTÉGRER LES NOTIONS DE LISIBILITÉ, COVISIBILITÉ ET INTERVISIBILITÉ



Enjeux :
L'analyse de ZIV (zone d'influence visuelle) et des cônes de perceptions majeurs (belvédère, routes principales, villages, lieux fréquentés) et à soigner tout particulièrement afin d'anticiper les impacts potentiels.

ENJEUX

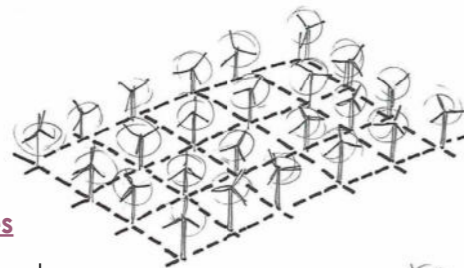
PRÊTER ATTENTION AUX INTERACTIONS VISUELLES DEPUIS :

- LES AXES AUTOROUTIERS A1 ET A29
- LES D930 /D1017/D934

D - COMPOSITION D'UN PROJET : LA LISIBILITÉ DANS LE PAYSAGE

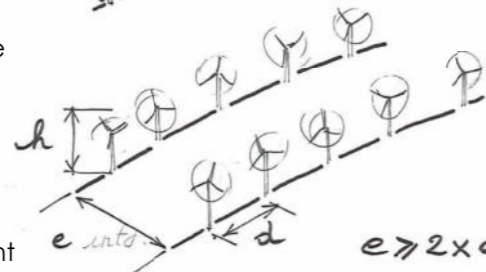
* Organisée

- plateau
- signal
-



* Lisibilité des lignes

crête ou marquage de lignes de force, porte de territoire ...



* Aléatoire

Variables mais forcément moins lisible dans le paysage

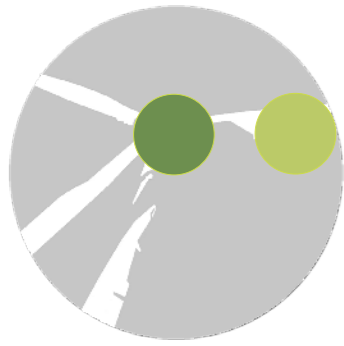


$$d \geq d'' \geq d'''$$

Enjeux :
L'organisation rigoureuse en groupe ne sera possible que dans des territoires très peu contraints (plaines, plateaux). La double ligne s'apparente rapidement à un groupe si «e» n'est pas suffisamment important.

COMPOSER UN PROJET LISIBLE ET IDENTIFIABLE DU PÔLE ÉOLIEN ET DES MACHINES VOISINES À CE SITE.

- DEUX POSTURES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE (EN LIGNE ET EN GRAPPE) MAIS MAJORITAIREMENT EN LIGNES DOUBLES À PROXIMITÉ DU PROJET



Principes et enjeux pour définir un projet de qualité

PRINCIPES ET OBJECTIFS

E- RAPPORT ENTRE PARCS ÉOLIENS ET DENSIFICATION

Enjeux :

- la mise en cohérence des projets s'impose : forme, composition, aspects quantitatifs, flashs nocturnes
- la densification ne peut être synonyme de sur densification: le seuil d'acceptabilité sera fonction de divers critères
 - angles visuels impactés
 - quantité de machines
 - distances relatives - ouvertures et exposition visuelles des sites de perception
 - présence d'habitat et patrimoine sensibles

F - SOIGNER L'OBJET ÉOLIEN ET L'INTÉGRATION DES ACCOMPAGNEMENTS TECHNIQUES AU PROJET

- LES EMBASES

Enjeux :

- une fondation en-fouie offre l'avantage d'une intégration optimale ainsi qu'une possibilité de remise en état des sites après exploitation éolienne

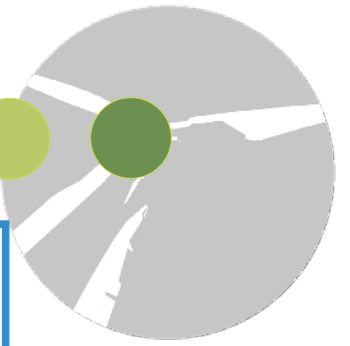
ENJEUX

COMPOSER UN PROJET LISIBLE ET IDENTIFIABLE MAINTENANT DES RESPIRATIONS VISUELLES DE QUALITÉ AVEC LES AUTRES PARCS ÉOLIENS NOTAMMENT POUR LES COMMUNES COMME :

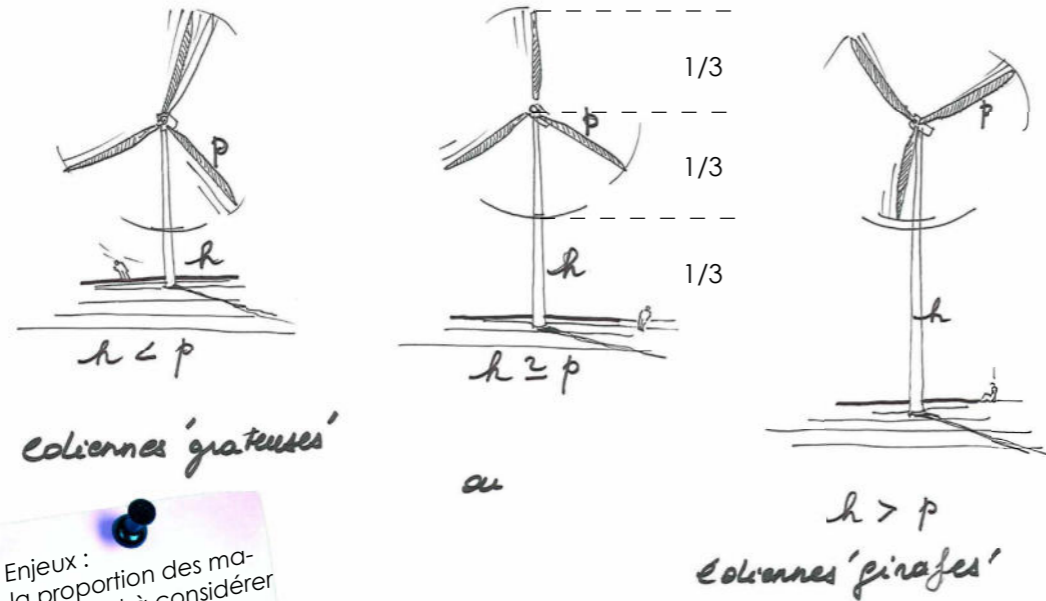
- FRESNOY-LÈS ROYE
- GOYENCOURT
- DAMERY
- HATTENCOURT (SI L'ON TIEN COMPTE DES PROJETS DÉPOSÉS)

- RÉDUIRE LA PERCEPTION DES SOCLES ET PLATE-FORMES DES MACHINES PAR UN TRAVAIL D'INSERTION PAYSAGÈRE

Principes et enjeux pour définir un projet de qualité

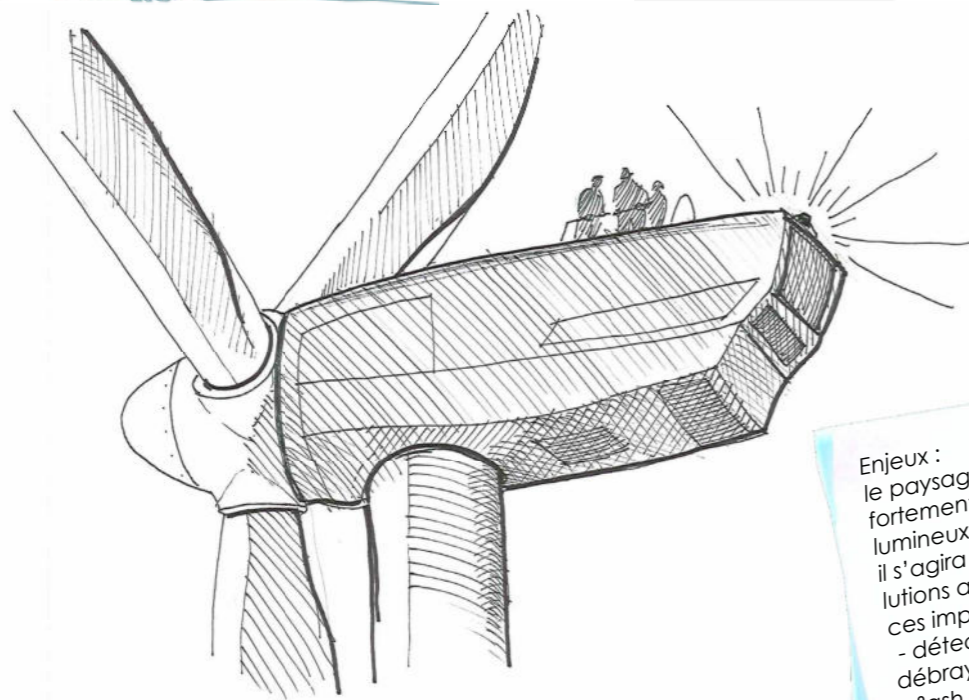


G - PROPORTIONS DES ÉLÉMENTS COMPOSANT L'ÉOLIENNE : MÂT ET PALES



Enjeux : la proportion des machines est à considérer au cas par cas, néanmoins une proposition 1/3 1/3 1/3 semble la plus harmonieuse en général.

H - LA SIGNALISATION NOCTURNE



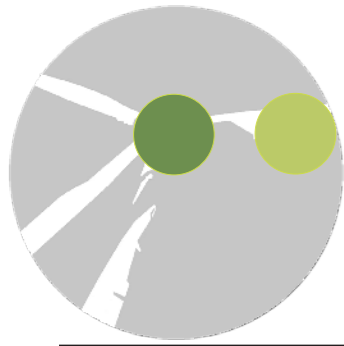
Enjeux : le paysage nocturne peut être fortement impacté par les flashes lumineux des éoliennes il s'agira d'envisager diverses solutions atténuant ou supprimant ces impacts :
 - détection des aéronefs avec débrayage automatique
 - flash adouci (type pulsar)
 - coloris à choisir moins 'agressif'
 - Angle de projection à limiter vers le bas des machines

DÉFINIR UN GABARIT DE MACHINE EN CORRÉLATION AVEC :

- LE POTENTIEL ÉOLIEN DU SITE
- LES PARCS ÉOLIENS VOISINS SUR LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT
- UNE LECTURE QUALITATIVE ET PROPORTIONNÉE

COORDONNER LES SIGNAUX LUMINEUX ET COULEURS AVEC LES PARCS VOISINS

ENJEUX

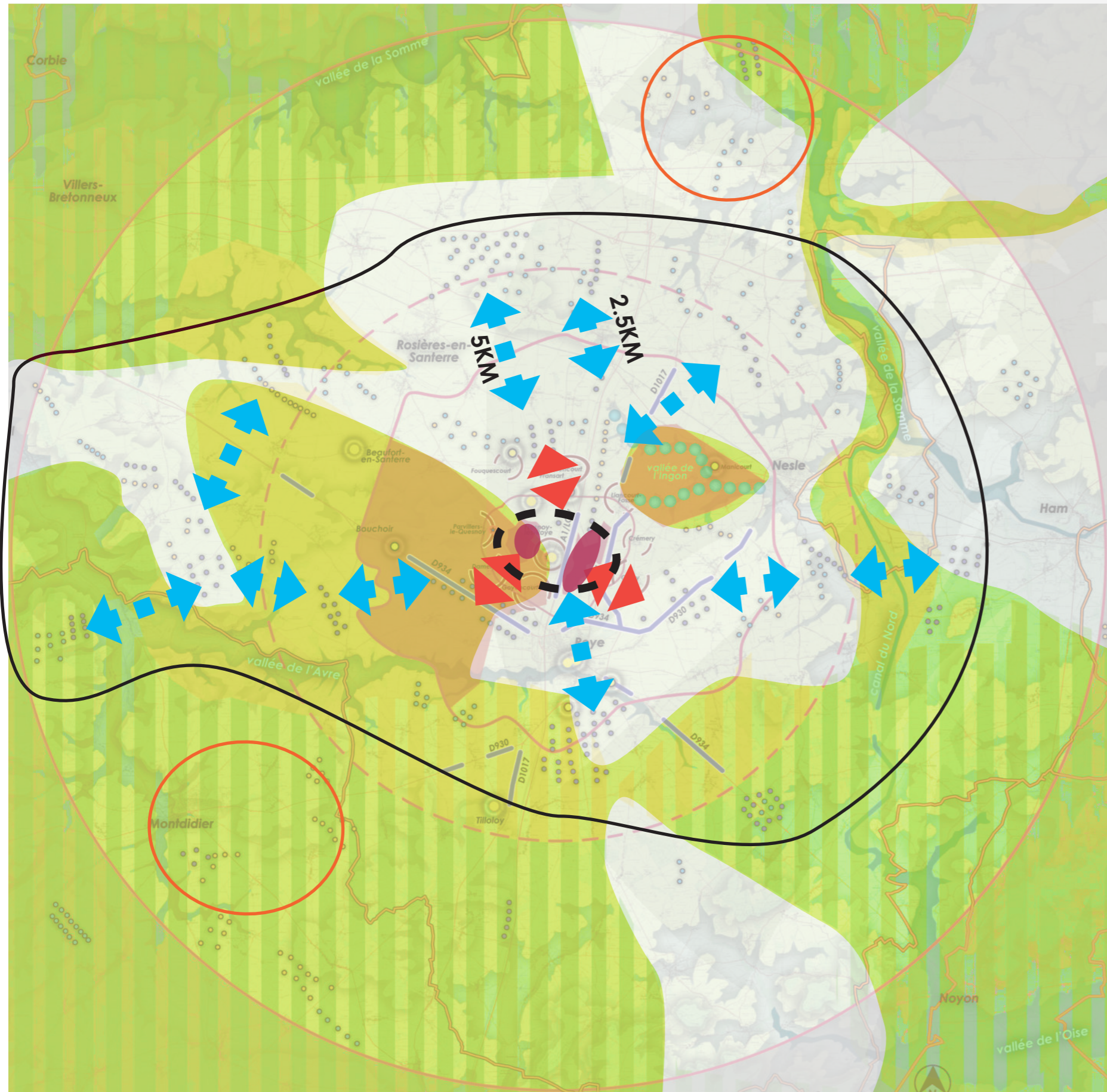
















Principes généraux d'implantation et rapports au site de projet

Principes généraux	Particularités et adéquation du site
<p>Protéger des paysages remarquables et naturels tels que les sites inscrits/classés, les paysages emblématiques, et toutes ces composantes qui forment un paysage de grande qualité abritant par endroit également une richesse floristique et faunistique.</p> <p>Outre le patrimoine naturel, le patrimoine architectural est aussi à prendre en compte avec la présence de sites inscrits ou classés.</p> <p>Par rapport à ces sites, un rayon de 500 mètres est à respecter; néanmoins, les interactions à plus grandes distances comme certains cônes de vue peuvent rester importantes quant aux choix d'implantation.</p>	<p>L'identité paysagère du territoire repose sur un plateau bas, étendu et homogène avec deux amorce de petites vallées peu profondes à l'est et à l'ouest de la zone d'étude (L'Avre et l'Ingon). Les vallées majeures (Somme et Oise) se trouvent à l'écart de la zone de projet.</p> <p>Le plateau accueillant la zone de projet est dénudé et présente peu de couverture boisée notamment dans le périmètre proche. La couverture boisée devient plus présente et marquée à l'approche des vallées.</p> <p>Au niveau des sites d'intérêt, on peut noter le mémorial australien de Villers-Bretonneux situé à 24 km au nord-ouest de la zone d'étude. Les deux petites vallées de l'Avre et de l'Ingon, ainsi que la séquence ouest de la D934 sont aussi recensées au sein de l'atlas des paysages comme des entités d'intérêt à préserver.</p>
<p>Gérer des zones à fort impact visuel : en minimisant et en prêtant attention aux impacts depuis les voies de communication, les zones d'habitations et les différents cadrages et percées visuelles sur le site. Quelques grands principes généraux peuvent orienter les choix : prêter une grande attention aux implantations en bordure de routes de forte fréquentation ou dans un paysage où la portée du regard embrasse de grandes étendues.</p> <p>Pour les zones d'habitats situées sur les versants, l'impact est plus faible car la portée du regard est moins lointaine. Pour les zones d'habitats situées en plaine, les perceptions visuelles seront plus larges.</p> <p>Les cadrages ou percées visuelles sur le paysage ont un rôle très important dans la perception du paysage.</p> <p>Si des éoliennes se retrouvent dans ces cadrages, leur présence doit être discrète (en arrière plan) et leurs implantations nécessitent une attention particulière.</p>	<p>L'autoroute A1 couplée à la ligne TGV sera l'axe majeur de perception puisqu'elle se trouve au coeur des deux entités du projet.</p> <p>La D934, chaussée Brunehaut, qui traverse le territoire à proximité du site de projet et dans un axe est-ouest offre de larges perspectives paysagères notamment à l'approche du pôle urbain de Roye.</p> <p>La RD1017 (ancien axe Lille-Paris), qui est parallèle à l'axe A1/TGV offrira aussi de larges perceptions visuelles.</p> <p>La D930, reliant Ham à Montdidier et passant à l'est et au sud de Roye donnera aussi de larges perceptions sur le secteur de projet.</p> <p>Pour tous ces axes, les covisibilités entre le projet et le paysage éolien en présence seront nombreuses.</p> <p>La composition du projet devra être épurée et s'appuyer sur les autres parcs existants et accordés qui s'organisent le long de ces axes.</p>
<p>Éviter les effets d'écrasement, notamment pour les implantations en bordure de plateau et de vallée qui accentués par la topographie, peuvent rendre les éoliennes beaucoup trop présentes sur certains points de vue ou paysages.</p> <p>Ces effets sont ressentis également lors de l'utilisation d'éoliennes de grandes tailles (effet moins perceptible avec l'absorption des hauteurs par des boisements).</p>	<p>La dimension du plateau et les faibles dépressions ou bombements s'y trouvant sont adaptées à l'échelle de l'éolien.</p> <p>Pas d'effets d'écrasement à attendre au regard du relief.</p> <p>Dans un rayon de 5 km, il y a 4 édifices classés ou inscrits.</p>

Principes généraux (suite)	Particularités et adéquation du site (suite)
<p>S'appuyer sur les logiques du paysage, à savoir selon le contexte s'il faut privilégier une disposition en ligne, en grappe, ou suivre les lignes de force du paysage naturel (vallées, contre vallées) ou anthropique (voies routières, ligne HT,...).</p>	<p>La structure paysagère du plateau n'offre pas de ligne de force identitaire ou lisible, mais la présence de structures anthropiques marque fortement ce paysage : le double axe A1/TGV, et les lignes de haute tension qui traversent le plateau de part et d'autre du site de projet.</p>
<p>Éviter les effets de saturation en multipliant en arrière plan les différents projets et différentes typologies de machines.</p>	<p>Au regard des différents parcs éoliens existants et accordés à proximité, le site de projet se trouve à 0.5 km des parcs de Liancourt et du Moulin Wable au nord, à 2 km du parc de Roye au sud, à 2.5 km du parc de la Côte Noire au nord, à 2.5 km du parc de l'Épinette à l'est et à 5 km du parc du Bois Guillaume au sud de Roye.</p> <p>Si l'on tient compte des parcs accordés et en cours d'instruction, se dessine un pôle de densification au nord du périmètre d'étude dans lequel le projet Sucrierie pourrait s'intégrer.</p>
<p>Prêter attention aux cônes visuels pénalisants au travers des monuments et des architectures communales.</p>	<p>4 édifices recensés aux Monuments Historiques se trouvent dans le périmètre rapproché du projet (donc à moins de 5 km). Les plus proches (à 500m) sont un blockhaus allemand qui se trouve en frange ouest du hameau de La Chavatte et les vestiges d'une croix classée à Fresnoy-lès-Roye.</p> <p>Ces deux édifices sont surtout en prise avec la zone ouest du projet.</p> <p>Pour les deux derniers, ils se trouvent au coeur du centre-ville de Roye et sont perceptibles depuis les axes routiers majeurs qui convergent vers ce pôle urbain. Des covisibilités avec le projet sont donc à attendre.</p>
<p>Tenir compte des règles de non enfermement des villages : La règle de non enfermement visuel est importante afin d'anticiper sur le sentiment de saturation et de rejet possible par la population.</p>	<p>Les communes de Fresnoy-lès-Roye, Goyencourt, Damery, Liancourt-Fosse, Hattencourt, Gruny, et Parvillers-le-Quesnoy sont en contact direct avec les zones de projet. Elles présentent pour certaines des ceintures arborées qui atténueront les perceptions. Toutefois, ce n'est pas le cas des communes les plus proches. Au regard de l'éolien déjà en présence et des projets déposés, ces communes devront faire l'objet d'une analyse spécifique sur les effets de saturation et d'encerclement par l'éolien.</p>
<p>Ménager des respirations dans le paysage à grande échelle.</p>	<p>Au regard des parcs existants et de la pluralité des projets accordés, le projet s'inscrit au coeur d'un pôle en cours de densification au nord et au sud de Roye. La notion de respiration jouera essentiellement à l'échelle du quotidien pour les bourgs en prise directe avec le projet. Les phénomènes de densification par l'éolien seront à analyser au travers des photomontages.</p>

Stratégie des parcs éoliens existants et projetés

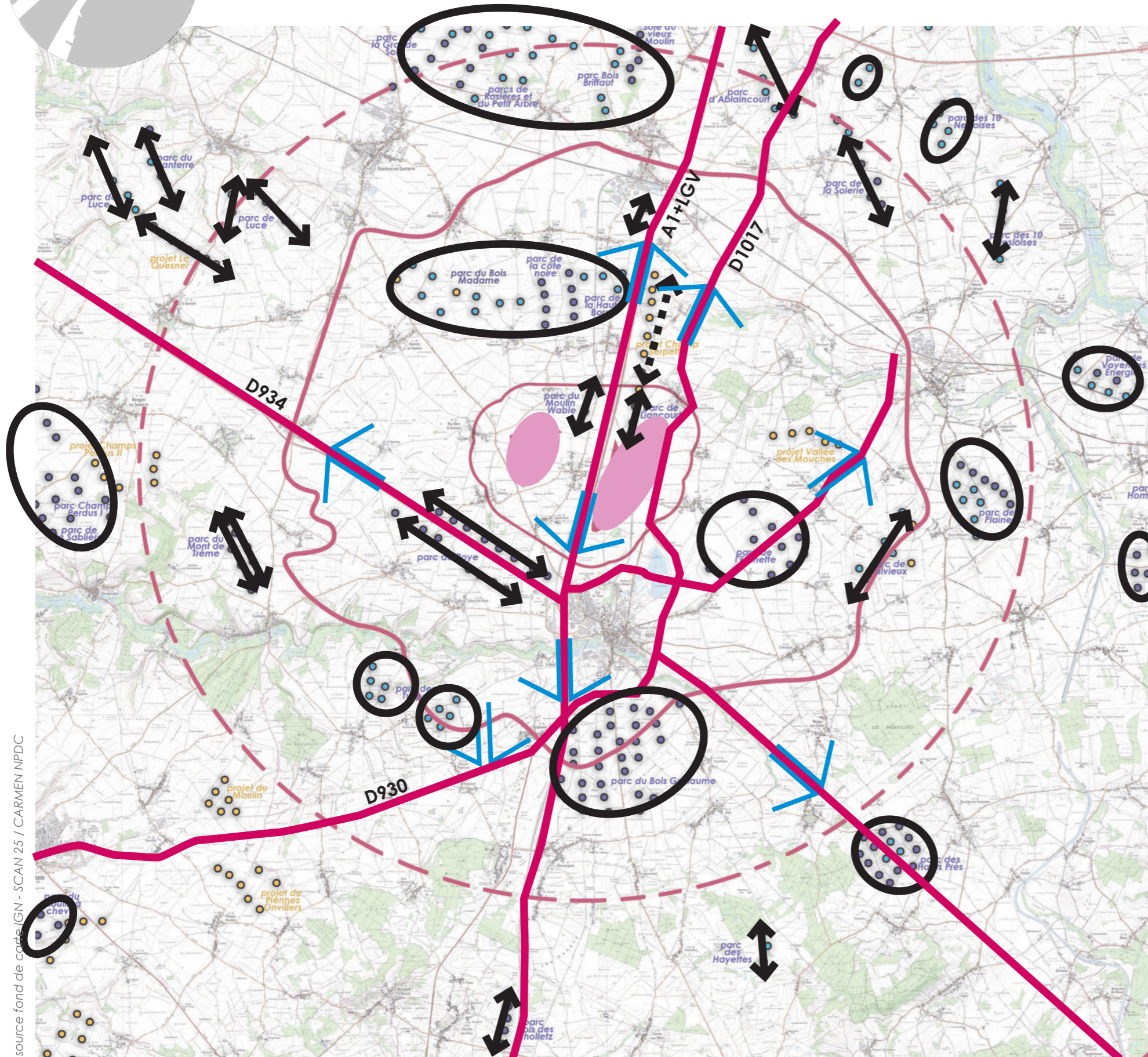


-  Un grand pôle en cours de densification renforcé si l'on tient compte des parcs existants et accordés non construits autour du secteur d'étude.
-  Petits pôles en cours de densification si l'on prend en compte les projets en cours d'instruction pouvant s'agréger à terme au grand pôle.
-  Des respirations locales préservées au sein du grand pôle éolien (entre 2.5 km et 5 km)
-  Entités du projet Sucrerie : un parc s'inscrivant au coeur du grand pôle et dans le secteur le plus dense notamment si on tient compte des projets en cours d'instruction.
-  Des interdistances courtes entre les entités du projet et les parcs existants les plus proches ne pouvant être identifiées comme des respirations paysagères et nécessitant donc une forte cohérence du projet avec l'éolien en présence.
-  Ensembles des sites et paysages recensés dans l'état initial
-  Zones de projet
-  Aire d'étude immédiate (1 km)
-  Aire d'étude rapprochée (entre 5 et 7.5 km)
-  Rayon de 10 km (distance maximum de l'aire d'étude rapprochée)
-  Aire d'étude intermédiaire (20 km)
-  Eoliennes existantes
-  Eoliennes autorisées
-  Eoliennes en cours d'instruction

source fond de carte IGN - SCAN 25 / CARMEN NPDC / carte de la synthèse de l'état initial



Grands critères d'implantation



Les modalités d'implantation d'un point de vue paysager doivent s'appuyer sur trois critères :

- l'un physique et géomorphologique,
- l'autre lié aux parcs éoliens existants et accordés sur le territoire,
- et enfin un dernier lié aux éléments anthropiques/historiques structurants.

Les deux premiers critères montrent sur le territoire une diversité de postures possibles :








Le site se trouve sur le bas plateau du Santerre qui de par sa dimension et l'éloignement des vallées montre peu de ligne de force sur lesquelles s'appuyer. De ce fait, les modalités d'implantation sont variées au sein des parcs existants et accordés (ligne, grappe allongée, groupée et implantation lâche). Dans l'aire d'étude du projet on trouve des formations en ligne, double lignes dans des orientations majoritairement nord sud (hormis le parc Roye II et III implanté dans un axe est-ouest) et des implantations en grappe. Les parcs les plus proches des zones de projet sont implantés en ligne le long des infrastructures majeures.

Le troisième critère, représenté ici par le maillage d'infrastructures majeures traversant le territoire (A1+LGV, D1017, D930, D934) et qui sont les axes de perception de l'éolien sur le territoire. Ces axes peuvent aider au choix du scénario le plus adéquat :

Comme exprimé dans la lecture paysagère thématique, ces axes offrent de larges panoramas paysagers interplateaux. De ce fait de nombreuses covisibilités entre les parcs éoliens proches et lointains auront lieu.

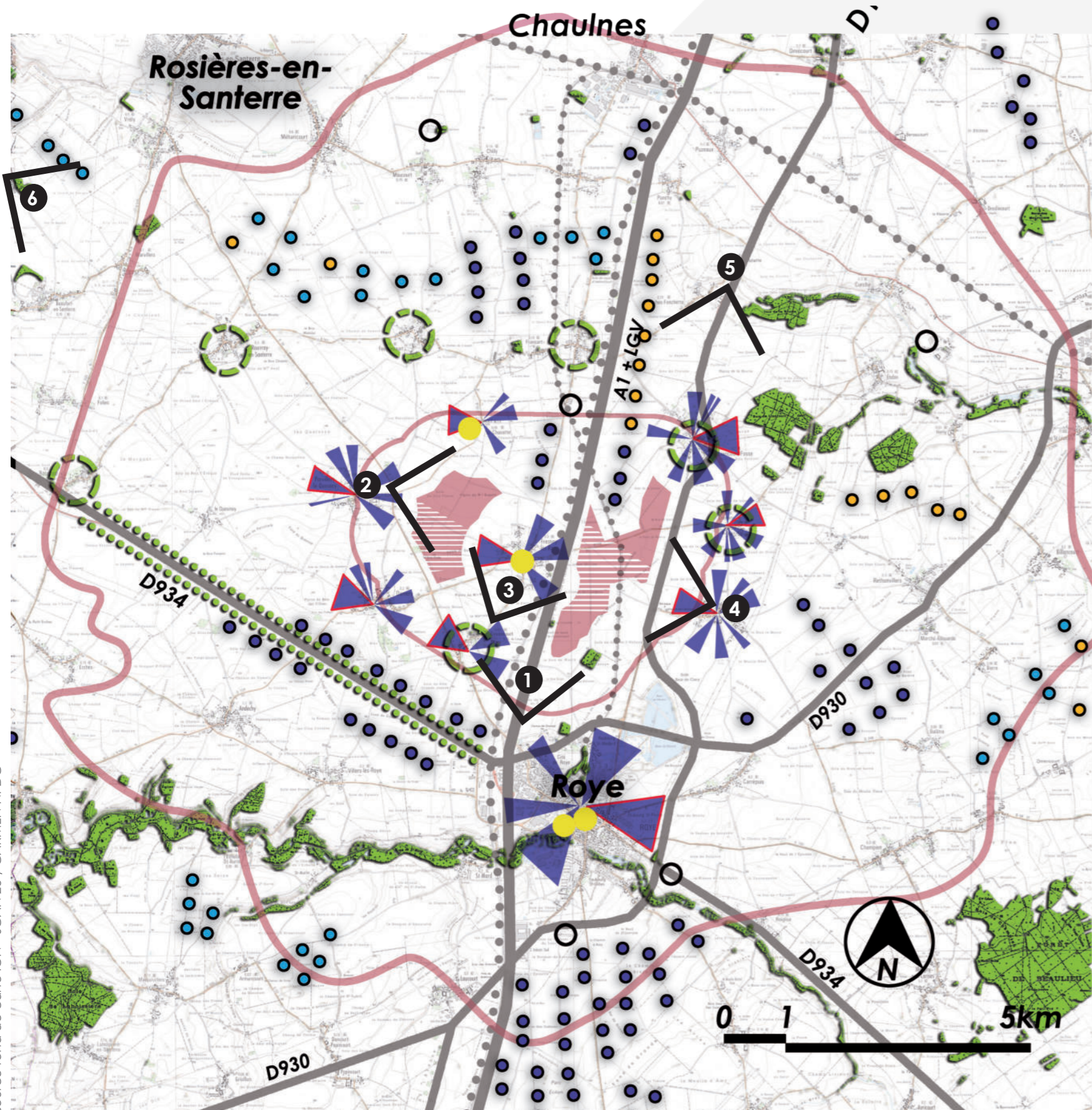
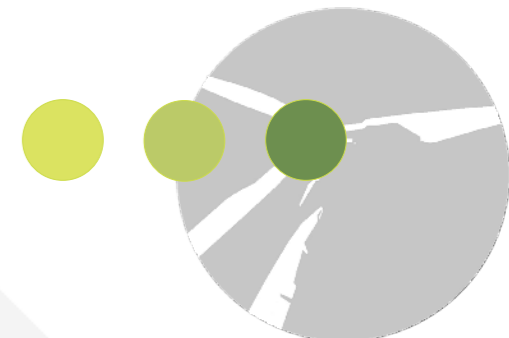
Trois de ces axes passent à moins de 2 km des zones du projet et dans des orientations différentes. Les zones éligibles du secteur de projet (après retrait des distances aux habitations et voiries) se présentent sous une forme de deux entités allongées dans une orientation nord-sud.



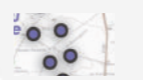








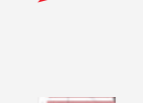
Au regard des 3 critères énoncés et des enjeux qui en découlent, une implantation linéaire et dans un axe nord-sud semble la plus adaptée. Ce choix s'appuie sur les modes d'implantations des parcs les plus proches, les infrastructures présentes de part d'autre des zones de projet et sur la forme des zones éligibles.

-  Entités ouest et est de la zone de projet
-  Eoliennes existantes
-  Eoliennes autorisées
-  Eoliennes déposées en cours d'instruction
-  Axes routiers majeurs de perception du projet
-  Parcs existants et accordés organisés en ligne
-  Parcs existants et accordés organisés en grappe

source fond de carte IGN - SCAN 25 / CARMEN NPDC

Critères paysagers appliqués à l'échelle locale

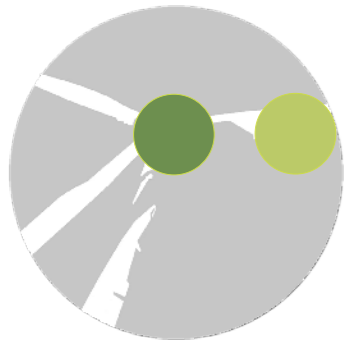


-  Aires immédiates et rapprochées des zones d'implantation du projet
-  Entités est et ouest de la zone de projet au regard des contraintes techniques absolues (reculs liés à la présence de faisceaux hertziens, aux zones d'habités et aux infrastructures).
-  Eoliennes existantes  Eoliennes autorisées
-  Eoliennes déposées en cours d'instruction
-  MH classés et inscrits dans le périmètre rapproché de la ZIP
-  Couverture boisée lisible dans le paysage et pouvant jouer un rôle de filtre visuel depuis les axes majeurs et les zones d'habitat.
-  Ceintures arborées les plus significatives autour des bourgs proches du projet et pouvant jouer aussi un rôle de filtre visuel pour les perceptions du quotidien.
-  Alignements d'arbres majeurs soulignant la voie historique de la D934 (chaussée Brunehaut) et marquant un point de repère dans le paysage
-  Angles théoriques de respiration exempts d'éoliennes pour les communes du périmètre immédiat et au regard des parcs existants et accordés : Les communes proches montrent plusieurs angles de respiration mais ils sont tous en dessous du seuil de 160° défini par la DREAL Centre.
-  Angle théorique de la plus grande respiration pour chaque commune du périmètre immédiat au regard des parcs existants et accordés : Les zones du projet sont majoritairement en dehors de ces angles hormis pour Fresnoy-lès-Roye et Gruny.
-  Secteurs des ZIP à éviter si on s'appuie sur les angles théoriques de respirations.

Objectifs du porteur de projet : 6 à 8 éoliennes d'une hauteur totale de 180 à 230m maximum en bout de pale.

 Points de vue proposés pour illustrer les différents scénarios présentés dans les pages suivantes

source fond de carte IGN - SCAN 25 / CARMEN NPDC



Stratégies paysagères proposées au regard de la synthèse de l'état initial

STRATÉGIE 1

OBJECTIFS :

Proposer une implantation en ligne dans la continuité des parcs existants et projetés comme une extension cohérente.

CONFIGURATION DU PROJET :

Les deux entités de la zone de projet sont exploitées comportant chacune une ligne parallèle à l'autoroute A1.

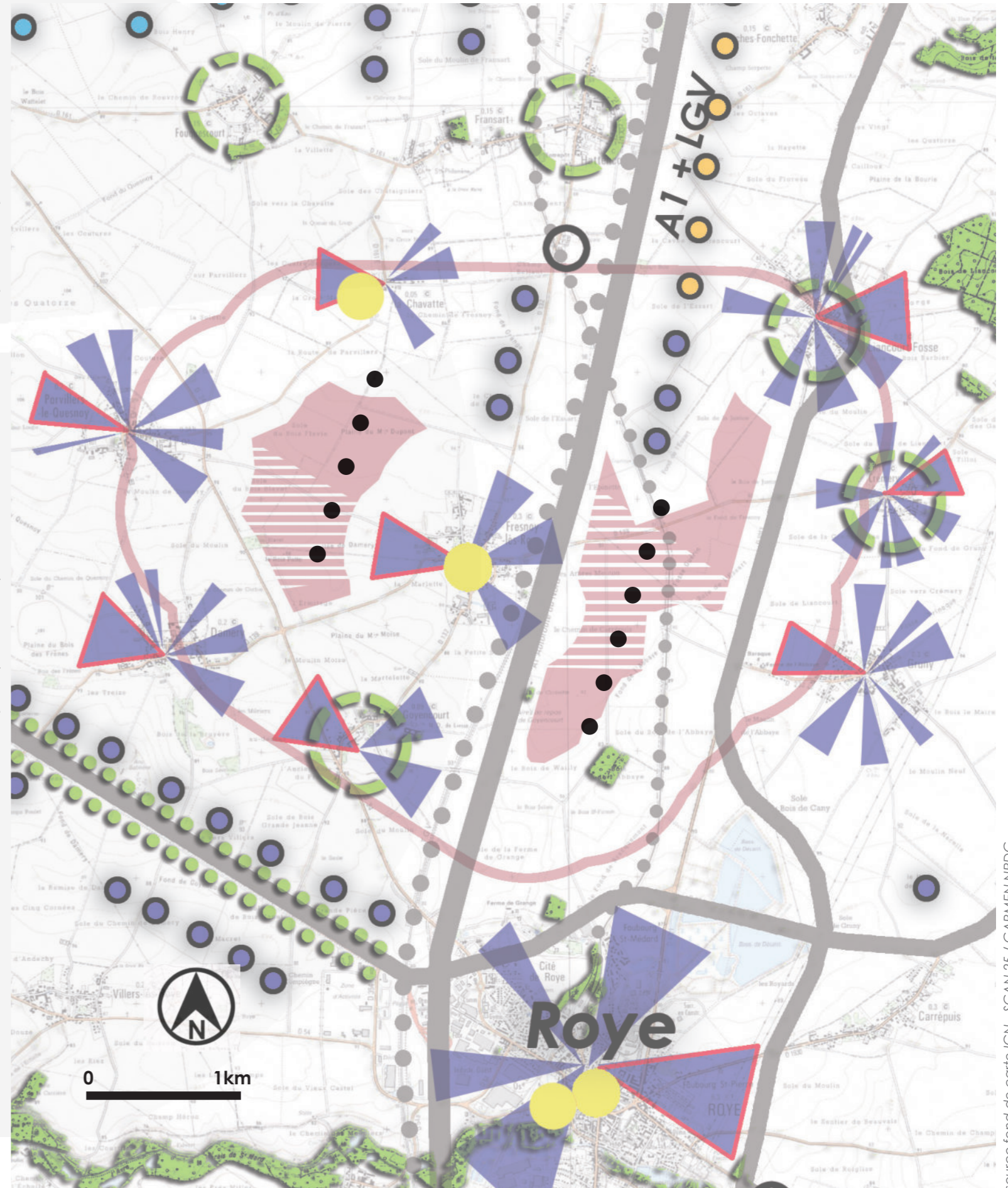
Nombre de machines : Entité ouest : 4 à 5 unités / Entité est : 5 à 6 unités soit 9 à 11 unités au total

ATOUS :

- Optimisation des deux entités du projet
- Cohérence d'implantation avec les parcs existants et projetés au nord du projet
- Entité est en continuité directe avec le parc existant

POINTS FAIBLES :

- Phénomène d'encercllement avéré pour la commune de Fresnoy-lès-Roye (l'angle maximal de respiration avant projet se voit fortement réduit par le projet)
- Interactions avec le blockhaus allemand de La Chavatte et la croix classée de Fresnoy-lès-Roye si l'entité ouest est développée
- Forte densité éolienne à l'approche du pôle urbain de Roye qui compte déjà des parcs au sud, à l'ouest et au nord-est
- ZIP OUEST : 2 éoliennes sur 5 se trouvent dans le plus grand angle de respiration de Fresnoy-lès-Roye
- ZIP OUEST et EST : 5 éoliennes sur 11 se trouvent dans le plus grand angle de respiration de Gruny



source fond de carte IGN - SCAN 25 / CARMEN NPDC

Stratégies paysagères proposées au regard de la synthèse de l'état initial

STRATÉGIE 2



OBJECTIFS :

Proposer une implantation en grappe allongée en n'exploitant que l'entité ouest et en continuité du parc du Moulin Wable.

CONFIGURATION DU PROJET :

Organisation d'une grappe allongée dans un axe nord-sud.
Nombre de machines : 7 à 9 unités

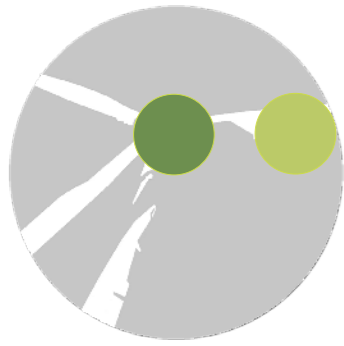
ATOUS :

- Maintien d'une respiration avec le parc situé à l'est de Gruny (parc de l'Épinette)
- Maintien d'une respiration entre le parc du Moulin Wable et le parc de Roye à l'approche du pôle urbain.
- Maintien d'un angle de respiration visuelle à l'est pour la commune de Fresnoy-lès-Roye

POINTS FAIBLES :

- Interactions avec le blockhaus allemand de La Chavatte et la croix classée de Fresnoy-lès-Roye
- ZIP OUEST : 3 éoliennes sur 9 se trouvent dans le plus grand angle de respiration de Fresnoy-lès-Roye
- ZIP EST : Les 9 éoliennes se trouvent dans le plus grand angle de respiration de Gruny

source fond de carte IGN - SCAN 25 / CARMEN NPDC



Stratégies paysagères proposées au regard de la synthèse de l'état initial

STRATÉGIE 3

OBJECTIFS :

Proposer une implantation en ligne simple ou double sur l'entité est en continuité avec le parc de Liancourt et le projet du Champ Serpette au nord.

CONFIGURATION DU PROJET :

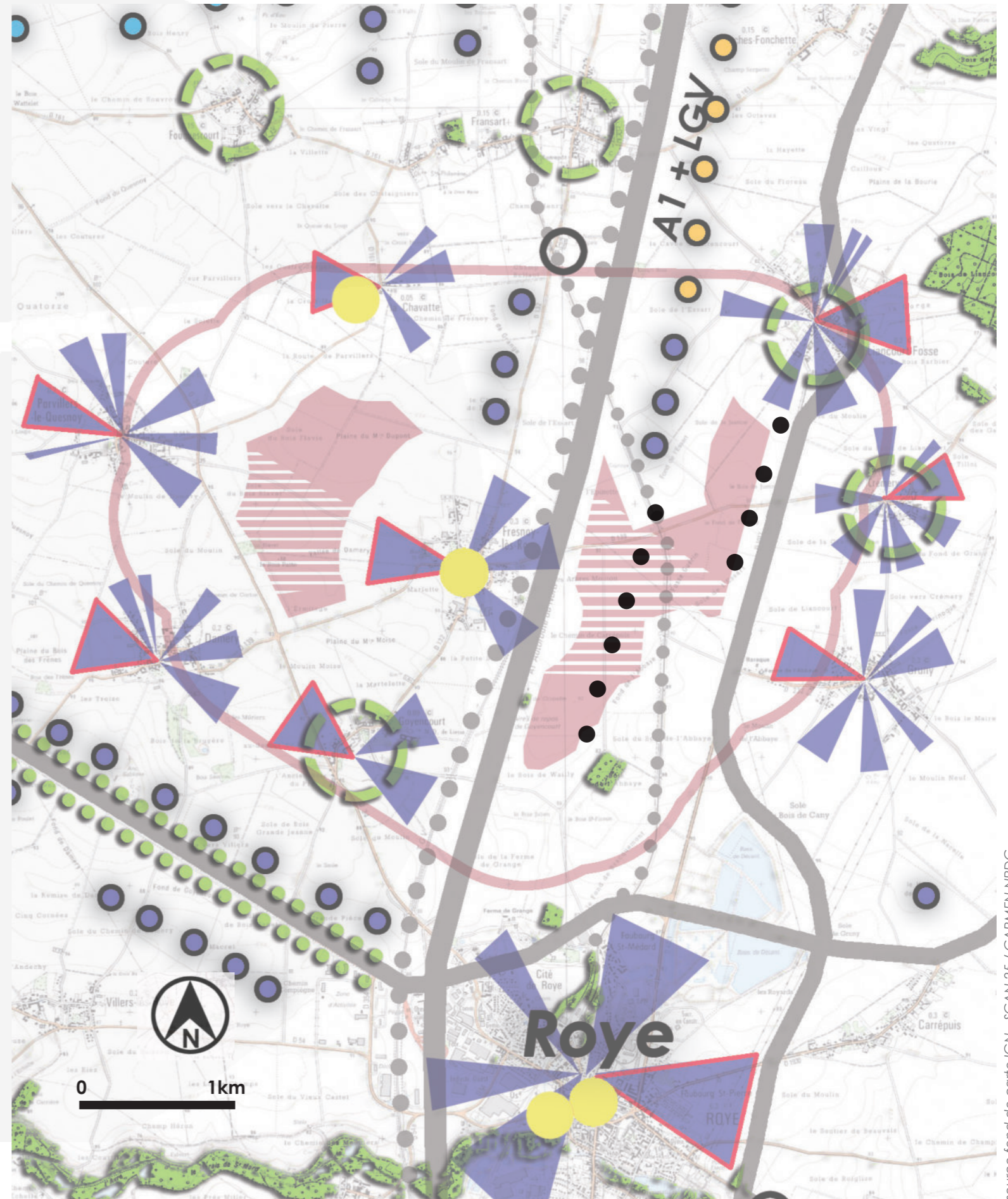
Organisation d'une ou deux lignes dans un axe nord-sud et parallèle à l'autoroute A1.
Nombre de machines : 6 à 10 unités

ATOUTS :

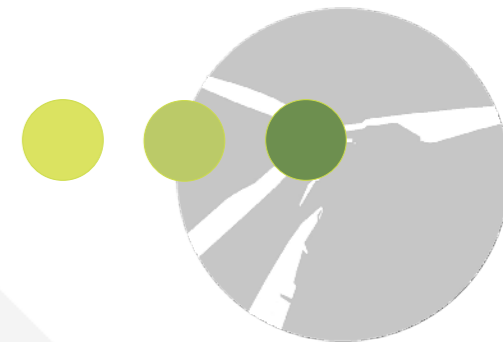
- Maintien d'une large respiration à l'ouest de l'A1 et à l'approche du paysage d'intérêt des franges de la chaussée Brunehaut (Cf Atlas des Paysages)
- Cohérence et continuité entre le projet les parcs existants au nord affichant le projet comme une extension de l'existant.
- Pas de covisibilité avec le blockhaus allemand de La Chavatte ni avec et la croix classée de Fresnoy-lès-Roye
- Maintien de l'angle de respiration visuelle maximale de 30° pour la commune de Fresnoy-lès-Roye
- ZIP OUEST : aucune éolienne se trouve dans le plus grand angle de respiration de Fresnoy-lès-Roye

POINTS FAIBLES :

- Le doublement de la ligne à l'est pourrait nuire à la lisibilité du projet s'inscrivant en continuité de l'existant qui est en ligne simple
- Forte densité à l'approche du pôle urbain de Roye qui compte déjà des parcs au sud, à l'ouest et au nord-est
- ZIP EST : 3 éoliennes sur 10 se trouvent dans le plus grand angle de respiration de Gruny



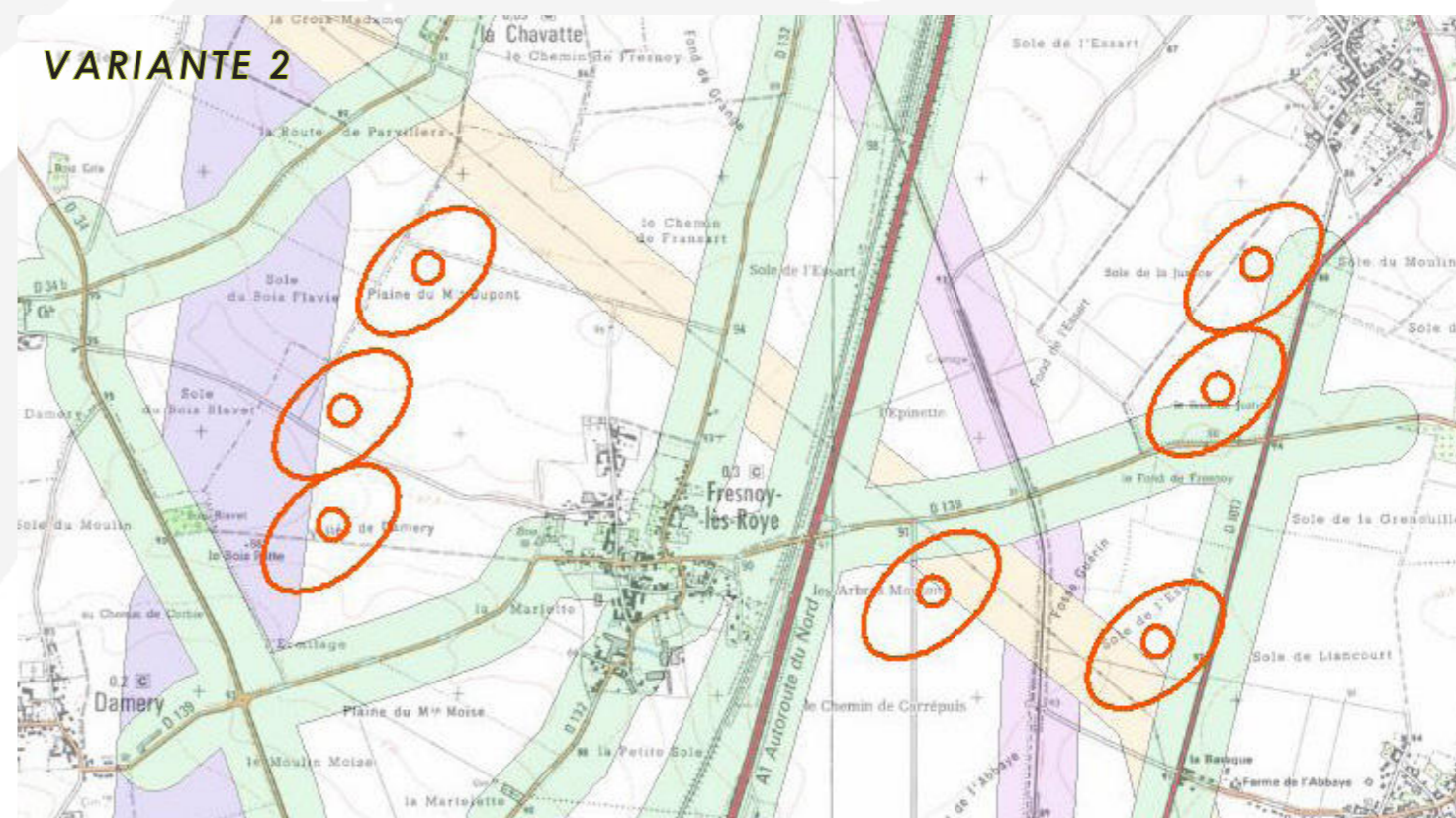
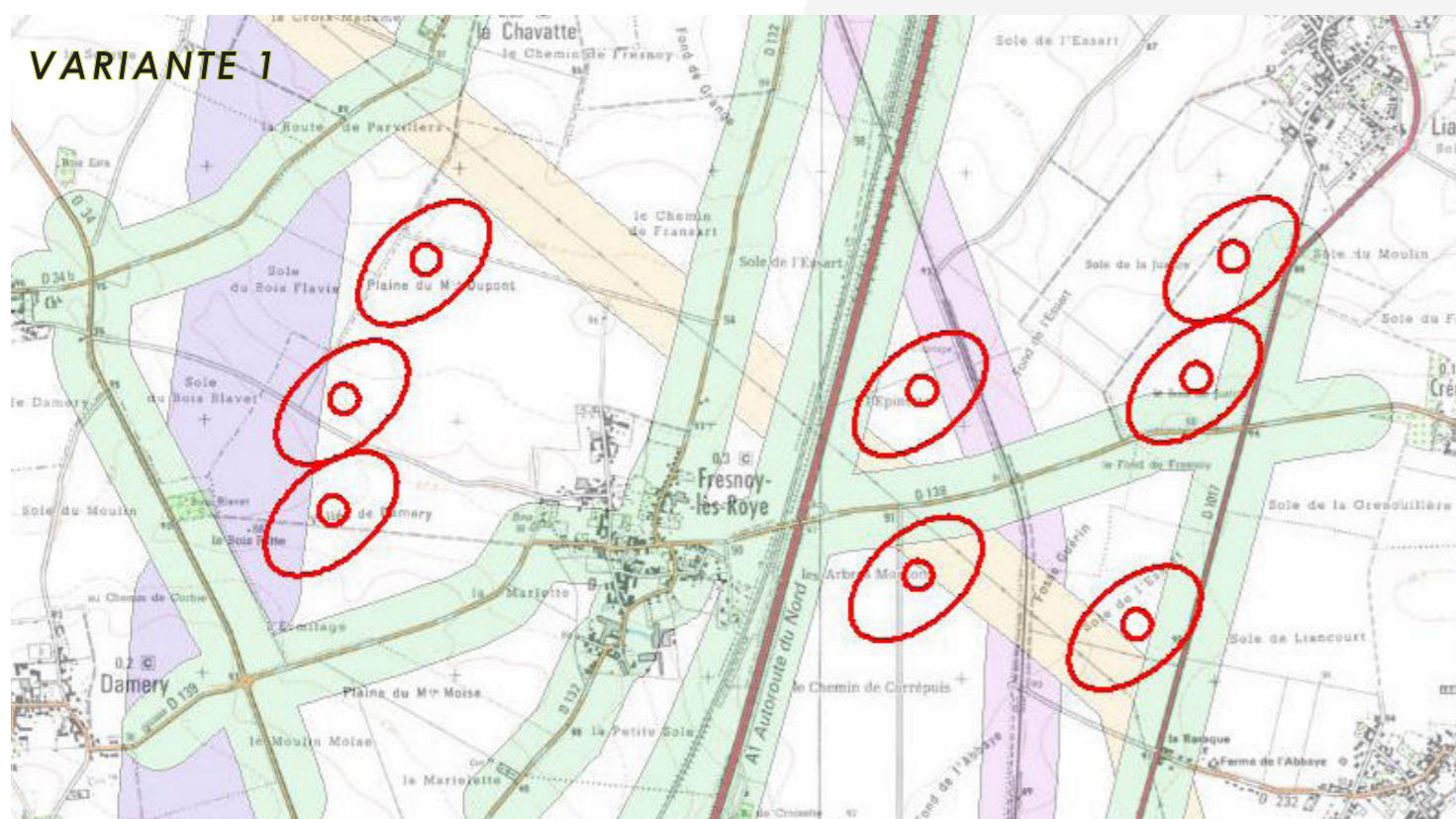
Stratégie retenue au regard de l'ensemble des contraintes

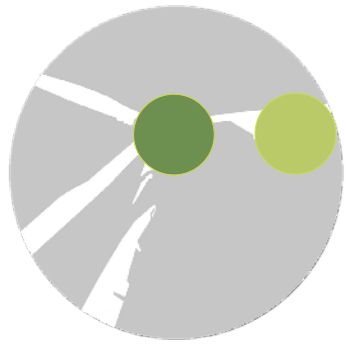


En croisant les stratégies paysagères proposées avec les contraintes et servitudes des zones envisagées, ainsi que les communes réellement engagées dans le projet, la société Enertrag s'est basée sur la stratégie 1 qui exploite les 2 zones potentielles pour étudier différentes variantes d'implantation.

Sur la base de la stratégie 1, Enertrag a testé 4 variantes d'implantations :

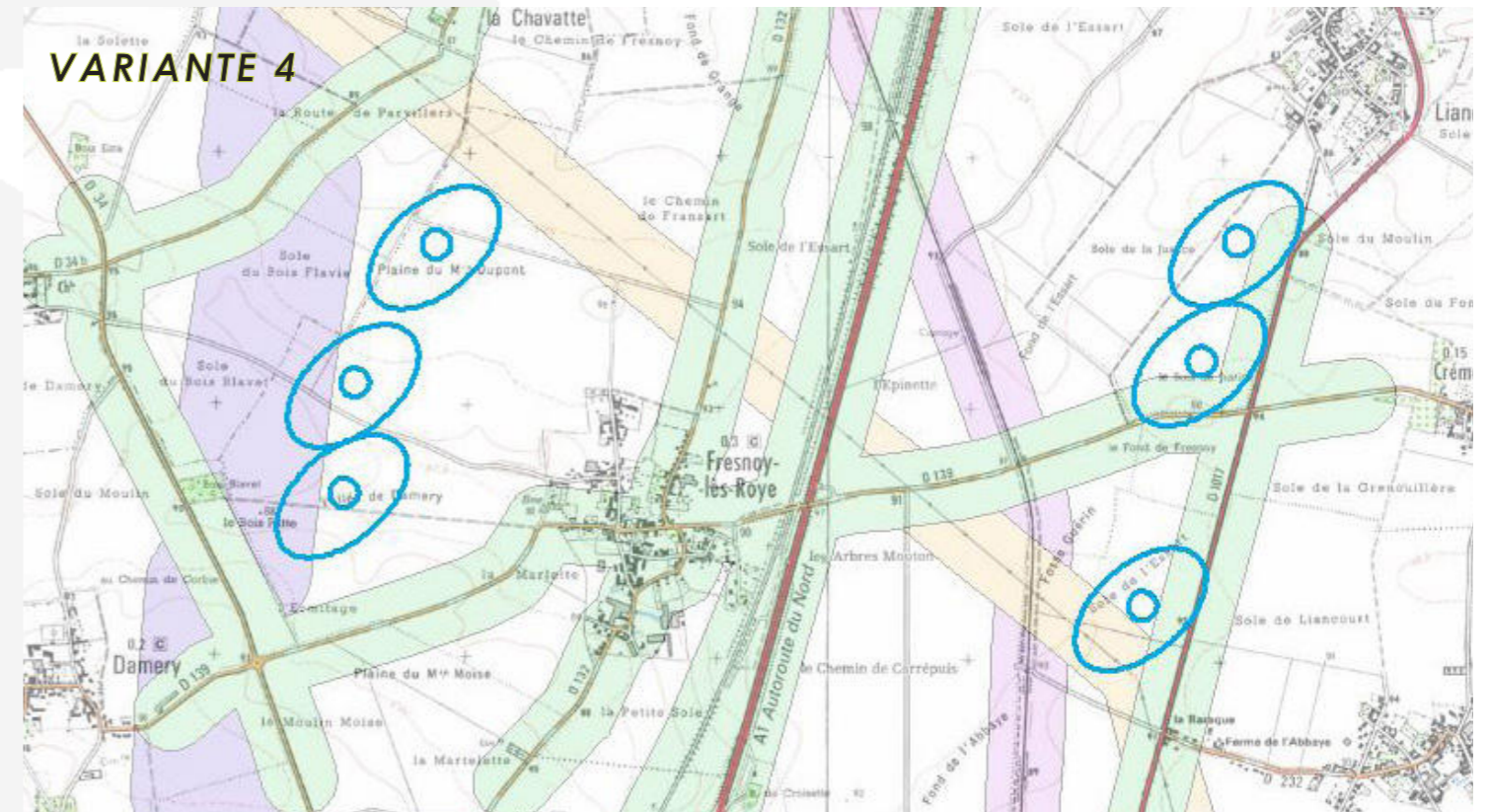
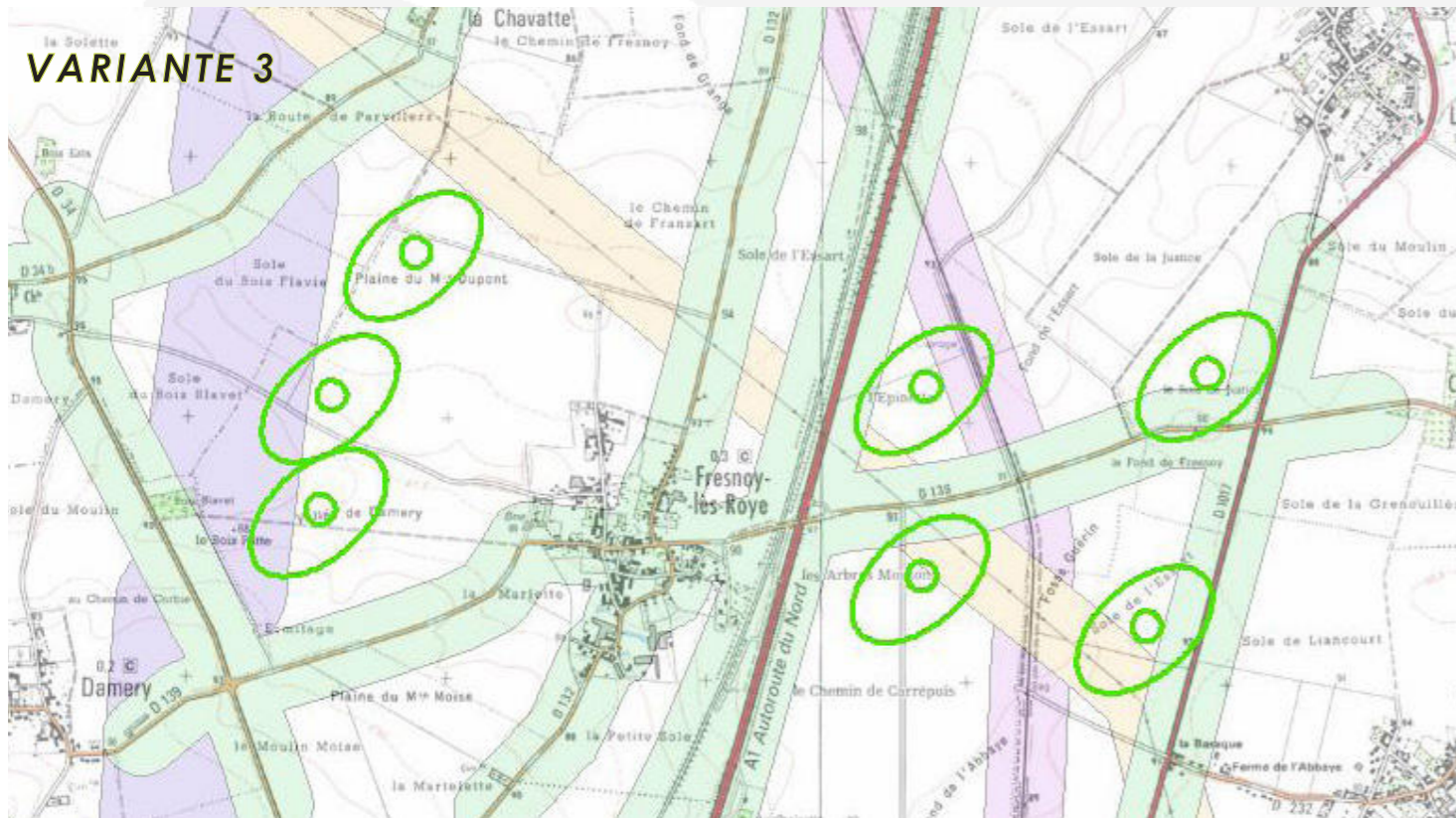
- une variante 1 (8 éoliennes) optimisant les zones de développement après contraintes et servitudes avec une ligne ouest de 3 éoliennes et une poche est de 5 éoliennes
- une variante 2 (7 éoliennes) avec une ligne ouest de 3 éoliennes et une ligne est de 3 éoliennes + 1 éolienne isolée





Stratégie retenue au regard de l'ensemble des contraintes

- une variante 3 (7 éoliennes) avec une ligne ouest de 3 éoliennes et une poche est de 4 éoliennes
- une variante 4 (6 éoliennes) avec une ligne ouest de 3 éoliennes et une ligne est de 3 éoliennes



Analyse des variantes sur la base de photomontages

POINT DE VUE 1 : DEPUIS ROYE OUEST (D34/A1)



Les photomontages de l'analyse des variantes ont été réalisés avec des éoliennes de 200m en bout de pale. Au regard du contexte éolien existant et projeté et à l'issue du choix d'implantation différents gabarits de machines seront analysés.



VARIANTE 1

Depuis le nord du pôle urbain de Roye, le projet se montre sous deux entités bien distinctes : une ligne à l'ouest et une grappe à l'est s'inscrivant chacune dans la continuité et la densité des parcs existants et déposés.



VARIANTE 2

Cette variante supprime une des éoliennes en limite est de l'autoroute ce qui a pour effet de déséquilibrer la grappe initiale de la variante 1.



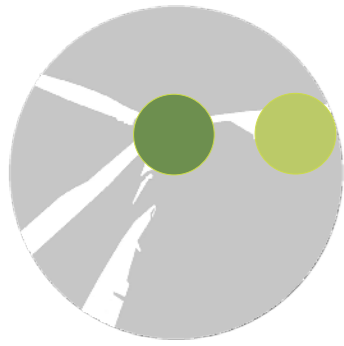
VARIANTE 3

Cette variante supprime une des éoliennes à l'extrême est du projet ce qui a pour effet de scinder visuellement la grappe initiale de la variante 1 sans toutefois offrir une respiration suffisante entre les 2 lignes de 2 éoliennes.



VARIANTE 4

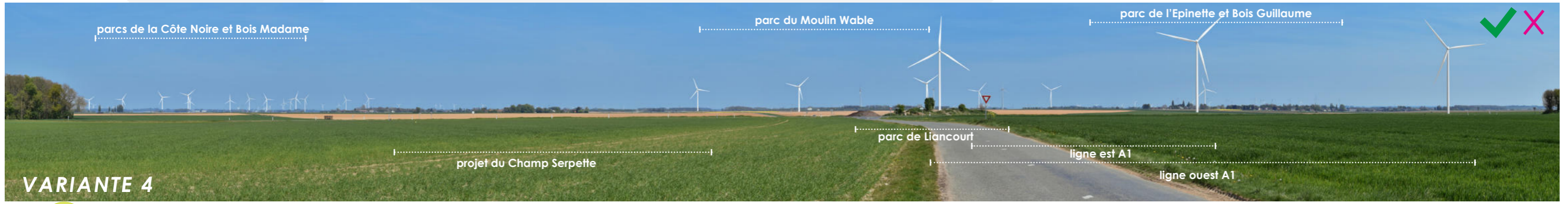
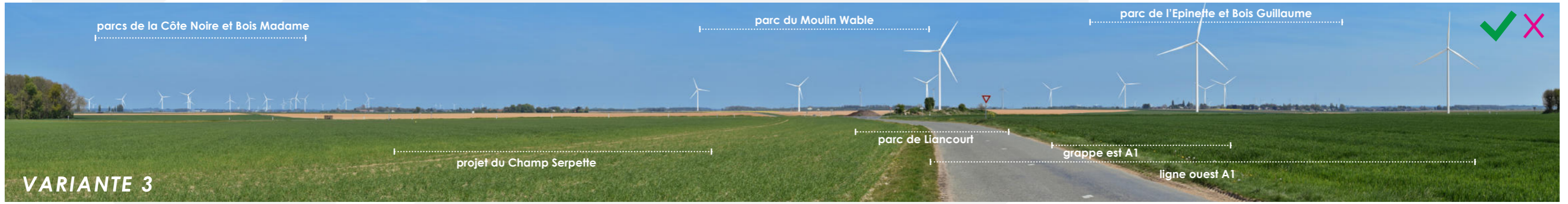
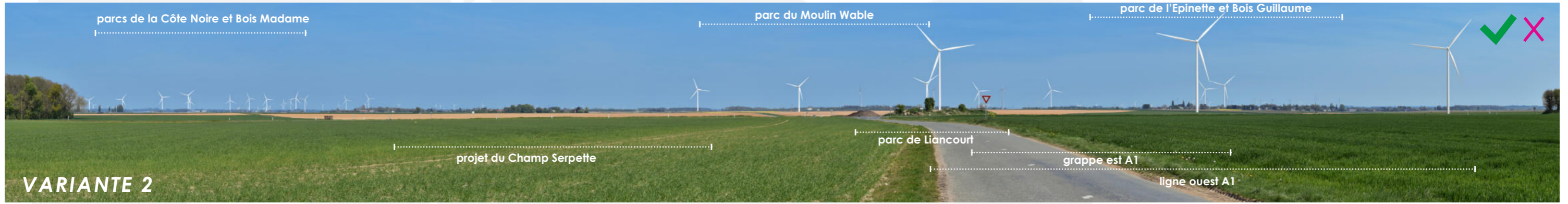
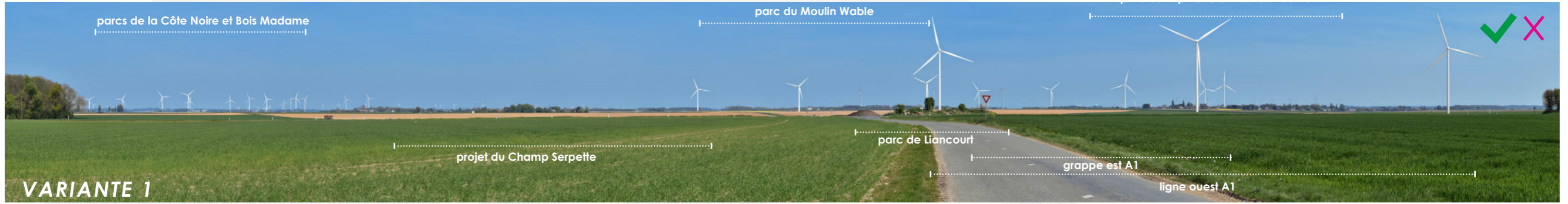
Cette variante propose 2 lignes bien distinctes l'une de l'autre ce qui offre des respirations au regard du contexte éolien dense. La différence d'interdistance sur la ligne est n'est pas perceptible depuis ce point de vue au sud.



Analyse des variantes sur la base de photomontages

POINT DE VUE 2 : EN SORTIE EST DE PARVILLERS-LE-QUESNOY

Depuis ce point de vue la perception du projet est quasiment identique pour toutes les variantes. Chacune des variantes montrent une cohérence avec l'éolien en présence en renforçant le pôle existant le long de l'A1. Elles montrent aussi un impact fort en sortie est du bourg de Parvillers-le-Quesnoy. Les interactions avec les parcs existants sont aussi équivalentes en montrant des signes de densification par l'éolien. Depuis ce point de vue pris à l'ouest du projet, l'interdistance différenciée des éoliennes de la ligne est est visible mais l'éolienne la plus au sud reste dans l'angle occupé par le projet.



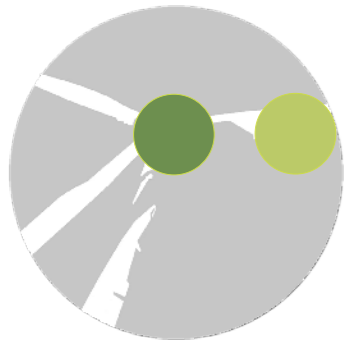
Analyse des variantes sur la base de photomontages

POINT DE VUE 3 : EN SORTIE NORD DE GOYENCOURT



Depuis ce point de vue la perception du projet est quasiment identique pour toutes les variantes. Chacune des variantes montrent une cohérence avec l'éolien en présence en renforçant le pôle existant le long de l'A1. Les variantes 1 à 3 montrent des signes d'encerclement potentiels pour la commune de Fresnoy-lès-Roye. En présentant des éoliennes plus en retrait, la variante 4 atténue les effets d'encerclement potentiels. La différence d'interdistance des éoliennes sur la ligne est peu perceptible depuis ce point de vue au sud et ne perturbe pas la lecture du projet.

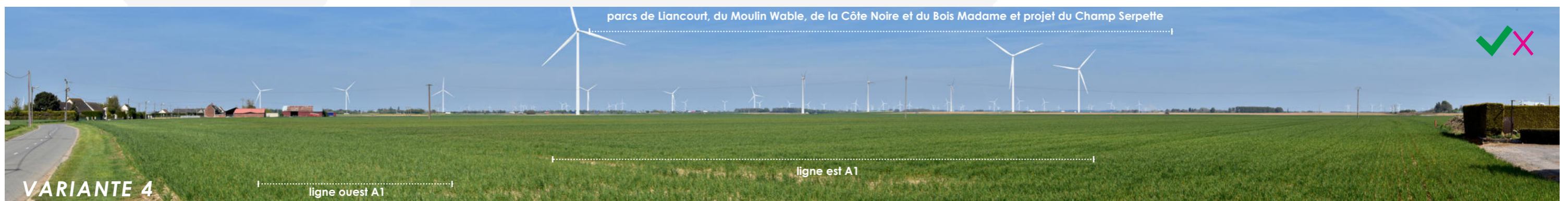
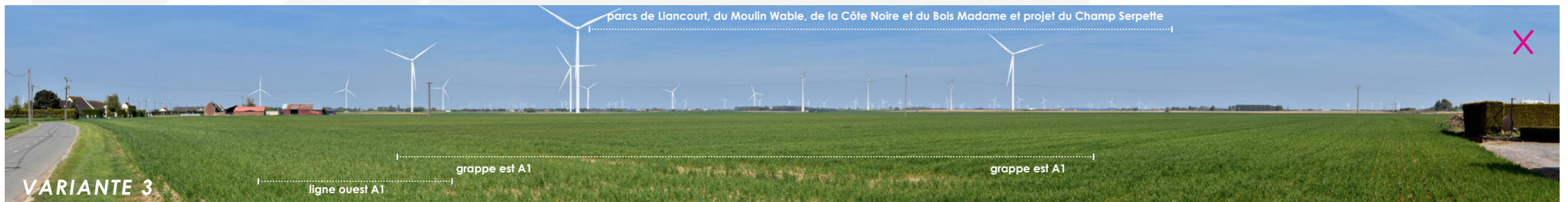




Analyse des variantes sur la base de photomontages

POINT DE VUE 4 : DEPUIS LA SORTIE OUEST DE GRUNY

Depuis ce point de vue la perception du projet est quasiment identique pour toutes les variantes. Lecture de deux entités avec la grappe est qui montre des interdistances affaiblissant la lisibilité du projet comme un parc unique. Toutefois, la respiration présente entre les groupes d'éoliennes de la grappe est permet d'éviter des phénomènes de superposition avec le pôle éolien en cours de densification en arrière-plan. Par leur faible densité sur la grappe est, les variantes 2, 3 montrent une disparité des éoliennes affaiblissant davantage la lisibilité du projet. La variante 4 limite par ailleurs les effets de superposition des éoliennes du fait de sa plus faible densité. Depuis ce point de vue pris à l'est du projet, l'interdistance différenciée des éoliennes de la ligne est est visible mais l'éolienne la plus au sud reste dans l'angle occupé par le contexte éolien en arrière-plan.

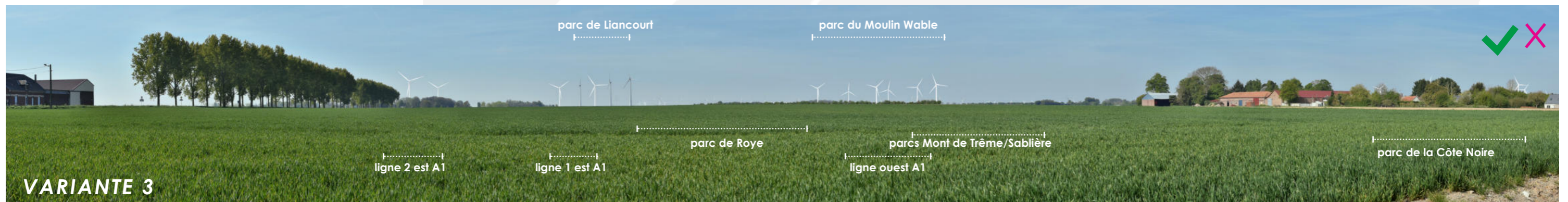
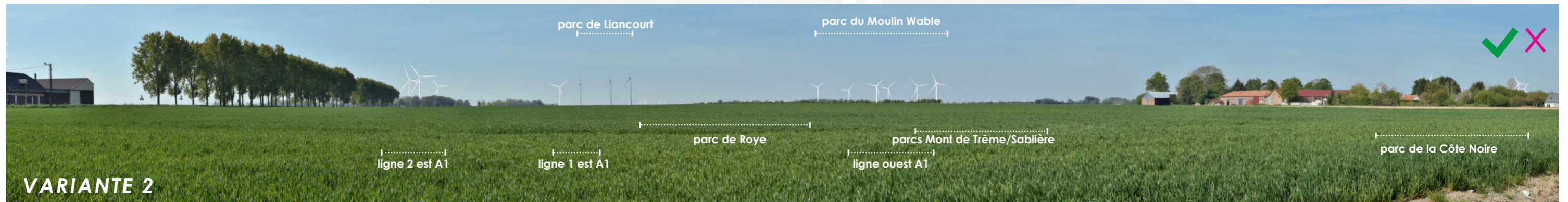
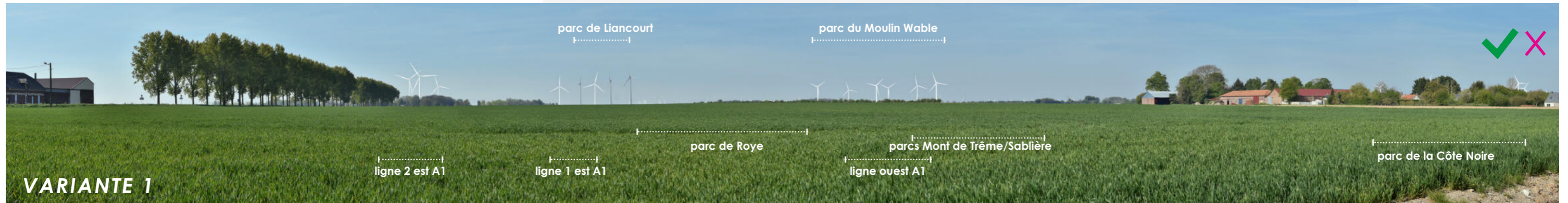


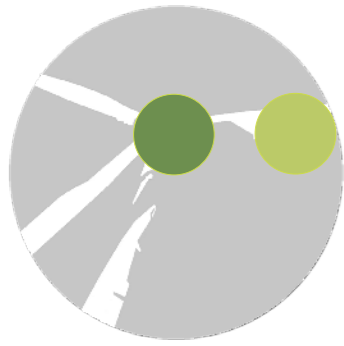
Analyse des variantes sur la base de photomontages

POINT DE VUE 5 : DEPUIS LA FRANGE SUD DE FONCHES-FONCHETTE



Depuis ce point de vue la perception du projet est quasiment identique pour toutes les variantes. Lecture de plusieurs entités se rattachant visuellement à des parcs existants sauf pour les plus à l'est qui génèrent un léger effet de mitage par la multiplication de petites entités. Un sentiment renforcé avec la variante 4 qui présente une plus faible densité que les autres variantes. La différence d'interdistance sur la ligne est n'est pas perceptible depuis ce point de vue au nord.





Analyse des variantes sur la base de photomontages

POINT DE VUE 6 : DEPUIS LE NORD DE WARVILLERS

Depuis ce point de vue la perception du projet est identique pour toutes les variantes. Le projet s'inscrit au sein d'une polarité éolienne qu'il vient renforcer. Des phénomènes de densification par l'éolien se font sentir au travers de deux pôles visibles (celui où s'insère le projet Sucrierie et celui de l'Épinette). Toutefois, la variante 4, du fait de sa plus faible densité, montre moins d'effet de superposition des éoliennes. La différence d'interdistance sur la ligne est n'est pas perceptible depuis ce point de vue où le projet s'inscrit dans un angle déjà occupé par des parcs proches.



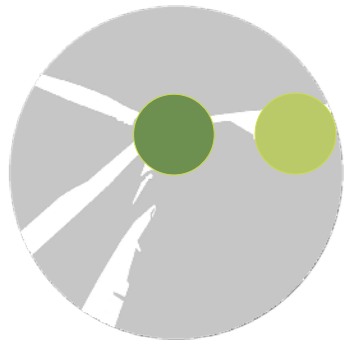
Tableau comparatif des scénarios proposés



A la lecture des photomontages, les 4 variantes étudiées présentent beaucoup de similarité en termes de perception et d'impact, la variante 3 ressort comme la moins adaptée car elle génère des effets de mitage locaux nuisant à la lisibilité du projet. Les variantes 1 et 2 montrent des atouts et points faibles équivalents selon les points de vue. La variante montrant le plus de point positif au regard des enjeux paysagers est la variante 4. En effet son implantation claire en ligne double et sa faible densité permet de garantir une lisibilité du projet et atténue les effets de densification et de superposition par rapport aux autres variantes. Les 3 km de respirations entre les 2 lignes permet de limiter les risques d'encerclement pour la commune de Fresnoy-lès-Roye se trouvant au coeur du projet.

Variantes	Nombre de machine	Interactions avec le patrimoine majeur (Unesco, sites classés/ inscrits)	Interactions avec le patrimoine protégé, patrimoine local et cimetière militaire	Risques d'encerclement des communes du périmètre immédiat	Prégnance sur l'habitat - risque de surplomb	Lisibilité du projet au regard du contexte éolien et du paysage	Classement + = 1 +/- = 0 - = -1
V1	8	+/- Sur la ZIP ouest, le projet s'inscrit majoritairement dans le périmètre des paysages d'intérêt des villages aux abords de la D934. Pas d'interactions notables entre la ZIP est les sites d'intérêt.	+/- Sur la ZIP ouest, le projet est visible depuis le socle de la croix classée de Fresnoy-lès-Roye, depuis les chapelles de Parvillers-le-Quesnoy et Goyencourt. Pas d'interactions notables entre la ZIP est et le patrimoine recensé. Les cimetières militaires proches sont déjà tous en prise avec l'éolien, les impacts supplémentaires du projet sont faibles.	- les ZIP s'inscrivent dans les plus angles théoriques de respiration des communes de Fresnoy-lès-Roye et Gruny	- La proximité des éoliennes ouest de la ZIP est augmentée les risques de surplomb pour les habitants de Fresnoy-lès-Roye	+/- La proposition d'une ligne d'un côté et d'une grappe affaiblit la lisibilité du projet par rapport aux parcs de Liancourt et Moulin Wable	-2 points
V2	7	+/- Sur la ZIP ouest, le projet s'inscrit majoritairement dans le périmètre des paysages d'intérêt des villages aux abords de la D934. Pas d'interactions notables entre la ZIP est les sites d'intérêt.	+/- Sur la ZIP ouest, le projet est visible depuis le socle de la croix classée de Fresnoy-lès-Roye, depuis les chapelles de Parvillers-le-Quesnoy et Goyencourt. Pas d'interactions notables entre la ZIP est et le patrimoine recensé. Les cimetières militaires proches sont déjà tous en prise avec l'éolien, les impacts supplémentaires du projet sont faibles.	- les ZIP s'inscrivent dans les plus angles théoriques de respiration des communes de Fresnoy-lès-Roye et Gruny	- La proximité des éoliennes ouest de la ZIP est augmentée les risques de surplomb pour les habitants de Fresnoy-lès-Roye	+/- La proposition d'une ligne d'un côté et d'une grappe affaiblit la lisibilité du projet par rapport aux parcs de Liancourt et Moulin Wable	-2 points
V3	7	+/- Sur la ZIP ouest, le projet s'inscrit majoritairement dans le périmètre des paysages d'intérêt des villages aux abords de la D934. Pas d'interactions notables entre la ZIP est les sites d'intérêt.	+/- Sur la ZIP ouest, le projet est visible depuis le socle de la croix classée de Fresnoy-lès-Roye, depuis les chapelles de Parvillers-le-Quesnoy et Goyencourt. Pas d'interactions notables entre la ZIP est et le patrimoine recensé. Les cimetières militaires proches sont déjà tous en prise avec l'éolien, les impacts supplémentaires du projet sont faibles.	- les ZIP s'inscrivent dans les plus angles théoriques de respiration des communes de Fresnoy-lès-Roye et Gruny	- La proximité des éoliennes ouest de la ZIP est augmentée les risques de surplomb pour les habitants de Fresnoy-lès-Roye	- La proposition d'une ligne d'un côté et d'une grappe affaiblit la lisibilité du projet par rapport aux parcs de Liancourt et Moulin Wable	-2 points
V4	6	+/- Sur la ZIP ouest, le projet s'inscrit majoritairement dans le périmètre des paysages d'intérêt des villages aux abords de la D934. Pas d'interactions notables entre la ZIP est les sites d'intérêt.	+/- Sur la ZIP ouest, le projet est visible depuis le socle de la croix classée de Fresnoy-lès-Roye, depuis les chapelles de Parvillers-le-Quesnoy et Goyencourt. Pas d'interactions notables entre la ZIP est et le patrimoine recensé. Les cimetières militaires proches sont déjà tous en prise avec l'éolien, les impacts supplémentaires du projet sont faibles.	- les ZIP s'inscrivent dans les plus angles théoriques de respiration des communes de Fresnoy-lès-Roye et Gruny	+ Recul des éoliennes par rapport à Fresnoy-lès-Roye qui se trouve au coeur des 2 ZIP	+ Cohérence du projet qui propose deux lignes dans la continuité des parcs existants	1 point

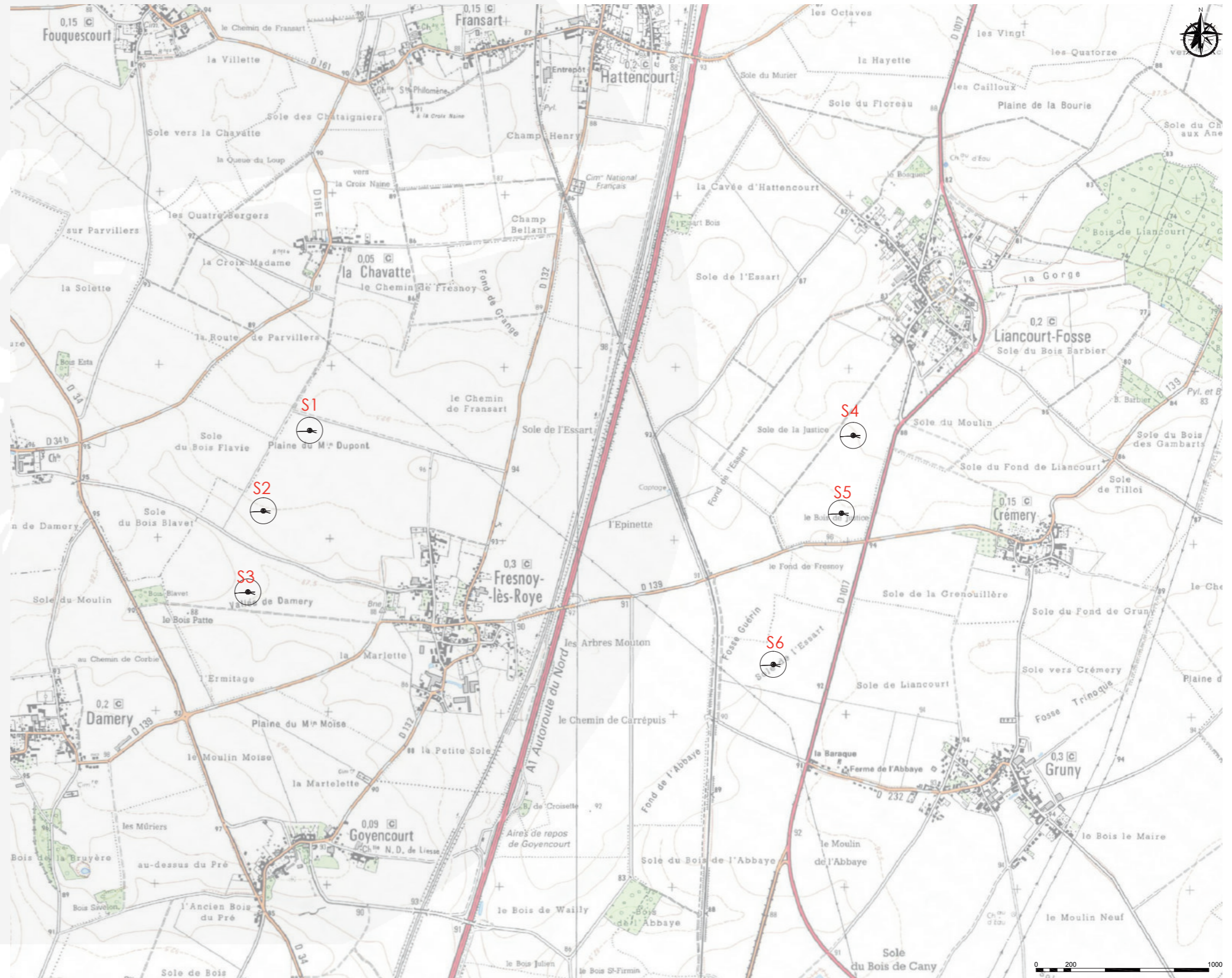
A la lecture du tableau ci-contre prenant en compte d'autres sensibilités identifiées dans l'état initial, les 4 variantes analysées présentent les mêmes interactions avec les paysages d'intérêt proches comme l'ensemble des villages autour de la voie romaine, avec le patrimoine protégé comme la croix de Fresnoy-lès-Roye, le patrimoine local comme les chapelles de Parvillers-le-Quesnoy et Goyencourt et avec le cimetière d'Hattencourt (qui est le plus proche). Elles montrent aussi les mêmes risques d'encerclement pour les deux communes de Fresnoy-lès-Roye et Gruny. La différenciation entre les variantes joue principalement sur la lisibilité du projet dans le paysage environnant et la prégnance des éoliennes sur l'habitat de Fresnoy-lès-Roye. Sur ces 2 points, c'est la variante 4 qui émerge de manière plus positive car elle propose deux lignes bien distinctes cohérentes avec les parcs existants de Liancourt et Moulin Wable et que la ZIP ouest montre des éoliennes en recul par rapport aux autres variantes et ainsi limite les risques de surplomb sur les franges est de Fresnoy-lès-Roye. La ligne est montrée des différences d'interdistances (liées à des contraintes techniques) plus ou moins visibles selon la position de l'observateur. Toutefois, ce constat agit surtout en point de vue proche à l'ouest et à l'est (pas visible depuis le nord et le sud) et tend à s'atténuer à mesure que l'on s'éloigne du fait que le projet s'inscrive dans un contexte éolien proche.



● Implantation retenue pour le projet Sucrierie

Sur base du tableau de synthèse, la variante a été retenue avec 6 machines réparties sur 2 lignes parallèles à l'autoroute A1 et en cohérence avec les parcs de Liancourt et du Moulin Wable.

Au regard du contexte éolien pré-existant et projeté montrant des hauteurs d'éoliennes différentes, les points de vue utilisés pour les photomontages font l'objet dans les pages suivantes d'une analyse avec différents gabarits d'éoliennes à 180m, 200m et 230m.



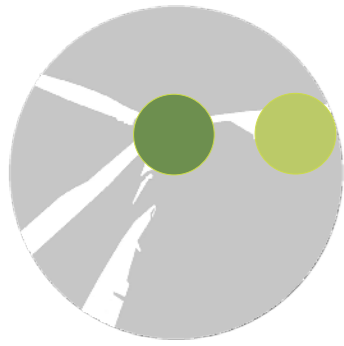
Analyse de l'implantation retenue avec des variantes de hauteur d'éoliennes

POINT DE VUE 1 : DEPUIS ROYE OUEST (D34/A1)



Depuis ce point de vue les 3 variantes de gabarit fonctionnent car il n'y a pas d'éléments de repères bâtis ou patrimoniaux permettant d'analyser les rapports d'échelle. Toutefois, la silhouette «trapue» du gabarit à 180m est lisible et affaiblit la lecture du projet et sa cohérence avec le parc du Santerre en arrière-plan.

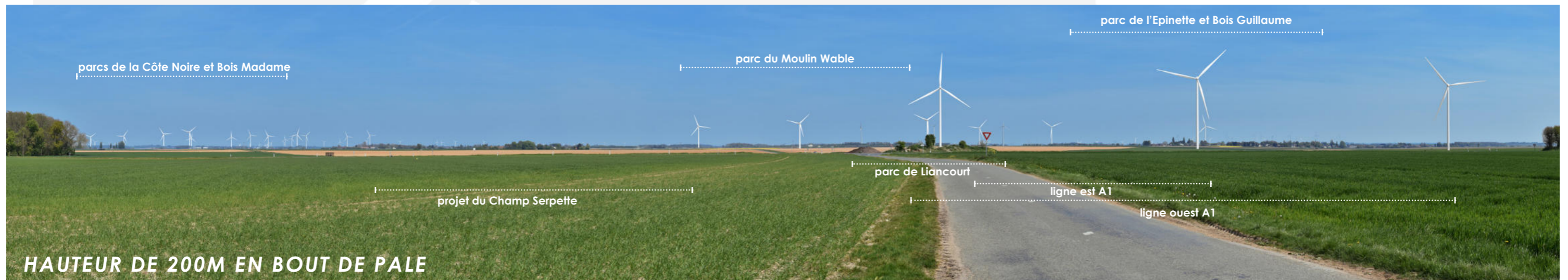
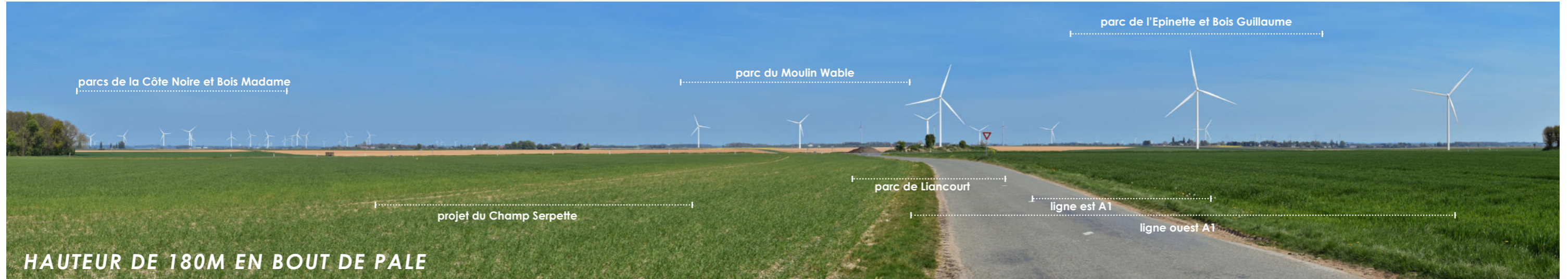




Analyse de l'implantation retenue avec des variantes de hauteur d'éoliennes

POINT DE VUE 2 : DEPUIS LA SORTIE EST DE PARVILLERS-LE-QUESNOY

Depuis ce point de vue on peut voir que le gabarit à 230m montre des rapports d'échelle sensibles avec le petit patrimoine en avant-plan et une plus forte prégnance des éoliennes depuis les franges urbaines de Parvillers-le-Quesnoy. La silhouette «trapue» du gabarit à 180m est lisible pour les éoliennes au premier plan et affaiblit la lecture du projet.



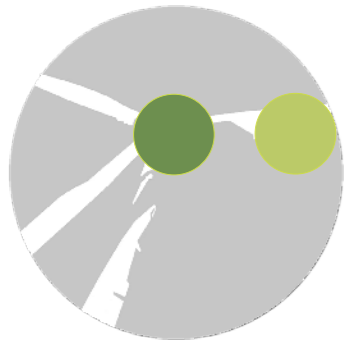
Analyse de l'implantation retenue avec des variantes de hauteur d'éoliennes

POINT DE VUE 3 : DEPUIS LA SORTIE NORD DE GOYENCOURT



Depuis ce point de vue on peut voir que le gabarit à 180m ne s'inscrit pas dans la continuité de hauteur du parc du Santerre et que le gabarit 230m montre des rapports d'échelle sensible avec la silhouette urbaine de Fresnoy-lès-Roye.





● Analyse de l'implantation retenue avec des variantes de hauteur d'éoliennes

POINT DE VUE 4 : DEPUIS LA SORTIE OUEST DE GRUNY

Depuis ce point de vue on peut voir que les gabarits à 200m et 230m montrent une forte prégnance des éoliennes sur l'habitat. On peut noter que les proportions mât/rotor (silhouette élancée) du gabarit à 230m accentue cette prégnance et donne des rapports d'échelle plus sensible avec l'habitat proche. Depuis ce point de vue, la silhouette «trapue» du gabarit à 180m est lisible et affaiblit la lecture du projet.



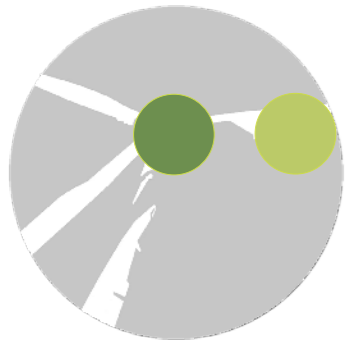
Analyse de l'implantation retenue avec des variantes de hauteur d'éoliennes

POINT DE VUE 5 : DEPUIS LA FRANGE SUD DE FONCHES-FONCHETTE



Depuis ce point de vue les 3 variantes de gabarit fonctionnent car il n'y a pas d'éléments de repères bâtis ou patrimoniaux à proximité du projet permettant d'analyser les rapports d'échelle.





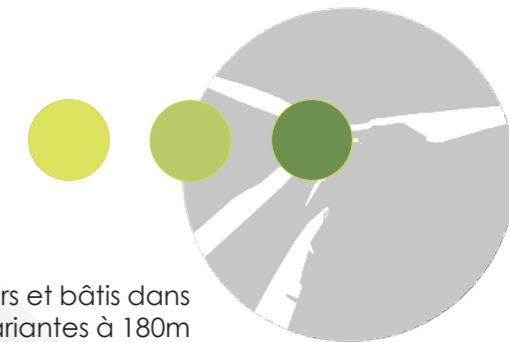
Analyse de l'implantation retenue avec des variantes de hauteur d'éoliennes

POINT DE VUE 6 : DEPUIS LE NORD DE WARVILLERS

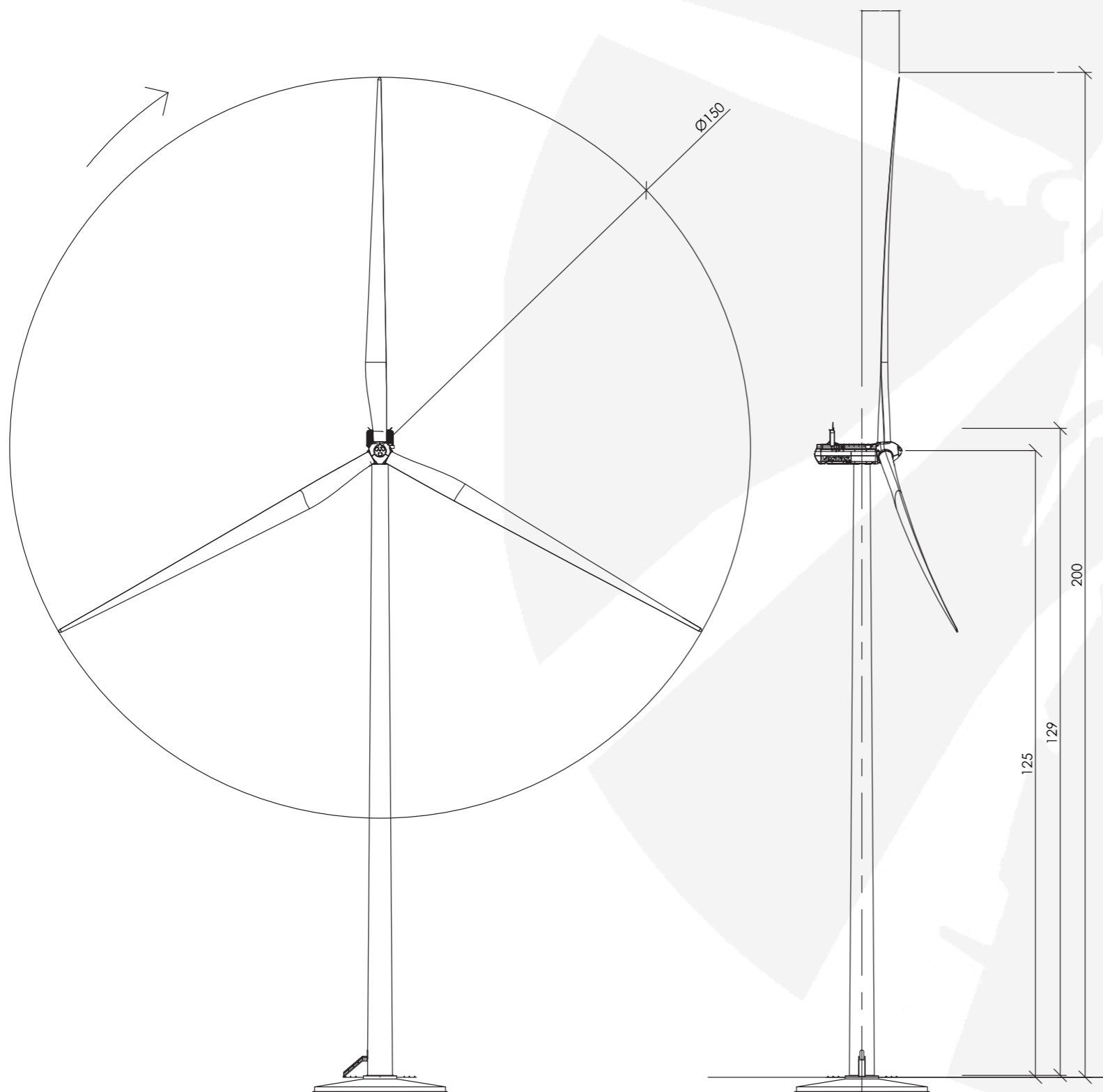
Depuis ce point de vue on peut voir que le gabarit 230m montre des rapports d'échelle sensible avec la silhouette urbaine de Rouvroy-en-Santerre.



Implantation et gabarit des machines retenus



Les photomontages des pages précédentes faisant le comparatif entre des hauteurs différentes d'éoliennes montrent que la variante à 230m est peu compatible avec les éléments paysagers et bâtis dans l'environnement proche du projet et pour les bourgs en prise directe avec le projet. De plus, la proportion mât/rotor est peu harmonieuse ce qui donne l'impression d'éoliennes «girafes». La variantes à 180m montre des rapports d'échelle en adéquation avec le contexte éolien existant et les structures paysagères lisibles. Toutefois, sa silhouette «trapue» est lisible depuis certains points de vue. En ce qui concerne la variante à 200m, les rapports d'échelle fonctionnent plus ou moins selon les points de vue et ses proportions sont les plus harmonieuses en termes de lisibilité. Par conséquent, les points de vue analysés ne montrent pas de contre indication à mettre en place des éoliennes de 180m ou 200m.



La typologie des machines sera identique au sein du parc. Le modèle exacte des machines est la Vestas V150. La hauteur totale des machines sera de 200 m avec un mât de 125m et un rotor de 150m de diamètre.

D'une manière générale, il est préconisé des proportions entre mât et rotor par tiers pour donner une silhouette équilibrée de la machine.

Les dimensions proposées sur le projet Sucrierie répondent à cette préconisation d'ordre esthétique.



